



RAPPORT DE GESTION

2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Pour la Municipalité, le rapport de gestion 2022 clôt une première année civile complète de la législature 2021 – 2026. Une Municipalité qui a pris ses marques avec des dicastères quelque peu redistribués. Le départ du Secrétaire municipal de l'Administration, Monsieur Julien Niklaus, en fonction depuis 2016, marque également cette période.

Dans cette dynamique de renouveau et de transition, des forces vives nous ont rejointes, en particulier pour l'implémentation de nouvelles compétences métier et la création du bureau de gestion des projets (PMO).

Plusieurs préavis marquants ont été approuvés par votre Autorité législative. A noter le chantier de l'emblématique Vieux-Bourg ou l'agrandissement et la surélévation des complexes de Grand-Champ et de Mauverney. La population a été appelée aux urnes pour la votation sur le référendum sur le Plan d'affectation La Crétaux. Le quartier de la Combaz a quant à lui, accueilli ses premiers habitants au début de l'été.

2022 a été le théâtre de plusieurs phénomènes externes qui nous ont considérablement touchés, tant sur le plan humain que fonctionnel. On pense évidemment à la situation géo-politique et à la guerre en Ukraine dont les conséquences ont nécessité de trouver des solutions d'urgence pour l'accueil des réfugiés. Ceci a été rendu possible grâce à notre bâtiment MB 27 (ancien WWF) avec l'ouverture d'un centre d'accueil depuis avril 2022.

Les conditions météorologiques ont également constitué un enjeu de taille, à commencer par la sécheresse estivale entraînant des appels à l'économie d'eau, suivie à l'automne par des restrictions liées à la pénurie d'énergie. Les communes vaudoises se sont pliées aux consignes de l'Etat en prévoyant des points de rencontre d'urgence (PRU), ceci afin de soutenir la population en cas de délestage.

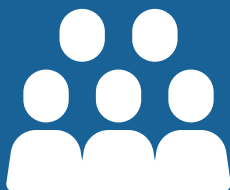
Malgré le climat incertain, la Municipalité veut soutenir les bonnes relations avec le Conseil communal, soigner les interactions avec la population, favoriser les collaborations inter-Services en privilégiant les contacts humains. La communication institutionnelle et la transparence de l'action municipale est de mise.

▶	LA VILLE DE GLAND EN 2022	4
▶	CONSEIL COMMUNAL	6
	LEGISLATURE 2016 - 2021 _____	8
	REPARTITION DES SIEGES _____	8
	BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL _____	9
	COMPOSITION DES COMMISSIONS _____	10
	MUTATIONS AU 31 DECEMBRE 2022 _____	12
	SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL _____	12
	RESUME DES DECISIONS _____	13
▶	MUNICIPALITE	20
	LEGISLATURE 2021 - 2026 _____	22
	ACTIVITES DE LA MUNICIPALITE _____	24
	LA VISITE DU PREFET _____	28
	RAPPORT AVEC LES COMMUNES VOISINES _____	28
	AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER _____	28
▶	SECRETARIAT MUNICIPAL	30
	OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES _____	33
	OFFICE DE LA COMMUNICATION _____	36
	OFFICE INFORMATIQUE _____	38
	OFFICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE _____	40
	ARCHIVES COMMUNALES _____	42
▶	SERVICE DE LA POPULATION	46
	OFFICE DU CONTROLE DES HABITANTS _____	48
	SECRETARIAT DU SERVICE DE LA POPULATION _____	49
	SECURITE PUBLIQUE _____	53
▶	SERVICE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	56
	FINANCES _____	58
	ECONOMIE _____	61
	DOMAINES _____	63
	SPORTS _____	64
▶	SERVICE DES BATIMENTS ET DE L'URBANISME	66
	POLICE DES CONSTRUCTIONS _____	68
	BATIMENTS COMMUNAUX _____	71
	CONSOMMATION D'ENERGIE _____	76
	URBANISME _____	82
▶	SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT	86
	LES GRANDS PROJETS _____	88
	INFRASTRUCTURES COMMUNALES _____	92
	ENVIRONNEMENT _____	97
	ASSOCIATIONS ET ENTENTES INTERCOMMUNALES, CONSEILS D'ADMINISTRATION _____	101

▶ SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	102
OFFICE DE L'ENFANCE _____	104
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES _____	106
OFFICE DE LA JEUNESSE _____	109
MANIFESTATIONS _____	112
▶ SERVICE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES	114
LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS _____	116
LA PROMOTION DE LA CULTURE AUPRES DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION _____	117
LA COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET FÉDÉRATEURS _____	118
LIEUX CULTURELS _____	120
AFFAIRES SOCIALES _____	123
LOGEMENT _____	124
COMMUNE EN SANTÉ _____	125
CULTES _____	126
▶ REPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX FORMULÉS PAR LA COMMISSION DE GESTION, LES COMMISSIONS TECHNIQUES, LA COMMISSION DES FINANCES ET CELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	128
▶ CONCLUSIONS	138
▶ ANNEXES	139

LA VILLE DE GLAND EN 2022

14'096
HABITANTS



114

NATIONALITES



156

NOUVELLES
NATURALISATIONS



CHF 615'800.-

DE BUDGET DE SUBVENTIONS
AU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET EFFICACITES ENERGETIQUES



7061
ELECTEURS
SUR LE PLAN
FEDERAL



1868

ELECTEURS
SUR LE PLAN COMMUNAL

1

LABEL
COMMUNE
EN SANTE



68

SOCIETES
LOCALES



1195

ENTREPRISES
ET INDEPENDANTS



5732
PLACES
DE TRAVAIL



CHF 16'000.-

REPARTIS ENTRE 5
LAUREATS POUR LE PRIX
NOUVELLE ECONOMIE

9

PLACES
DE JEUX



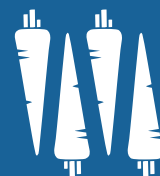
4

PLACES
PUBLIQUES



1

MARCHE
HEBDOMADAIRE



195 L

D'EAU
CONSOMMEE
PAR JOURS ET
PAR HABITANTS



▼ 9%

BAISSE DE LA
CONSOMMATION
ELECTRIQUE DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC



66%

DE
DECHETS
RECYCLES



72 MILLIONS

DE BUDGET
TOTAL DE LA
COMMUNE



45

BENEFICIAIRES
D'AIDE
INDIVIDUELLE
AU LOGEMENT

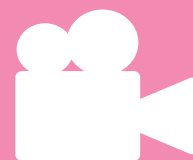
111'714

PRETS DE LIVRES
A LA BIBLIOTHEQUE



1

SEMAINE DE
CINEMA OPEN
AIR EN AOUT



33

PERMIS DE
CONSTRUIRE



90

RENDEZ-VOUS LORS
DE L'ETE EN VILLE ENTRE JUIN
ET SEPTEMBRE

23

PERMIS
D'UTILISER DELIVRES

517

DEMANDES DE
SUBVENTIONS ACCEPTEES

100%

D'ENERGIE RENOUVELABLE
POUR L'ELECTRICITE DE NOS BATIMENTS

1

LABEL CITE
DE L'ENERGIE GOLD



1730

ELEVES EN PRIMAIRE
ET SECONDAIRE



859

ENFANTS INSCRITS ET ACCUEILLIS
AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES
PARASCOLAIRES COMMUNALES DE LA MAISON
DE L'ENFANCE ET DU RELAX'RESTO

CONSEIL COMMUNAL

EN SAVOIR PLUS

Conseil communal de Gland

Grand'Rue 38
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 79 422 76 35
E-mail : secretairecc@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ Le Conseil communal est l'organe délibérant législatif de la Ville de Gland. Il exerce un contrôle sur l'activité de la Municipalité et de l'Administration communale
- ▶ Il délibère notamment sur le contrôle de la gestion, sur le projet de budget et les comptes communaux, sur les propositions de dépenses extrabudgétaires et sur l'arrêté d'imposition
- ▶ Le Conseil communal est composé de 75 membres, élus pour cinq ans par les citoyens de la Commune, et siège publiquement à la salle communale
- ▶ Le Conseil communal élit chaque année un Président en son sein

LES POINTS FORTS DE 2022

Le Conseil communal :

- ▶ A siégé à sept reprises
- ▶ Outre le rapport de gestion et des comptes 2021, s'est prononcé sur 18 préavis municipaux, dont aucun n'a été refusé, 12 ont été acceptés tels que présentés et six ont été acceptés amendés
- ▶ A enregistré deux motions (dont l'une a été transformée en postulat et l'autre a été retirée), cinq postulats et huit interpellations
- ▶ Six membres ont démissionné et ont été remplacés



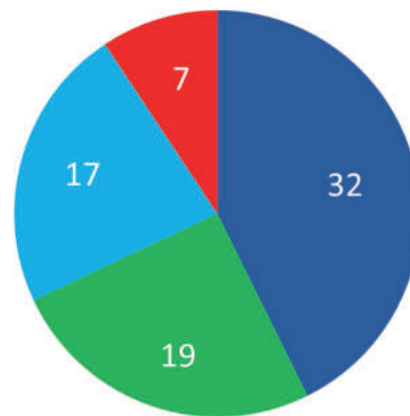
CONSEIL COMMUNAL

LEGISLATURE 2021- 2026

REPARTITION DES SIEGES

Issue des élections du 7 mars 2021, les 75 sièges se répartissent comme suit :

- GDG Gens de Gland
- Plateforme PS-Les Vert-e-s
- PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland
- UDC Ville de Gland



BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2022

Au 1^{er} janvier 2022, le Bureau du Conseil communal est constitué comme suit :

BUREAU

PRESIDENT

MAWJEE Rasul / PLR

1^{ER} VICE-PRESIDENT

SCHILDBÖCK Rupert / PS-Les Vert-e-s

2^E VICE-PRESIDENT

BERTHERIN Sébastien / GDG

SCRUTATEURS

GUIBERT Jean-Marc / UDC

MAYER David / GDG

SCRUTATEURS SUPPLEANTS

WAEBER ANITA / PS-Les Vert-e-s

HEMBERGER Roger / PLR

SECRETAIRE

TEIXEIRA FERREIRA Karine

SECRETAIRE SUPPLEANTE

VACCARO Rosanna

HUISSIER

BUSSY Daniel

HUISSIER SUPPLEANT

BIGLER Arthur

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

PERIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2022

Au 1^{er} juillet 2022, le Bureau du Conseil communal est constitué comme suit :

BUREAU

PRESIDENT

SCHILDBÖCK Rupert / PS-Les Vert-e-s

1^{ER} VICE-PRESIDENT

BERTHERIN Sébastien / GDG

2^E VICE-PRESIDENT

DI FELICE Maurizio / UDC

SCRUTATEURS

NICOLET Jean-Luc / GDG

HEMBERGER Roger / PLR

SCRUTATEURS SUPPLEANTS

GUIBERT JEAN-MARC / UDC

WAEBER Anita / PS-Les Vert-e-s

SECRETAIRE

TEIXEIRA FERREIRA Karine

SECRETAIRE SUPPLEANTE

VACCARO Rosanna

HUISSIER

BUSSY Daniel

HUISSIER SUPPLEANT

BIGLER Arthur

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, les Commissions ont été constituées comme suit :

COMMISSION DES FINANCES

PRESIDENT

FREULER Samuel / GDG

MEMBRES

FRACHEBOURG Jérôme / GDG
BRINGOLF Pierre-Alain / GDG
LOCK Evan / GDG
GALVEZ Angelita / PS-Les Vert-e-s
GORGONI Iulica / PS-Les Vert-e-s
EGGER Jean (jusqu'au 06.05.2022) / PLR
MAWJEE Rasul (dès le 16.06.2022) / PLR
HEMBERGER Roger (jusqu'au 09.05.2022) / PLR
PELLET Nicolas (dès le 16.06.2022) / PLR
BUFFAT Ahimara / UDC

COMMISSION DE GESTION

PRESIDENT

MESSMER Patrick / GDG

VICE-PRESIDENT

DE HADELN Moritz / PS-Les Vert-e-s

RAPPORTEUR

WAHLEN Léonie / PLR

MEMBRES

JOYE Pierre / GDG
GREMION Yvan / PS-Les Vert-e-s
HAESSLEIN Timothée / PLR
KAESLIN Bernard / UDC

COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (EX-PLAN DE ZONES)

MEMBRES

NICOLET Jean-Luc / GDG
LAMARQUE Nathalie / GDG
SCHILDBÖCK Rupert (jusqu'au 30.06.2022) / PS-Les Vert-e-s
LARRIVE Stéphanie (dès le 01.09.2022) / PS-Les Vert-e-s
CAIANO José / PS-Les Vert-e-s
BEUTLER Heinz (jusqu'au 14.06.2022) / PLR
JAQUIER Jean-Marc (dès le 16.06.2022) / PLR
VILLOIS Noémie / PLR
PERNET Alain / UDC

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS ET TAXES COMMUNALES

MEMBRES

GENOUD Jean-Philippe / GDG
VACCARO Rosanna (jusqu'au 01.07.2022) / GDG
SICURANZA Catherine (dès le 01.09.2022) / GDG
MOTTA LARRIVE Stella / PS-Les Vert-e-s
AHLSTROM Martin / PLR
GUIBERT Jean-Marc / UDC

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES PETITIONS ADRESSEES AU CONSEIL COMMUNAL

MEMBRES

VACCARO Rosanna (jusqu'au 01.07.2022) / GDG
DURAND Arnaud (dès le 01.09.2022) / GDG
SORDET Michael / GDG
FELIX Caroline / PS-Les Vert-e-s
BEUTLER Anna (jusqu'au 30.06.2022) / PLR
AHLSTROM Martin (dès le 01.09.2022) / PLR
GUIBERT Jean-Marc / UDC

**COMMISSION
DES AFFAIRES
REGIONALES ET
INTERCOMMUNALES**

MEMBRES

MAYER David / GDG
LAMARQUE Nathalie / GDG
DUARTE Jean-Paul / PS-Les Vert-e-s
SCHILDBÖCK Rupert (jusqu'au 30.06.2022) / PS-Les Vert-e-s
VILLAINÉ Véronique (dès le 01.09.2022) / PS-Les Vert-e-s
BRAUNE Victor (jusqu'au 01.04.2022) / PLR
GIRARDET Michel (dès le 05.05.2022) / PLR
HOCHREUTENER Adrian / PLR
DI FELICE Maurizio / UDC

**CONSEIL
INTERCOMMUNAL
DE L'ORGANISATION
REGIONALE DE
PROTECTION CIVILE
DU DISTRICT DE
NYON (ORPC)**

MEMBRES

SCHILDBÖCK Rupert / PS-Les Vert-e-s
(jusqu'au 30.06.2022)
BERTHERIN Sébastien
(dès le 01.07.2022)

SUPPLEANTS

BERTHERIN Sébastien / GDG
(jusqu'au 30.06.2022)
DI FELICE Maurizio / UDC
(dès le 01.07.2022)

**CONSEIL
INTERCOMMUNAL
DE L'ASSOCIATION
POUR L'EPURATION
DES EAUX USEES DE
LA COTE (APEC)**

DELEGUES

SICURANZA Dario / GDG
ROSSET Stéphane / GDG
FREULER Samuel / GDG
RICHARD Daniel / GDG
DORAND Laurent / GDG (hors CC)
GALVEZ Angelita / PS-Les Vert-e-s
MOTTA LARRIVE Stella / PS-Les Vert-e-s
LARRIVE Stéphanie / PS-Les Vert-e-s
FELLER Didier / PLR
GANDER Christian / PLR (hors CC)
PELLET Nicolas / PLR
BLANCHUT Philippe / UDC (hors CC)
GUIBERT Jean-Marc / UDC

**CONSEIL
INTERCOMMUNAL
DE REGION DE NYON**

MEMBRES

BOVET Regina / GDG
BINGGELI Steve / GDG
VILLAINÉ Véronique / PS-Les Vert-e-s
SCHILDBÖCK Rupert / PS-Les Vert-e-s
BRAUNE Victor (jusqu'au 01.04.2022) / PLR
PELLET Nicolas (dès le 05.05.2022) / PLR
GIRARDET Michel / PLR
RIESEN Pascal / UDC

SUPPLEANTS

ANNEN Katia / GDG
LOCK Evan / GDG
CAIANO José / PS-Les Vert-e-s
DUARTE Jean-Paul / PS-Les Vert-e-s
BEUTLER Anna (jusqu'au 30.06.2022) / PLR
FELLER Didier (dès le 01.09.2022) / PLR
HOCHREUTENER Adrian / PLR
MERS Simo / UDC

**CONSEIL
INTERCOMMUNAL
DE L'ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE
D'ACCUEIL DE JOUR
DES ENFANTS
« RESEAU D'ACCUEIL
DES TOBLERONES »
(RAT)**

MEMBRES

KOLLER Carine / GDG
DE SIEBENTHAL Yann / GDG
MOTTA LARRIVE Stella / PS-Les Vert-e-s
MAWJEE Rasul / PLR
STORTI Patricia / PLR
RIESEN Pascal / UDC

SUPPLEANTS

DE PREUX BOSCARDIN Magali / GDG
SICURANZA Catherine / GDG
FROIDEVAUX Yves / PS-Les Vert-e-s
KUNZE Isabelle / PLR
MILLION-COURVOISIER Sabine / PLR
MERS Simo / UDC

**CONSEIL
D'ETABLISSEMENT
PRIMAIRE ET
SECONDAIRE**

DELEGUES

BERTHERIN Sébastien / GDG
ESREB Ioulia / PS-Les Vert-e-s
MILLION-COURVOISIER Sabine / PLR
MERS Simo / UDC

MUTATIONS AU 31 DECEMBRE 2022

ANCIENS MEMBRES	DEMISSION	REMPACES PAR	ASSERMENTATION
BRAUNE Victor / PLR	01.04.2022	PELLET Nicolas / PLR	05.05.2022
MENDES BOAVISTA Victor / PS-Les Vert-e-s	30.06.2022	UKSHINI SEFA Albulenë / PS-Les Vert-e-s	01.09.2022
BEUTLER Heinz / PLR	30.06.2022	FELLER Didier / PLR	01.09.2022
BEUTLER Anna / PLR	30.06.2022	SOLIMINE Tommaso / PLR	01.09.2022
VACCARO Rosanna / GDG	01.07.2022	DURAND Arnaud / GDG	01.09.2022
AESCHMANN Nicolas / PS-Les Vert-e-s	01.04.2022	PERNET Dominique / PS-Les Vert-e-s	01.09.2022

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a siégé à quatre reprises en séances ordinaires jusqu'au 30 juin 2022 et à trois reprises du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022. La séance du Conseil communal du 10 novembre 2022 a été annulée. Les séances se sont déroulées à la salle communale.

Toutes les séances ont été filmées et diffusées en streaming sur le site Internet de la Commune, sur NRTV ainsi que sur les réseaux sociaux.

Outre le rapport de gestion et des comptes 2021, le Conseil communal :

- S'est prononcé sur 18 préavis municipaux ;
- A enregistré :
 - Deux motions, dont l'une a été transformée en postulat et l'autre a été retirée ;
 - Cinq postulats ;
 - Huit interpellations.

RESUME DES DECISIONS

17

FEVRIER
2022

Préavis municipal n°15 relatif à la demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder un crédit de CHF 500'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 464'000.-.

Rapport de la Commission chargée de préavisier sur la prise en considération de la motion de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre marché hebdomadaire »

M. José Caiano a transformé sa motion en postulat. Le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop »

Le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »

Le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

24

MARS
2022

Préavis municipal n°16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal ;
- II. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan d'élargissement de la chaussée et de création d'un trottoir (RC 31, DP 180, parcelle RF 566) soumis à l'enquête publique du 25 juin 2021 au 26 juillet 2021 ;
- III. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le projet routier ;
- IV. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le Canton.

Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité »

Le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M. Sébastien Bertherin et de Mme Rosanna Vaccaro intitulée « Solidarité avec les réfugié-e-s de la guerre en Ukraine »

M. Sébastien Bertherin remercie la Municipalité pour les réponses apportées séance tenante.

Interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration »

Conformément à la demande de l'interpellation, la Municipalité répondra par écrit à cette dernière lors de la prochaine séance du Conseil communal.

5

MAI
2022

Préavis municipal n°17 relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal ;
- II. d'accorder un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon au taux de 0 %

pour une durée maximale de 15 ans.

Préavis municipal n°18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder le crédit de CHF 483'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 483'000.-.

Postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne »

Le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration »

M. Marc Morel remercie la Municipalité pour sa réponse écrite, laquelle répond à toutes les questions qu'il avait posées.

Interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? »

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil communal.

16
JUN
2022

Rapport de gestion de la Municipalité et comptes de l'exercice 2021

Le Conseil communal décide :

- I. de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2021 ;
- II. d'adopter les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
 - b) le bilan.

Préavis municipal n°19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n°1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n°1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 19 ;
- II. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 1'715'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'une fraction de la parcelle n° 1587 représentant environ 770 m² ;
- III. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour la mise en place d'un nouvel abri à vélo au sud du parking des Tuillières ;
- IV. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'850'000.- ;
- V. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation Equitim, relatif à la parcelle n° 1591 pour une période de 100 ans pour y construire un immeuble de logements accessibles en location et PPE sur DDP avec une surface d'activité et un parking souterrain.

Préavis municipal n°20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder un crédit de CHF ~~15'960'000.-~~ 15'760'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~15'574'504.-~~ 15'374'504.- ;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'éclairage public LED par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 261'100.- par un prélèvement du fonds de réserve « Efficacité énergétique » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement ;
- IV. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 403'875.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- V. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Vieux-Bourg comprenant la Grand'Rue, la Rue du Borgeaud, les Chemins de la Pique, de la Louve, de la Perroude et du Molard, soumis à l'enquête

- publique du 28 août au 28 septembre 2020 et ses modifications de minime importance du 22 septembre 2021 communiquées aux tiers intéressés le 19 novembre 2021 ;
- VI. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le projet ;
 - VII. de transmettre le dossier et le présent préavis à la Direction générale de l'environnement afin qu'elle statue sur les aspects relevant de sa compétence ;
 - VIII. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le Canton.

Préavis municipal n°21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder le crédit de CHF 360'100.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 310'600.- ;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement net à concurrence de CHF 310'600.- au total par prélèvement du fonds de réserve « Efficacité énergétique » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? »

Mme Véronique Villaine doit dire qu'elle reste un peu sur sa faim avec cette réponse, parce que s'il y a effectivement toute une description des alternatives des restos scolaires notamment – chose qu'elle connaissait déjà – elle lit que les enfants restent, quand ils ne sont évidemment pas encadrés dans ce cadre-là, sous la responsabilité de leurs parents. Soit, c'est un fait. Elle a une petite lueur d'espoir en disant que les ASP et les travailleurs sociaux resteront attentifs à la situation quand le McDo arrivera. Elle reste totalement sur sa faim par rapport à cette réponse. Elle va laisser passer un peu de temps et espère que, quand le McDo sera vraiment là, l'on n'attendra pas un accident pour s'apercevoir que cette fichue Avenue du Mont-Blanc, même si elle a un trottoir, est sacrément dangereuse.

Interpellation de M. Steve Binggeli, pour le GDG, intitulée « Une buvette à la plage pour se restaurer en tout temps durant l'été »

M. Steve Binggeli est satisfait de la réponse apportée séance tenante.

1

SEPTEMBRE
2022

Préavis municipal n°22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter l'amendement consistant à augmenter le compte 822.3656.00 « Subventions pour Efficacités énergétiques » de CHF 100'000.- et le compte 823.3656.00 « Subventions pour Développement durable » de CHF 100'000.- afin de soutenir la transition énergétique dans la Commune, soit :
 - a) d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~267'250.-~~ 467'250.- ;
 - b) la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévu au budget 2022	1'473'200.-
Charges supplémentaires selon préavis n°22	267'250.- 467'250.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	1'740'450.- 1'940'450.-

Préavis municipal n°23 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale)

Le Conseil communal décide :

- I. d'adopter le Plan d'affectation « La Lignière I » et le règlement qui lui est attaché, tel que soumis à l'enquête publique ;
- II. d'adopter la délimitation de l'aire forestière en bordure de la zone à bâtir à l'intérieur du périmètre du Plan d'affectation (PA) ;
- III. d'adopter la servitude de passage public à l'intérieur du périmètre du Plan d'affectation (PA) ;
- IV. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire ;
- V. de réserver l'approbation du Plan d'affectation « La Lignière I » par l'autorité cantonale compétente.

Préavis municipal n°25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n°25;
- II. d'accorder le crédit de CHF 115'000.-.

Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »

Le Conseil communal décide d'accepter la réponse municipale à ce postulat.

Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Taux d'intérêts »

M. Nicolas Pellet remercie la Municipalité pour la réponse très bien détaillée apportée séance tenante, qui lui convient parfaitement.

Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Crise énergétique »

M. Martin Ahlström remercie la Municipalité pour sa réponse, pour les informations fournies en début de Conseil et pour les précisions données séance tenante. Il se réjouit d'entendre et de voir qu'effectivement la Municipalité est prête en vue de la crise qui va nous toucher d'ici la fin de l'année.

Interpellation de MM. José Caiano et Marc Morel intitulée « Conséquences des déchets plastiques dans notre Commune »

M. José Caiano remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger d'avoir déjà donné la première lecture séance tenante. S'il est possible d'avoir certains chiffres et certains montants, il est preneur. Mais en effet l'interpellation n'allait pas dans ce sens parce que, comme mentionné, notre politique c'est notre Ville, et ces déchets posent vraiment un réel problème. Le fait d'amener tout cela aujourd'hui dans les points de collecte au niveau des magasins, c'est compliqué, on doit déjà se déplacer, il y a la mobilité, il y a déjà tout, cela demande donc des trajets supplémentaires. Dans certaines villes, comme Nyon par exemple, la taxe déchets a été supprimée. Pourquoi ne pas le faire ici ? C'est aussi une question de point de vue au niveau de la Municipalité. Dans d'autres villes, la récupération de plastique (plastique mou, plastique d'emballage, emballage de barquettes, etc.) ne pose aucun problème. L'interpellation demande simplement à la Municipalité d'étudier ce qui pourrait être fait pour que les personnes aujourd'hui ne soient pas pénalisées par cette application.

6

OCTOBRE
2022

Préavis municipal n°26 relatif à l'adoption d'un règlement et tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants

Le Conseil communal décide :

- I. d'approuver le Règlement communal sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants ;
- II. de soumettre ce Règlement au Canton pour approbation.

Préavis municipal n°27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'380'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre

ces travaux ;

- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.- ;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil pour les mesures en faveur de la mobilité douce par le prélèvement du montant correspondant aux coûts effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- IV. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan de requalification de la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression soumis à l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 ;
- V. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

Préavis municipal n°28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder un crédit de CHF 285'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 285'000.-.

Préavis municipal n°29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter l'amendement consistant à augmenter le financement du préavis de CHF 16'500.- ;
- II. d'accorder le crédit de CHF ~~50'000.-~~ 66'500.-.

Préavis municipal n°30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz

Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière

Le Conseil communal décide :

- I. d'accorder un crédit de CHF 802'365.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 766'181.- ;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant aux coûts effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- IV. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue qui concernent le projet routier ;
- V. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet routier de giratoire communal de la Ballastière soumis à l'enquête publique du 26 avril au 27 mai 2022 ;
- VI. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

Préavis municipal n°31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le Conseil communal décide :

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 amendé à l'article 4 comme suit :
Article 4. - La commune fixe le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par elle-même à **5 4 %** l'an. L'intérêt de retard court dès la fin d'un délai de paiement de trente jours après l'échéance de la contribution. A défaut, c'est la loi (annuelle) sur l'impôt qui s'applique (art. 13 al 1).
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.

Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord »

Le Conseil communal décide d'accepter la réponse municipale à ce postulat.

Postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal »

Le Conseil communal accepte de prendre en considération ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Préavis municipal n°32 relatif au budget de l'exercice 2023

Le Conseil communal décide :

- I. de prendre en considération l'amendement proposé par la Commission des finances représentant au total une diminution des charges du compte 111.3011.00 « Traitements » de CHF 15'750.- pour le nouveau poste de collaborateur spécialisé pour les transports, avec pour objectif d'engager cette personne à un taux d'occupation maximal de 80 %, le nouveau montant à inscrire pour cette ligne étant de CHF 1'643'300.- ;
- II. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2023 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, tel qu'amendé, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF ~~3'333'500.-~~ 3'317'750.- et une marge d'autofinancement positive de CHF ~~1'945'800.-~~ 1'961'550.-.

Préavis municipal n°33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie

Le Conseil communal décide :

- I. d'accepter l'amendement proposé par la Municipalité consistant à réduire le montant du crédit à CHF 70'000.-
- II. d'autoriser la Municipalité à mettre en place les mesure d'urgence et les dépenses qui en découlent ;
- III. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~202'500.-~~ 70'000.- ;
- IV. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévu au budget 2023	3'317'750.-
Amendements au budget 2023 selon préavis municipal n°33	202'500.- 70'000.-
Excédent de charges selon budget et amendements au budget 2023 selon préavis municipal n°33	3'387'750.-

Motion de M. José Caiano, M. Marc Morel et Mme Stéphanie Larrivé intitulée « Pour un gymnase dans notre Commune épisode II »

La motion est retirée.

Interpellation de M. José Caiano, pour le groupe PS-Les Vert-e-s, intitulée « À quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? »

M. José Caiano remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux questions posées ainsi qu'aux vœux, cela le rassure énormément. Toutefois, certaines choses pourraient quand même être mises en place et des réflexions plus sécuritaires au niveau d'un passage piétons envisagées. Il comprend qu'un passage pour piétons nécessite d'avoir un trottoir de l'autre côté de la route, mais il existe aussi d'autres moyens, par exemple les lignes longitudinale piétonnes. La réfection de la Vy-Creuse va prendre un certain temps. Au niveau du chantier à Gare-Sud, il y a des interdictions générales. Lorsque l'on pose des parkings à l'intérieur de cette zone, ce sont ces interdictions qui font foi. Le balisage en place est donc inapproprié, même les vélos ne peuvent pas accéder. Il demande dès lors à la Municipalité de faire attention lors de gros chantiers, notamment lors des travaux qui auront lieu au Vieux-Bourg. Cela serait vraiment super d'arriver à éviter tout accident.

MUNICIPALITE

EN SAVOIR PLUS

Municipalité de Gland

Grand'Rue 38
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 10
E-mail : secretariat.municipal@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ Les rencontres du collège municipal
- ▶ La gestion d'un dicastère
- ▶ Les représentations au sein des organisations intercommunales et régionales
- ▶ Les rapports avec les services cantonaux concernés

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ Poursuivre un développement urbanistique respectueux du Plan climat fédéral, cantonal et communal horizon 2050
- ▶ Déployer la gestion du portefeuille des projets de la Commune
- ▶ Appliquer une stratégie transversale en matière de développement durable
- ▶ Maintenir des finances équilibrées malgré une conjoncture défavorable



MUNICIPALITE

LEGISLATURE 2021 - 2026

Gérald CRETEGNY
Municipal
Vice-Syndic
(07.21 à 06.22)
GDG

Christine GIROD
Syndique
PLR

Thierry GENOUD
Municipal
GDG

Gilles DAVOINE
Municipal
GDG



Isabelle MONNEY
Municipale
Vice-Syndique
(07.22 à 06.23)
GDG

Jeannette WEBER
Municipale
PLR

Christelle GIRAUD-NYDEGGER
Municipale
GDG

Julien NIKLAUS
Secrétaire municipal
(08.16 à 11.22)

**ADMINISTRATION
GENERALE
RESSOURCES
HUMAINES
RELATIONS
EXTERIEURES**

RESPONSABLE
Christine GIROD

Secrétariat municipal
Administration générale
Ressources humaines
Informatique
Communications (site Internet, Gland Cité, etc.)
Affaires juridiques
Transition énergétique (Cité de l'énergie, développement durable)
Archives
Smart City
Stratégie de développement : gestion du portefeuille des grands projets transversaux
Relations publiques
Région de Nyon
Accueil des nouveaux habitants
Fête du 1^{er} Août

**SECURITE
PUBLIQUE
POPULATION
TRANSPORTS
PUBLICS**

RESPONSABLE
Gérald CRETEGNY

Service de la population
Contrôle des habitants
Naturalisations
Politique d'intégration (Fête multiculturelle)
Accueil des migrants
Inhumations
Sécurité publique
Service de défense contre l'incendie (SDIS Gland-Serine)
Protection civile (ORPC)
Transports urbains, régionaux
Tourisme
Marché
Manifestations
Location des salles
Sociétés locales

REMPLAÇANTE
Christine GIROD

**CULTURE
LOGEMENT
AFFAIRES
SOCIALES**

RESPONSABLE
Isabelle MONNEY

Service de la culture et des affaires sociales
Politique et affaires culturelles
Théâtre de Grand-Champ
Bibliothèque
Logement
Affaires sociales (ARAS)
Politique des aînés (CMS, EMS, Vivag)
Politique de la santé
Communautés religieuses

REMPLAÇANT
Gérald CRETEGNY

**ACCUEIL
ENFANCE
JEUNESSE
ECOLES**

RESPONSABLE
Jeannette WEBER

Service de l'enfance et de la jeunesse
Structure d'accueil de l'enfance, Pause déj'
Centre de rencontres et de loisirs, réseau jeunesse,
Travailleurs sociaux de proximité
Parlement des jeunes
Enseignement secondaire et primaire, Conseil d'établissement, Commission prévention et sécurité
Activités parascolaires (Centre aéré, passeports vacances, Fête du Chêne, Association des parents d'élèves (APE))
Clinique dentaire
PPLS
Relax'Resto
Conseillère école-famille
Gland ça marche !
Pédibus

REMPLAÇANTE
Isabelle MONNEY

**BATIMENTS
ET URBANISME**

RESPONSABLE
Thierry GENOUD

Service des bâtiments et de l'urbanisme
Bâtiments communaux
Service de conciergerie
Aménagement du territoire
Police des constructions
Urbanisme
Salubrité
SEIC

REMPLAÇANTE
**Christelle
GIRAUD-NYDEGGER**

**INFRASTRUCTURES
ET ENVIRONNEMENT****RESPONSABLE**
Christelle
GIRAUD-NYDEGGER**Service des infrastructures et de l'environnement**Eaux usées (APEC)
Eaux claires
Eau sous pression (SAPAN), réseau
Voirie, espaces verts, cimetière
Routes, ponts, giratoires, éclairage public
Mobilité douce
Gestion des déchets, déchèterie (SADEC)
Rives du lac et cours d'eau
Bureau technique
Exploitation forestière
Littering
Espaces publics**REMPLAÇANT**
Thierry GENOUD**FINANCES
ECONOMIE
SPORTS
DOMAINES****RESPONSABLE**
Gilles DAVOINE**Service des finances et de l'économie**Budget, comptes, impôts
Economie
Sports
Domaines**REMPLAÇANTE**
Jeannette WEBER**ACTIVITES DE LA MUNICIPALITE****LES ACTIVITES COLLEGLIALES**

Elles correspondent :

- Aux séances hebdomadaires de la Municipalité, soit 41 séances en 2022 qui débutent le lundi à 14h et se terminent en règle générale à 18h ;
- Aux pré et post-séances municipales qui permettent à l'Exécutif de rencontrer des mandataires, des associations ou de traiter de sujets spécifiques ;
- Aux huit séances spéciales parmi lesquelles cinq en présence des Chefs de Service qui sont consacrées au traitement de sujets spécifiques, tels que l'élaboration du budget, l'étude des comptes, la présentation de différents projets, etc.

LA GESTION D'UN DICASTERE

Les Municipaux consacrent une part importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère en collaboration avec les Chefs de Service et leurs collaborateurs, les instances intercommunales ou régionales ou à titre individuel.

Il s'agit notamment :

- D'étudier les dossiers, élaborés ou contrôlés par les Services communaux, destinés à être présentés aux séances de Municipalité et, le cas échéant, au Conseil communal ;
- De participer à de nombreuses séances concernant divers sujets avec les commissions du Conseil communal, les autorités des communes voisines, les comités ou l'administration des instances régionales ou intercommunales, les autorités ou les services cantonaux, des citoyens, ou tout autre partenaire externe concerné ou mandaté pour les affaires publiques ;
- De conduire la réalisation de projets ;
- De soutenir la mise en œuvre des décisions municipales et cantonales.

LA SYNDIQUE

En sus de son rôle de responsable d'un dicastère, la Syndique :

- Préside la Municipalité ;
- Veille à l'exécution des lois, décrets et arrêtés cantonaux et fédéraux ;
- Contrôle l'Administration ;
- Engage la Ville de Gland par sa signature, conjointement avec le Secrétaire municipal ou la Secrétaire municipale adjointe ;
- Représente la Ville de Gland lors de manifestations d'intérêt général.

Elle exerce par ailleurs le rôle de porte-parole de la Municipalité.

LES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERCOMMUNALES ET REGIONALES

Les relations extérieures de la Commune demeurent très importantes. Pour de nombreuses tâches d'intérêt public, la commune vaudoise prise dans sa réalité géopolitique d'aujourd'hui n'est plus l'unité de réalisation la plus efficiente. Elle doit s'allier avec ses voisines, parfois sur de larges périmètres, pour concrétiser des projets ou mettre à disposition de ses habitants des services.

De plus, la Ville de Gland est située au cœur d'une région économique forte, à croissance constante. Les collaborations intercommunales y sont nombreuses et l'apport d'une ville de plus de 14'000 habitants est important. Il est impératif que la Ville de Gland puisse faire entendre sa voix dans chacune des institutions dans lesquelles elle est représentée et participe pleinement au développement de toute la région.

Ainsi, la Commune est représentée, par l'intermédiaire des membres de la Municipalité, au sein de multiples commissions, comités, associations intercommunales, sociétés anonymes, fondations, etc., dont les activités sont liées à la gestion communale, aux projets communaux et régionaux ou qui sont au bénéfice d'une délégation de compétences. Ces participations municipales sont listées ci-dessous. De plus, les membres de l'Exécutif peuvent participer de manière régulière ou ponctuelle à des commissions et des groupes de travail mis sur pied par les instances régionales, par la Préfecture ou par les départements cantonaux.

Celles-ci sont les suivantes :

MME CHRISTINE GIROD

- Membre du Comité de direction de Région de Nyon ;
- Membre de l'Assemblée des Syndics du District de Nyon ;
- Membre du groupe des Syndics du District de Nyon – Secteur « Lac-Vignoble » ;
- Membre du Comité Communyon (NRTV) ;
- Membre du Comité Gland ça marche ! ;
- Membre de la Commission du développement durable (ComDD) ;
- Déléguée de la Municipalité à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région yonnaise (SAPAN) ;
- Déléguée de la Municipalité à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) ;
- Déléguée de la Municipalité à l'Assemblée générale des actionnaires de ThermorésÔ SA ;
- Représentante de la Municipalité au groupe des villes de l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

M. GERALD CRETEGNY

- Membre du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) ;
- Membre du Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle » (ARAS) ;
- Membre du Comité de direction de l'Association intercommunale relative à l'Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon (ORPC) ;
- Membre du Comité de direction de l'Association de service de défense incendie et secours de Gland-Serine (SDIS Gland-Serine) ;
- Membre du Comité de direction de l'Association vaudoise des communes déléгатrices (AVCD) ;
- Membre du Comité Gland ça marche ! ;
- Membre du Comité d'organisation de la Fête multiculturelle ;
- Membre du groupe « Littering » ;
- Président du groupe « Plan de mobilité » ;
- Président de la Commission de naturalisation ;
- Président de la Commission d'intégration ;
- Président de la Commission de police ;
- Suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon.

MME ISABELLE MONNEY

- Membre du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) ;
- Vice-Présidente du Comité de direction de l'Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle » (ARAS) ;
- Membre du Conseil d'administration de la coopérative Cité Derrière ;
- Membre du Conseil d'administration de la copropriété du Bochet Gland ;
- Membre du Conseil de la Fondation pour le logement de familles glandoises ;
- Membre du Conseil de la Fondation Belle Saison (EMS) ;
- Membre du Conseil de la Fondation du Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV) ;
- Représentante de la Municipalité à l'Association de soutien du Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL) ;
- Représentante de la Municipalité au Réseau Santé La Côte ;
- Présidente du Conseil de la Fondation de la Côte (AVASAD) ;
- Présidente du Comité d'organisation de l'Open air ;
- Présidente de la Commission culturelle ;
- Présidente de la Commission « Gland'Ecran » ;
- Suppléante au Conseil intercommunal de l'Association de service de défense incendie et secours de Gland-Serine (SDIS Gland-Serine) ;
- Suppléante au Conseil intercommunal de Région de Nyon.

MME JEANNETTE WEBER

- Membre du Conseil intercommunal de Région de Nyon ;
- Membre du Comité de direction de l'Association intercommunale du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) ;
- Membre du Comité de direction de la Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon ;
- Membre du groupe « Littering » ;
- Membre de la Commission de naturalisation ;
- Membre du Comité du Centre de rencontres et de loisirs (CRL) ;
- Représentante de la Municipalité au Comité de l'Association du Colibri ;
- Représentante de la Municipalité au Conseil de Fondation des centres de vie enfantine La Ruche ;
- Présidente du Conseil d'établissement ;
- Représentante de la Municipalité au Conseil de l'Ecole professionnelle et commerciale de Nyon (EPCN) ;
- Présidente du Comité d'organisation de la Fête du Chêne ;
- Présidente du Comité Gland ça marche ! ;
- Présidente du Réseau jeunesse ;
- Suppléante au Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle » (ARAS) ;
- Suppléante à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN).

M. THIERRY GENOUD

- Membre du Conseil d'administration de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC) ;
- Membre du Conseil d'administration de ThermorésÔ SA ;
- Membre de la Commission de salubrité ;
- Président du Conseil des Partenaires d'EnergéÔ ;
- Président du Conseil d'administration de Télé-Dôle SA ;
- Président du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) ;
- Suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon ;
- Suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de service de défense incendie et secours de Gland-Serine (SDIS Gland-Serine).

M. GILLES DAVOINE

- Membre du Conseil intercommunal de Région de Nyon ;
- Membre du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale relative à l'Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon (ORPC) ;
- Membre du Conseil intercommunal de l'Association de service de défense incendie et secours de Gland-Serine (SDIS Gland-Serine) ;
- Membre du Conseil d'établissement ;
- Membre de la Commission de gestion et des finances du Conseil intercommunal de l'Association de service de défense incendie et secours de Gland-Serine (SDIS Gland-Serine) ;
- Membre du jury du Mérite sportif régional ;
- Membre de la Commission des sports de Région de Nyon ;
- Délégué de la Municipalité à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC).

MME CHRISTELLE GIRAUD-NYDEGGER

- Membre du Conseil intercommunal de Région de Nyon ;
- Membre du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) ;
- Membre du Conseil intercommunal de l'Association de service de défense incendie et secours de Gland-Serine (SDIS Gland-Serine) ;
- Membre du Comité de direction de l'Entente intercommunale de recherche d'eau potable au Bois-de-Chênes ;
- Membre du Comité de direction de l'Entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille (eaudici) ;
- Membre du Conseil d'administration de la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN) ;
- Membre du Conseil d'administration de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) ;
- Déléguée de la Municipalité à l'Assemblée générale du Groupement forestier de la Serine (AGFORS) ;
- Représentante de la Municipalité à l'Assemblée générale de l'Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD) ;
- Présidente du groupe « Littering » ;
- Suppléante au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale relative à l'Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon (ORPC).

LA VISITE DU PREFET

Le 18 janvier 2023, conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes (LC), M. Olivier Fargeon a procédé à la visite de l'Administration. Il a notamment examiné les documents, registres et procès-verbaux, dont il a souligné la bonne tenue. De manière plus générale, il s'est plu à relever l'excellent travail de gestion de l'Administration. Il a également reçu le Président et la Secrétaire du Conseil communal.

RAPPORT AVEC LES COMMUNES VOISINES

Une excellente entente règne entre l'Exécutif glandois et les Municipalités des communes voisines. Ainsi, il est devenu coutume de rencontrer régulièrement les membres des Exécutifs des communes de Bursinel, Coinsins, Dully, Luins, Begnins ou encore Vich, que ce soit lors de rencontres annuelles ou lors de projets communs.

Quant aux Municipalités des « Villes de La Côte », à savoir Morges, Aubonne, Cossonay, Nyon, Rolle et Gland, elles se rencontrent également une fois par année en présence de la Préfecture. En 2022, cette rencontre s'est effectuée au restaurant du Pré aux Moines à Cossonay le 8 septembre.

Pour le surplus, la Municipalité de la Ville de Gland rencontre ses homologues d'autres villes plus éloignées géographiquement, voire d'autres cantons.

Enfin, elle se veut très active dans les réseaux régionaux, cantonaux voire intercantonaux.

AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER

Le seul recours interjeté en 2021 et qui s'était conclu par une annulation de la décision de la Municipalité du 11 décembre 2020 faisait encore l'objet d'une procédure auprès du Tribunal fédéral en 2022 (recours de la Municipalité). Trois nouveaux recours ont été interjetés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), dont un recours a été rejeté.

Recours interjeté le 22 novembre 2021 par la Municipalité de Gland c/ l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du Canton de Vaud du 15 octobre 2021.

- Dans son arrêt du 5 octobre 2022, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de la Municipalité et confirmé l'arrêt de la CDAP. La décision de la Municipalité du 11 décembre 2020 est par conséquent annulée.

Recours interjeté le 16 mars 2022 par F.B et C.C c/ la décision de la Municipalité de Gland du 18 février 2022 levant leur opposition et autorisant la construction d'une station de lavage sur la parcelle 4016 propriété de L.C – CAMAC 180590.

- C.C a retiré son recours le 2 juin 2022. En revanche, F.B maintient son recours. La procédure judiciaire suit son cours.

Recours interjeté le 5 octobre 2022 par J.C.C et consorts c/ la décision sur opposition de la Municipalité de Gland du 2 septembre 2022 concernant la modification d'une station de base de téléphonie mobile existante – CAMAC 179425.

- La procédure suit son cours.

Recours interjeté le 2 mars 2022 par P.R.E SA c/ la décision de la Municipalité du 28 janvier 2022 d'exercer son droit de préemption sur la parcelle n°1621 de la Commune de Gland.

- Dans son arrêt du 28 novembre 2022, la CDAP a rejeté le recours et confirmé la décision de la Municipalité du 28 janvier 2022.

SECRETARIAT MUNICIPAL

EN SAVOIR PLUS

Secrétariat municipal

Grand'Rue 38
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 10
E-mail : secretariat.municipal@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ Organe de direction et de pilotage de l'Administration
- ▶ Gère les ressources humaines
- ▶ Gère la stratégie de communication
- ▶ Gère la stratégie informatique
- ▶ Gère la stratégie de développement durable
- ▶ Gère les affaires juridiques
- ▶ Interface/plateforme synergique entre la Municipalité, les Services de l'Administration, le Canton et d'autres entités
- ▶ Etat-major de la Municipalité

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ ORH : analyse LOGIB révisée par un cabinet certifié
- ▶ OCOM : enquête qualité de vie – restitution des résultats de sondage
- ▶ ODD : obtention du label Cité de l'Energie Gold
- ▶ PROJETS TRANSVERSAUX/SMART CITY : accueil de la Responsable des projets transversaux et Smart City



SECRETARIAT MUNICIPAL

Le Secrétariat municipal poursuit trois missions principales. Premièrement, il est l'organe de direction et de pilotage de l'Administration communale. Deuxièmement, il est l'interface synergique entre la Municipalité, les Services de l'Administration, le Canton et d'autres entités. Finalement, le Secrétariat municipal représente l'Etat-major de la Municipalité, lequel a intégré à partir du 1^{er} août 2022, la Responsable de projets transversaux afin d'analyser et déployer la gestion du portefeuille des projets de la Commune. Enfin, l'année 2022 a été marquée par le départ du Secrétaire municipal, M. Julien Niklaus qui a quitté ses fonctions le 30 novembre 2022. Les démarches de recrutement sont en cours afin de repourvoir le poste dans les meilleurs délais. Dans l'intervalle, la suppléance est assurée par Mme Arlinda Lokaj, Secrétaire municipale adjointe et par Mme Tanja Corthésy-Michiellini, Secrétaire municipale adjointe suppléante.

En tant qu'organe de direction et de pilotage, le Secrétariat municipal :

- Dirige, pilote et organise l'Administration ;
- Met et fait mettre en œuvre les décisions municipales ;
- Coordonne les activités des Services ;
- Planifie et monitore les projets de l'Administration ;
- Gère les ressources humaines de l'Administration ;
- Gère ou délègue la communication interne et externe de la Municipalité et de l'Administration ;
- Gère la stratégie informatique de l'Administration ;
- Gère la stratégie de développement durable ;
- Gère les dossiers juridiques ;
- Gère les projets transversaux et Smart City.

En tant qu'interface et facilitateur, le Secrétariat municipal :

- Est la plateforme synergique entre la Municipalité et les Services ;
- Centralise les demandes et l'information entre la Municipalité et les Services ;
- Coordonne l'information entre la Municipalité et le Conseil communal ;
- Fait la liaison avec l'Etat, les autres Cantons, voire la Confédération.

En tant qu'Etat-major, le Secrétariat municipal :

- Conseille la Municipalité dans les affaires politiques et stratégiques ;
- Aide à la décision ;
- Conduit des projets ou actions relevant directement de la Municipalité ;
- Assure la correspondance de la Municipalité ;
- Prépare les interventions de la Municipalité ;
- Assiste la Municipalité dans la préparation des consultations cantonales.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat municipal s'appuie sur les Offices ou entités suivants :

- Office des ressources humaines (ORH) ;
- Office de la communication (OCOM) ;
- Office informatique (OINFO) ;
- Office du développement durable (ODD) ;
- Pôle des affaires juridiques ;
- Pôle des projets transversaux et Smart City ;
- Archives communales.

POLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Pôle des affaires juridiques poursuit sa mission de soutien auprès des différents Services de l'Administration dans le cadre notamment de la rédaction de contrats, de baux à loyer et autres conventions. La juriste, également Secrétaire municipale adjointe, se charge du suivi des dossiers juridiques courants de l'Administration (litiges, droits de préemption en collaboration avec les Services de l'Administration impliqués, suivi des sinistres auprès des tribunaux, dommages à la propriété, etc.) Elle délègue également les affaires qui le nécessitent aux différents avocats choisis pour leur domaine de compétence (construction, marchés publics, droit du travail, etc.) et se charge du suivi des dossiers auprès d'eux. L'année 2022 a été notamment marquée par l'usage du droit de préemption permettant d'acquérir en priorité un bien-fonds, droit octroyé aux communes depuis le 1^{er} janvier 2020 (cf. Service des finances et de l'économie).

OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE L'ADMINISTRATION

SECRETARIAT MUNICIPAL (SMUN)	EPT	Pt	SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT (SIE)	EPT	Pt
Secrétaire municipal*	1.0	1	Chef de Service	1.0	1
Secrétaire municipal adjoint	1.0	1	Secrétaire	0.9	1
Secrétaire de direction	0.9	1	Coordinateur du bureau technique	0.8	1
Chef de projets transversaux et Smart City	0.8	1	Ingénieurs	3.0	3
Huissier à la Municipalité*	0.25	1	Technicien en génie-civil	1.0	1
OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES (ORH)			Géomaticien	0.8	1
Chef d'Office	0.8	1	GROUPE EAU		
Généralistes RH	1.4	2	Chef de Groupe	1.0	1
Responsable MSST	0.7	1	Collaborateurs*	2.0	2
OFFICE DE LA COMMUNICATION (OCOM)			GROUPE ESPACES VERTS		
Chef d'Office	0.9	1	Chef de Groupe	1.0	1
Assistant à la communication	0.9	1	Paysagistes-horticulteurs*	6.0	6
Chargé de communication	0.8	1	GROUPE DECHETERIE		
OFFICE INFORMATIQUE (OINFO)			Chef de Groupe	1.0	1
Chef d'Office	1.0	1	Collaborateurs	1.3	2
Techniciens en informatique	1.3	2	GROUPE VOIRIE		
Développeur web	0.8	1	Chef de Groupe	1.0	1
OFFICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)			Adjoint Chef de Groupe	1.0	1
Chef d'Office	0.8	1	Collaborateurs	9.0	9
Assistant développement durable	0.8	1			
SERVICE DES BATIMENTS ET DE L'URBANISME (SBU)	EPT	Pt	SERVICE DE LA POPULATION (SPOP)	EPT	Pt
Chef de Service	1.0	1	Chef de Service	1.0	1
Secrétaire	1.0	1	Responsable secrétariat	0.8	1
Techniciens en bâtiment	2.0	2	Employés de commerce	1.7	2
Délégué à l'urbanisme	1.0	1	Collaborateur administratif	1.0	1
Assistant au Délégué à l'urbanisme	1.0	1	GROUPE ASP		
Responsable police des constructions	1.0	1	Chef de Groupe	1.0	1
Architecte	1.0	1	Collaborateur administratif	1.0	1
GROUPE CONCIERGERIE			Collaborateur police du commerce*	1.0	1
Chef de Groupe	1.0	1	ASP	3.0	3
Concierges	8.0	9	OFFICE DU CONTROLE DES HABITANTS		
			Chef d'Office, Préposé	1.0	1
			Adjoint Chef d'Office	1.0	1
			Employés d'administration	3.0	3

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (SEJ)

	EPT	Pt
Chef de Service	0.9	1
Secrétaire/coordonateur de manifestations	0.9	1
Délégué à l'enfance	0.8	1
Coordinateurs pédagogiques	0.8	2
Coordinateur administratif	0.8	1
Délégué à la jeunesse*	0.8	1
Conseillers école-famille	2.0	3
Travailleurs sociaux de proximité	1.8	2
Conseiller en insertion professionnelle	0.7	1

SERVICE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE (SFIN)

	EPT	Pt
Chef de Service	1.0	1
Comptables	1.7	2
Aide-comptable, spécialiste facturation et contentieux	0.8	1
Aide-comptable, spécialiste salaires	0.8	1
Délégué à l'économie	1.0	1
Délégué sports	0.9	1

SERVICE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES (SCAS)

	EPT	Pt
Chef de Service	0.9	1
Délégué aux affaires sociales*	0.8	1
Assistant administratif	0.7	1
Assistant en promotion culturelle	0.9	1
Régisseur lumière	1.0	1
Régisseur son	0.7	1
Responsable accueil et billetterie	0.7	1
BIBLIOTHEQUE		
Responsable	1.0	1
Responsable adjoint	0.8	1
Bibliothécaires	1.85	3
Aide bibliothécaire	0.4	1
Assistant information documentaire*	0.7	1

* : postes vacants au 31 décembre 2022.

RECAPITULATIF 2021

110 personnes soit l'équivalent de 97.7 EPT

RECAPITULATIF 2022

118 personnes soit l'équivalent de 103.6 EPT

POSTES RECHERCHES EN 2022

Conseiller en insertion professionnelle - 70%	
Chef de projets transversaux et Smart City - 80%	
Technicien support IT - 50%	
Assistant en communication - 70%	
Secrétaire / coordinateur de manifestations - 95%	
Assistant de Sécurité publique - 100% (2)	
Coordinateur pédagogique - 20%	
Secrétaire SIE - 100%	
Collaborateur Sécurité publique chargé de la police du commerce - 100%	
Chargé de communication - 80% - 100%	
Fontainier - 100% (2)	
Délégué jeunesse - 80%	
Huissier à la Municipalité - 25%	
Délégué aux affaires sociales - 60%	
Secrétaire municipal - 100%	
Collaborateur Groupe espaces verts - 100%	
Employé du Groupe eau - 100% (3)	
Collaborateur voirie - 100% (2)	
Agent en information documentaire - 70%	

DOSSIERS REÇUS**SERVICE**

91	SEJ
84	SMUN
54	SMUN
208	SMUN
112	SEJ
161	SPOP
10	SEJ
136	SIE
26	SPOP
126	SMUN
35	SIE
83	SEJ
23	SMUN
37	SCAS
31	SMUN
95	SIE
71	SIE
140	SIE
42	SCAS

TOTAL**1565**

*: postes dont le recrutement a débuté en 2022 et dont les engagements seront validés en 2023.

ARRIVEES

10.01.2022	Mme Ghislaine Mühlemann, Collaboratrice administrative, SPOP
01.02.2022	Mme Cécilia Loth, Assistante de Sécurité publique, SPOP
01.04.2022	M. Léo Tachet, Collaborateur déchèterie, SIE
01.04.2022	M. Bento Baiao, Collaborateur voirie, SIE
01.05.2022	Mme Cloé Blanco, Conseillère en insertion professionnelle, SEJ
01.05.2022	Mme Lisa Prongué, Assistante en communication, SMUN
01.06.2022	M. Ricardo Rodriguez, Technicien support IT, SMUN
01.06.2022	Mme Caroline Benveggen, Coordinatrice pédagogique, SEJ
01.07.2022	Mme Samanta Al-Yammouni, Secrétaire/coordinatrice manifestations, SEJ
01.08.2022	Mme Nathalie Jacquemont, Cheffe de projets transversaux et Smart City, SMUN
22.08.2022	M. Alessio Verzaro, Stagiaire MPC, SMUN
01.09.2022	M. Julien Fonti, Assistant de Sécurité publique, SPOP
01.09.2022	Mme Alexandra Cordas, Bibliothécaire, SCAS
01.10.2022	M. Yanick Héritier, Fontainier, SIE
01.10.2022	Mme Caterina Derudet, Secrétaire, SIE
01.10.2022	Mme Nadège Debrot, Chargée de communication, SMUN
01.11.2022	M. Loïc Perrouelle, Assistant de Sécurité publique, SPOP
01.11.2022	Mme Aline Ceferino, Conseillère en insertion professionnelle, SEJ
01.11.2022	M. Robert Veluz, Huissier à la Municipalité, SMUN
12.12.2022	M. Sacha Scussel, Collaborateur voirie, SIE

Soit 20 engagements dont 1 apprenti.

PROMOTION/TRANSFERT INTERNE

01.04.2022	M. Mathieu Gleyre, Délégué sports, SPOP-SFINE
01.08.2022	Mme Joanna Baird, Déléguée à l'économie, SFINE
01.10.2022	Mme Coralie Willi, Généraliste RH, SMUN
01.10.2022	Mme Alexia Trinh, Généraliste RH, SMUN

Soit 1 transfert interne, et 3 promotions.

DEPARTS

31.01.2022	Mme Emmanuelle Chevalier, Conseillère en insertion professionnelle, SEJ
28.02.2022	M. Rui Vieira, Assistant de Sécurité publique, SPOP
31.03.2022	Mme Patricia Guibert, Secrétaire, SIE
30.04.2022	M. Davide Troiano, Fontainier, SIE
31.05.2022	Mme Tiziana Yammouni, Secrétaire, SEJ
09.06.2022	Mme Cloé Blanco, Conseillère en insertion professionnelle, SEJ
30.06.2022	M. Michaël Perillat, Collaborateur Groupe eau, SIE
30.06.2022	Mme Lyne Arnold, Apprentie Employée de commerce, SMUN (suivi d'un engagement en CDM)
31.07.2022	Mme Caroline Tonti, Assistante en communication, SMUN
31.07.2022	Mme Catalina Schoch, Déléguée aux affaires sociales, SCAS
19.08.2022	Mme Estelle Aeschlimann, Apprentie Agent d'exploitation, SBU
19.08.2022	Mme Cécilia Loth, Assistante de Sécurité publique, SPOP
30.09.2022	Mme Joséphine Sidoti, Huissière à la Municipalité, SMUN
14.10.2022	M. Damien Liard, Horticulteur-paysagiste, SIE
31.10.2022	M. Dietrich Choffat, Délégué jeunesse, SEJ
17.11.2022	M. Robert Veluz, Huissier à la Municipalité, SMUN
30.11.2022	M. Julien Niklaus, Secrétaire municipal, SMUN
30.11.2022	Mme Elisa Pirolet, Agente en information documentaire, SCAS
30.11.2022	M. Julien Gonvers, Collaborateur voirie, SIE

Soit 19 départs dont 2 apprentis et 2 départs à la retraite.

REALISATIONS 2022

ANALYSE LOGIB

La Ville de Gland a procédé à une nouvelle analyse de l'égalité des salaires au travers du logiciel LOGIB au printemps de cette année, basée sur les données du mois de mai 2022. En effet, la révision de la Loi sur l'égalité (LEg) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, impose que les résultats de toutes les analyses salariales des entreprises employant plus de 100 personnes soient officiellement audités par un organe de révision certifié avant le 30 juin 2022. Il est à noter que contrairement aux années précédentes, tout le personnel auxiliaire (y.c. les remplaçants) a été inclus dans l'analyse. Cette inclusion fait ressortir dans l'écart salaire moyen le fait que les femmes gagnent 8.3% de moins que les hommes. En tenant compte des caractéristiques personnelles liées au poste de travail, les femmes gagnent 4.8% de moins que les hommes. L'intégration des auxiliaires (taux horaire fixe applicable à tous les auxiliaires) tout comme l'ancienneté de certains collaborateurs qui ont régulièrement perçu des augmentations salariales influent fortement sur le résultat. La Ville de Gland s'efforce de garantir un traitement équitable des salaires de ses collaborateurs et collaboratrices cadres et non-cadres. Bien que la loi ne l'obligerait pas, la Ville de Gland continuera de procéder à une analyse de l'égalité salariale tous les deux ans.

PENURIE ENERGETIQUE

De la même manière qu'il a fallu établir un Plan de Continuité des Activités (PCA) pour la pandémie en 2020, l'ORH l'a repris et l'a adapté, dans le cadre de la crise énergétique, pour faire face à d'éventuels délestages ou contingentements. Ainsi, l'Administration s'est préparée au niveau de ses activités internes, tout comme au niveau des tâches qui devraient être déployées au sein des Points de Rencontre d'Urgence (PRU).

APPRENTISSAGE / MPC

Depuis août 2022, l'Administration accueille un nouveau profil d'apprenti. Il s'agit d'un stagiaire Maturité Professionnelle Commerciale (MPC). La Ville de Gland détient le label d'entreprise formatrice et c'est dans cette optique qu'elle a décidé d'élargir son offre de formation aux jeunes qui sortent de l'école obligatoire.

OFFICE DE LA COMMUNICATION

Durant cette année 2022, l'Office de la communication a eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles collaboratrices ; une Assistante en communication à 90% et une Chargée de communication à 80% (reprise d'un poste existant à 100%).

REALISATIONS 2022

L'Office a développé de nouveaux projets. Parmi ceux-ci, se trouve ci-après une liste non exhaustive des nouveaux projets ayant marqué l'année.

COMMUNICATION EXTERNE

- Smart City : mise en ligne du site Internet dédié et ouverture du sondage, dans un premier temps aux collaborateurs de l'Administration durant l'été, puis à l'ensemble de la population à l'automne. Déroulement du plan de communication y relatif comprenant vidéos, teasers, affichage, stands de présentation, échanges avec les groupes focus en collaboration avec la Cheffe des projets transversaux et Smart City, concours et visibilité depuis les autres plateformes institutionnelles de la ville ;



Smart City - Ville de Gland

- Communication - Réseaux sociaux : développement conséquent de la présence de la Ville de Gland sur les réseaux sociaux, notamment sur la plateforme LinkedIn (+ 46.2% de progression depuis 2021, voir tableau ci-après) pour valoriser d'un point de vue professionnel le travail des équipes de l'Administration. Définition de nouvelles rubriques de publications.

COMMUNICATION INTERNE

- Création d'une nouvelle vidéo de fin d'année avec les collaborateurs volontaires ;
- Glandsemble : proposition de nouvelles activités pour les collaborateurs telles que, entraînements à la course GSR, dégustation de vin à servir lors de la fête du personnel, Secret Santa et vin chaud pour les fêtes de fin d'année.

AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

Les autres moyens de communication habituels sont les suivants :

EXTERNES

GLAND CITE Six parutions en 2022 dont trois comprenant une page « Jeunes ».

VISUELS Production de visuels et de messages de communication déclinés sur divers supports (flyers, affiches, banderoles, etc.), y compris digitaux (site Internet, réseaux sociaux, etc.).

RELATIONS PRESSE Sept rencontres avec la presse, conférences et communiqués de presse spécifiques.

PAGE HEBDO LA COTE Sept pages réparties tout au long de l'année selon les thématiques à promouvoir.

VIDEOS Plusieurs types de vidéos réalisées en interne, notamment pour les réseaux sociaux.

INTERNES

ID COMMUNE Journal interne de l'Administration. Quatre parutions en 2022.

COURRIER DE FIN D'ANNEE Courrier adressé à l'ensemble des collaborateurs de l'Administration devenu habituel.

PETIT-DEJEUNER ANNUEL PAR SERVICE Rendez-vous visant à réunir les collaborateurs par Service pour donner les perspectives de l'année qui les concernent plus précisément. Mesure prise en 2022 par tous les Services de l'Administration.

GLANDSEMBLE Hormis les activités citées plus haut, déploiement progressif du programme complet de l'équipe, selon la levée des restrictions sanitaires liées au COVID.

SITE INTERNET INSTITUTIONNEL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	PROGRESSION DEPUIS 2021
Nombre total de visites	205'890	228'009	247'880	259'999	256'480	225'583	233'261	+ 3.4%
Nombre total de pages vues	514'704	547'582	564'512	585'443	637'641	576'509	572'397	- 0.7%
Temps moyen passé sur le site	1 min 51 sec	1 min 13 sec	1 min 07 sec	1 min 06 sec	1 min 36 sec	1 min 53 sec	1 mn 53 sec	+ 0 sec

RESEAUX SOCIAUX

Taux de fréquentation des réseaux sociaux pour la communication de la Ville de Gland (état au 31 décembre 2022).

RESEAU SOCIAL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	PROGRESSION DEPUIS 2021
Facebook	1'848	2'059	2'488	2'771	3'158	3'300	3'682	+ 11,5%
FB – Bouge et Sors				580	666	714	864	+ 21%
FB – Patinoire				420	503	545	595	+ 9,2%
FB – Marché de Gland				1'418	1'720	1800	2'042	+ 13,4%
FB – Gland Economie				-	357	365	442	+ 21,1%
FB – Eté à la Falaise				367	628	731	864	+ 18,2%
Twitter	176	238	291	336	349	462	483	+ 4,5%
LinkedIn	126	214	317	445	677	871	1'273	+ 46,2%
Instagram	59	129	462	773	1'338	1600	2'054	+ 28,4%
Instagram – Marché					691	800	922	+ 15,3%
Youtube				-	22'459 vues	29'576 vues	41'660 vues	+40,9%

Nous constatons une nette progression des abonnés sur LinkedIn, mais également sur Instagram où les interactions sont généralement meilleures que sur Facebook. L'audience continue sa migration sur ce réseau social et la stratégie de communication devra s'adapter à cette évolution.

OFFICE INFORMATIQUE

MISSIONS

L'Office informatique a pour missions principales d'implémenter la stratégie informatique validée par la Municipalité, de garantir le fonctionnement opérationnel et la sécurité de l'infrastructure TIC (technologies de l'information et de la communication) de l'Administration, de gérer l'évolution des environnements de travail institutionnels et de contribuer aux projets transverses du Secrétariat municipal.

COLLABORATEURS

L'Office informatique est constitué de quatre collaborateurs (3.1 EPT) dont les attributions principales sont les suivantes :

- Chef de l'Office (1 EPT) : gestion de l'Office, gestion de projets, collaborations transverses, support niveaux 1 et 2 pour les environnements de travail et l'infrastructure serveurs et réseaux ;
- Développeur Web (0.8 EPT) : gestion du site Internet institutionnel, développement de sites internet dédiés, contribution aux analyses et projets transverses de l'Administration, support niveaux 1 à 3 pour les environnements de travail ;
- Techniciens en informatique (1.3 EPT) : support niveaux 1 à 3 pour les environnements de travail, gestion de l'infrastructure et de la sécurité des serveurs et réseaux, coordination et gestion de projets.

Par l'entrée en fonction d'un technicien en informatique (0.5 EPT) en juin 2022, l'Office a pu absorber l'augmentation des demandes de support et de soutien aux utilisateurs dans le cadre du déploiement des projets phares de l'Administration, ainsi qu'internaliser des compétences essentielles permettant de répondre rapidement aux exigences liées à l'évolution continue des systèmes d'information et de leur protection.

REALISATIONS 2022

Le télétravail s'étant institutionnalisé pour répondre tant au besoin de flexibilité attendue d'une Administration moderne qu'à d'éventuelles phases de confinement, les environnements de travail renouvelés ont été dotés d'ordinateurs portables. Ce changement de standard suit l'un des axes stratégiques adoptés par la Municipalité : « Travail sans frontières ».

INFRASTRUCTURES SERVEURS ET RESEAUX

- Liaisons intersites : le déploiement de la fibre optique entre tous les bâtiments de l'Administration et les établissements scolaires est réalisé. En parallèle, la configuration des sous-réseaux a été redéfinie pour permettre au printemps 2023 de gérer l'entier des éléments connectés au réseau informatique reliant tous les sites de la Commune, depuis le nœud central de la Grand'Rue ;
- Matériels : le renouvellement des pare-feux, outils de filtrage des communications entrantes et sortantes entre le réseau informatique communal et Internet, a été anticipé. En plus de capacités de filtrage accrues, le système mis en place intègre les fonctionnalités d'un nouvel antivirus. Un serveur de sauvegardes redondant et décentralisé a été mis en service. Il apporte une sécurité supplémentaire en cas de nécessité de récupération de l'infrastructure logicielle ;
- Logiciels : un nouvel antivirus a été déployé sur les serveurs et environnements de travail de l'Administration. Il se base non seulement sur la recherche de signatures de virus connues, mais aussi sur une analyse comportementale en temps réel. Cette dernière est également intégrée dans les nouveaux pare-feux.

SITES INTERNET

- Smart City (smartcity.gland.ch) : mise en production du site Internet dédié à Smart City. Il a permis d'informer les citoyens sur le concept Smart City, ainsi que de récolter leur avis par sondage sur la démarche glandoise en la matière et sur des projets en cours ou envisagés. Ce site a pour vocation d'évoluer afin de devenir un vecteur de communication privilégié entre l'Administration et les citoyens ;
- Bibliothèque communale et scolaire (biblio.gland.ch) : finalisation du développement et ouverture au public du nouveau site Internet dédié à la Bibliothèque communale et scolaire. Il permet d'informer les lecteurs, de valoriser et promouvoir les activités de la Bibliothèque, de proposer de nouveaux services en ligne et de communiquer avec les utilisateurs de manière ludique et attractive.

PROJETS TRANSVERSES DE L'ADMINISTRATION

- Guichet virtuel : installation et configuration de l'infrastructure technique nécessaire au déploiement du guichet virtuel. Des formulaires test ont été réalisés par les premiers services qui offriront des prestations sur Internet en 2023. Une attention toute particulière est portée sur le respect des lois régissant la protection des données personnelles ;

- Gestion électronique des documents : après la mise en place du traitement des factures fournisseurs dématérialisées, s'est inscrit le démarrage d'un pilote visant la gestion des courriers de l'Administration. Le déploiement généralisé de la gestion des courriers dématérialisés sera réalisé de manière itérative au sein de l'Administration en 2023.

OFFICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Créé et intégré au Secrétariat municipal en 2021 à l'impulsion de la nouvelle législature, l'Office du développement durable veille à ce que les actions de la Ville de Gland s'inscrivent dans une perspective de développement durable, en accord avec la définition de l'agenda 2030 vaudois.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Commission du développement durable s'est réunie à six reprises, selon la composition suivante :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESIDENTE

Mme Christine GIROD / Syndique

MEMBRES

M. Maurizio DI FELICE / UDC
Mme Caroline FELIX / PS-Les Vert-e-s
M. Yves FROIDEVAUX / PS-Les Vert-e-s
M. Dimitri GRANDJEAN / GDG
M. Adrian HOCHREUTENER / PLR
Mme Isabelle KUNZE / PLR
M. Alain PERNET / UDC
M. Stéphane ROSSET / GDG

CHEFFE DE L'OFFICE

Mme Armelle DUPASQUIER

Ses tâches comprennent le suivi du programme Cité de l'Energie et des fonds communaux dédiés, mais également le plan climat, la consultation pour des événements sur le thème du développement durable ainsi que la validation des subventions « Projet de développement durable ».

REALISATIONS 2022

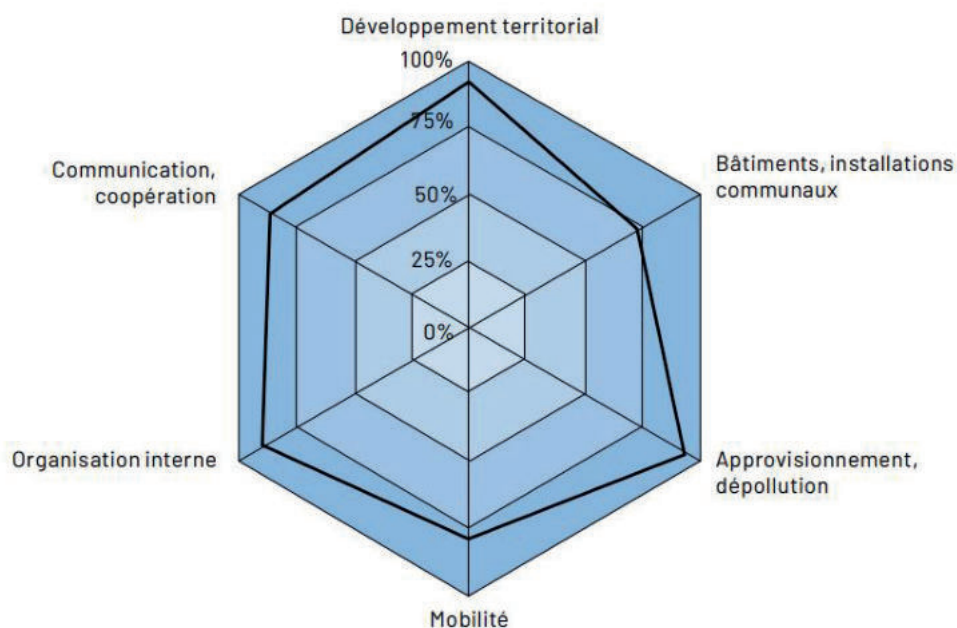
SITUATION ENERGETIQUE – HAUSSE DES PRIX ET RISQUES DE PENURIE

Au regard de la situation énergétique et afin de répondre à l'appel aux économies d'énergie lancé par la Confédération, une task force composée de trois Municipaux et de deux Cheffes d'Office, accompagnée de la Cheffe de l'Office de la communication a été constituée. La Municipalité a ainsi mis en œuvre des mesures exemplaires d'économies d'énergie. La task force a également travaillé sur les missions données aux communes par l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), notamment par la rédaction d'un Plan de Continuité des Activités (PCA) de l'Administration communale, ainsi que par un concept de déploiement de Points de Rencontre d'Urgence (PRU). Ces PRU doivent être déployés dès le début d'éventuels contingentements d'électricité.

Deux séances d'informations ont été organisées, l'une à destination des collaborateurs et l'autre à la population. De plus, afin de préserver au mieux la population des effets de la hausse des prix de l'énergie, l'Office du développement durable a organisé une action « Ecologement », durant laquelle des experts ont visité près de 500 foyers pour installer du matériel visant à diminuer leur consommation d'énergie.

AUDIT CITE DE L'ENERGIE GOLD

Lors de l'audit « Cité de l'Energie Gold », entamé en 2021, il est apparu que les résultats permettaient à la ville d'obtenir la distinction Gold. Un processus d'audit spécifique à la labellisation à ce niveau a débuté en janvier et a évalué la mise en œuvre de mesures réparties en six domaines. Cette mise en œuvre a été évaluée à 80.9% du potentiel d'actions de la ville, lui permettant d'obtenir la distinction Gold.



Une délégation composée de Mme Christine Girod, Syndique, de M. Thierry Genoud, Municipal ainsi que de la Cheffe de l'Office du développement durable, s'est rendue à Luxembourg pour la remise du titre à l'échelle européenne. A Gland, une remise conjointe du label Cité de l'Energie Gold et du Site 2000 Watts a été organisée le 17 novembre 2022, événement animé par l'humoriste M. Thomas Wiesel.

APPEL D'OFFRES GROUPE POUR PROPRIETAIRES PAR ETAGES

Un nouvel appel d'offres groupé pour le photovoltaïque a été organisé, spécialement à l'intention des PPE. Ce processus permet aux propriétaires de bénéficier de prix compétitifs tout en offrant un accompagnement par un bureau d'ingénieur spécialisé. Deux séances d'informations aux propriétaires ont été organisées. 34 PPE ont pu bénéficier de pré-études techniques et financières. Les délais de participation ont été adaptés aux contraintes des PPE et deux vagues d'offres ont été planifiées. La première s'est terminée en septembre avec sept participants, tandis que la seconde est prévue pour janvier 2023.

BANQUET FOODSAVE

Dans la continuité de son programme de communication autour du gaspillage alimentaire, la Ville de Gland a organisé le premier banquet Foodsave le 28 septembre 2022. Ce repas, organisé en partenariat avec ELDORA et les Associations The Lost Food Project et Simply Act, a été élaboré uniquement avec des aliments sauvés du gaspillage alimentaire. Cet événement a eu lieu en marge du Marché de Gland à la place de la Gare et a réuni une quarantaine de personnes.

CYCLOMANIA

La seconde édition du défi Cyclomania Nyon-Gland-Prangins a eu lieu en septembre 2022. L'action organisée par Pro Vélo et soutenue par SuisseEnergie encourage l'utilisation du vélo de façon ludique, au moyen d'une application enregistrant les déplacements. Lors de cette seconde édition, 305 participants ont parcouru 20'029 km à vélo, contre 220 pour 12'119 km lors de la première édition.

FESTIVAL OFF – ORGANISATION DE L'EVENEMENT « OBJECTIF BOIS »

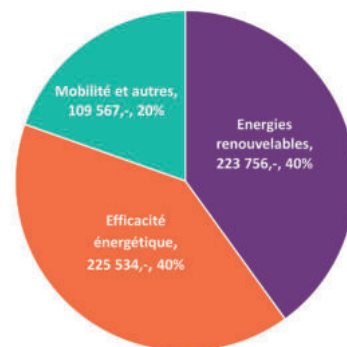
Dans le cadre du Festival OFF des Assises Européenne de la Transition Energétique se déroulant du 10 mai au 5 juin 2022 dans le Grand Genève, l'Office du développement durable a organisé un événement dédié à la thématique du bois dans la nouvelle église catholique, avec la participation du parc animalier de la Garenne et du Groupement forestier de la Serine. Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat a remis le label « Bois Suisse » aux maîtres d'ouvrage de l'église, récompensant l'utilisation de ce matériau local et renouvelable.

CONSEILS ENERGETIQUES

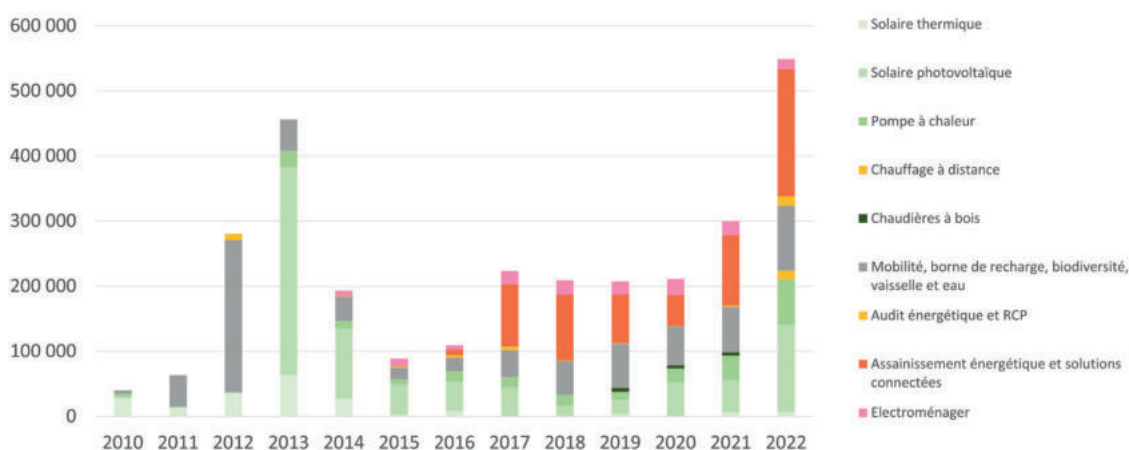
L'Office du développement durable a mis en place une permanence de conseils énergétiques. Après une première séance d'information dédiée aux propriétaires, un collaborateur formé au conseil incitatif reçoit les personnes intéressées afin de leur expliquer les démarches administratives et les soutiens financiers disponibles pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

SUBVENTIONS POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE, LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de subventions pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable a battu des records. Les enveloppes dédiées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ont été épuisées fin août. Un amendement au Préavis Municipal n°22/2022 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement a permis une augmentation de CHF 200'000.- sur les deux comptes dédiés. Au total, en 2022, le nombre de subventions octroyées est de 516, pour un montant de CHF 558'858.- qui ont été versés ou engagés, soit 166 demandes de plus qu'en 2021. La répartition des subventions est la suivante :



MONTANT SUBVENTIONS ALLOUEES



Le budget 2023 a été encore augmenté afin d'accompagner au mieux l'engouement envers les énergies renouvelables et les travaux de rénovation.

ARCHIVES COMMUNALES

COLLABORATEURS

En 2022, les employés de la société Pro Archives SA ont œuvré pour les archives communales à raison de 120 jours. Ces derniers travaillent conformément à la Loi vaudoise sur l'archivage (LArch) du 14 juin 2011, aux directives émises par les Archives Cantonales Vaudoises (ACV) et le Conseil International des Archives (CIA).

COLLECTER, CONTROLER, TRIER

TRAITEMENT DE DOCUMENTS

46.04 mètres linéaires (ml) de documents ont été traités, inventoriés, (re)conditionnés ou éliminés selon les normes archivistiques en vigueur. 19.01 ml ont rejoint les rayonnages d'archives historiques ou intermédiaires. Par ailleurs, les archivistes ont procédé à l'évaluation, au traitement physique et au reconditionnement de 747 dossiers, 189 classeurs, 49 boîtes et 1.26 ml de documents « en vrac ».

Lors des travaux de classement et d'inventaire, 14.87 ml de documents ne présentant pas d'intérêt historique suffisant pour justifier leur conservation, ont été écartés, puis éliminés confidentiellement. Ces éliminations sont protocolées dans un bordereau de destruction signé par le Secrétaire municipal et ont représenté 1600 kilos de papier.

Au cours de l'année, un effort particulier a été porté sur la poursuite du traitement de l'important versement de 2018 du Service des infrastructures et de l'environnement (SIE).

VERSEMENTS DE FONDS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Les différents Services ont procédé à un nombre de 14 versements d'archives historiques ou intermédiaires, soit un total de 13.14 ml de documents.

REVUE DE PRESSE ET PUBLICITES

Les archivistes dépouillent la presse suisse et régionale. Celle-ci se compose de plusieurs milliers d'articles concernant la Ville de Gland (commune, sociétés locales, manifestations, personnalités, etc.). 564 articles journalistiques ont rejoint la base de données créée en 2012. Les archives ont pour mission de procéder à la conservation des périodiques « ID Commune » et « Gland Cité » ainsi que de la « Newsletter ». Elles collectent également les publicités locales ainsi que les tous-ménages distribués dans les boîtes aux lettres glandoises. Ce fonds permet de documenter la vie commerciale et événementielle de la ville sous un angle inédit.

CLASSER

FONDS PRIVES

Outre des fonds publics, les archives de Gland conservent des documents privés ou para-administratifs. Il s'agit de documents confiés à la Commune par des associations, des particuliers, des entreprises et des sociétés locales, sous forme de don ou de dépôt. Bien que d'origine privée, ces fonds ont une relation directe avec l'histoire glandoise. Deux fonds ont été reçus cette année :

- Association Arts et Loisirs Gland (ALG) – Comptes, photographies, procès-verbaux, correspondance, coupures de presse, pièces comptables, programmes (1985-2014) ;
- Groupe Scout du Noirmont-Gland – Photographies, livres d'or, correspondance, coupures de presse, publications (1932-2022).

DESCRIPTION DES DOCUMENTS ET CREATION D'INVENTAIRES

795 notices de description ont été ajoutées dans les inventaires des archives historiques et intermédiaires. En 2022, l'accent a été mis sur le contrôle de l'inventaire des actes notariés et sur la saisie du versement de 2018 du Service des infrastructures et de l'environnement. Au 31 décembre 2022, l'inventaire des archives comptait :

INTITULE	NOMBRE DE NOTICES CREEES EN 2022	NOMBRE TOTAL DE NOTICES AU 31.12.2022
Inventaire des archives historiques « classement thématique » (années 1574 à 2012)	22	4'741
Inventaire des archives historiques « classement continu » (documents de 2013 à nos jours)	613	2'416
Inventaire des archives intermédiaires (documents conservés afin de satisfaire aux exigences légales puis éliminés à l'issue de leur durée d'utilité administrative et/ou légale)	160	1'509
Inventaire des archives éliminées	130	1'859
Inventaire des actes notariés	15	580
Inventaire Fonds photographique et films	0	1'482
Inventaire des articles de la revue de presse (dès 2012)	564	7754

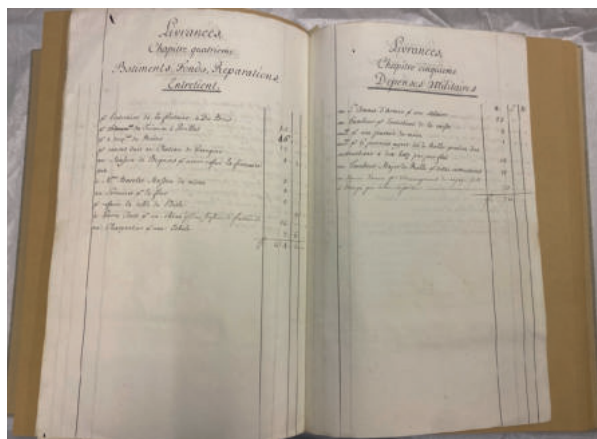
CONSERVER

LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Au 31 décembre 2022, les archives communales occupent 580.33 ml de rayonnages pour une capacité d'accueil totale de 640 mètres répartis entre les locaux de la Grand'Rue et Montoly, soit un taux de remplissage de 90.6%. A noter que moins de 20 ml d'arriérés de documents restent encore à inventorier sur le site de Montoly.

RESTAURATION DE DOCUMENTS

Les comptes communaux des années 1726 à 1792 ont été restaurés par l'Atelier de restauration Florence Darbre à Nyon. Ces derniers étaient fortement endommagés par l'humidité et l'usure du temps.



Comptes communaux des années 1726 à 1792 restaurés

COMMUNIQUER

CONSULTATION ET UTILISATION

Les archivistes ont été sollicités à 41 reprises par des collaborateurs de l'Administration (34 demandes) et par sept particuliers souhaitant obtenir des renseignements.

SERVICE DE LA POPULATION

EN SAVOIR PLUS

Service de la population

Grand'Rue 38
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 04
E-mail : spop@gland.ch



FONCTIONS

- › Etat civil, actes officiels, arrivées et départs
- › Permis de séjour et naturalisations
- › Manifestations et sociétés locales
- › Transports publics
- › Stationnement, Police du commerce
- › Pilier public, Patrouilleurs scolaires
- › Procédés de réclame, Police de proximité

LES POINTS FORTS DE 2022

- › Réorganisation de la Sécurité publique
- › Règlement sur les émoluments (OCH)
- › Refonte et modernisation du TUG (2^e étape)
- › Tenue de la première Fête du terroir



SERVICE DE LA POPULATION

L'année 2022 voit son activité revenir à une certaine normalité en comparaison des aléas subis en 2020 et 2021.

Du point de vue des ressources, les effectifs du Groupe de sécurité publique ont été complétés. Face à l'évolution des métiers, il a été nécessaire de modifier l'un des postes du Groupe de sécurité publique, anciennement ASP, en une fonction spécialisée dévolue aux missions de la police du commerce. L'évolution des bases légales et des délégations cantonales ainsi que l'augmentation de l'activité liée à la population sont à l'origine de ce type de spécialisation. Avec l'évolution de la ville et de ses habitants, les postes de généralistes tendent ainsi à se transformer au profit de métiers plus spécialisés.

L'implantation de nouveaux outils numériques se poursuit. C'est le cas pour le futur guichet virtuel qui a comme but d'améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations aux administrés. L'arrivée de ces nouvelles technologies nécessite en parallèle la révision de certains processus de travail.

Les organes du Service sont les suivants :

- Office du contrôle des habitants (y.c. Commission de naturalisation) ;
- Secrétariat du Service de la population ;
- Groupe de Sécurité publique.

OFFICE DU CONTROLE DES HABITANTS

L'Office du contrôle des habitants (OCH) a notamment pour missions principales la gestion du registre des habitants, le traitement des arrivées, des départs, des changements d'adresses dans la Commune ainsi que toutes les tâches relatives à l'état civil. L'Office s'occupe également des demandes de prolongement d'une autorisation de séjour, du dépôt d'une demande de carte d'identité suisse, de l'établissement d'une attestation de domicile et des demandes de naturalisation.

LA POPULATION

CHIFFRES CLES	2019	2020	2021	2022
Arrivées	1385	1033	1482	1535
Départs	1218	1056	1350	1294
Frontaliers	1214	1279	1445	*
Electeurs (registre civique - élections cantonales et fédérales)	6776	6854	6955	7061
Electeurs (registre civique - élections communales)	8615	8640	8767	8929
Demandes de carte d'identité	390	346	476	447

*Gestion par le Canton depuis le 01.01.2022

STATISTIQUES HABITANTS	2019	2020	2021	2022
Nat. suisse	8590	8679	8771	8907
Permis B	1337	1351	1352	1522
Permis C	3070	3026	2984	3014
Autres permis (L, CI, F)	60	33	20	29
Personnes à protéger – Statut S	-	-	-	216
Suisses séjour (domicile secondaire)	104	94	116	114
Etrangers séjour (domicile secondaire)	14	16	11	17
Fonctionnaires internationaux	131	128	131	145
En traitement	68	30	70	132
RECENSEMENT AU 31 DECEMBRE	13374	13357	13455	14096

L'Office a par ailleurs recensé 774 canidés via le portail cantonal Amicus.

NATURALISATIONS

Conformément aux dispositions en la matière, l'Exécutif a délégué la compétence d'auditionner les candidats à la naturalisation à une Commission de naturalisation. Celle-ci s'est réunie à 21 reprises. Le OCH a reçu 67 dossiers (85 candidats). Au 31.12.2022, 101 dossiers totalisant 156 candidats à la naturalisation étaient traités.

BOURGEOISIE	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'octrois	143	185	65	80	156

COMMISSION DE NATURALISATION

PRESIDENT

M. CRETEGNY Gérald / Municipal

MEMBRES

Mme WEBER Jeannette / Municipale
M. HEMBERGER Roger
M. JOYE Aurélien
M. MERS Simo
M. MOREL Marc

RECAPITULATIF DES RESPONSABILITES DE L'OFFICE DU CONTROLE DES HABITANTS

REGISTRE	DOCUMENTS ET ACTES OFFICIELS	ADMINISTRATION
Arrivées	Attestation d'établissement	Naturalisations
Départs	Attestation de départ	Recensement des chiens
Modification des états civils	Attestation de résidence secondaire	Protection des données
Requêtes internes	Certificats de vie	
Requêtes externes	Documents d'identité	

SECRETARIAT DU SERVICE DE LA POPULATION

En matière de manifestations, le Secrétariat garantit que chaque organisateur soit renseigné sur les lois en vigueur et orienté vers les meilleures solutions logistiques et sécuritaires. Les autorisations de tenue d'une manifestation se gèrent au moyen de l'outil web cantonal POCAMA. Par ailleurs, il incombe au Secrétariat la gestion de la location (payante ou gratuite) des salles appartenant à la Commune.

LOCATIONS DE SALLES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des réservations	740	827	775	818	777 (243)*	822 (230)*	879

*Les données entre parenthèses indiquent le nombre de locations impactées par la situation COVID (plan de protection, modification du format de l'événement, reports de dates ou annulations).

La salle communale a été fermée de fin avril à fin décembre en raison de travaux. Dans la mesure du possible, les réservations prévues à la salle communale ont été déplacées à la salle polyvalente de Montoly.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des demandes via le portail cantonal POCAMA	64	71	98	87 (50)*	47 (24)*	66

*Les données entre parenthèses indiquent le nombre de manifestations impactées par la situation COVID (modification, reports successifs ou annulations).

SOCIETES LOCALES

Les associations jouent un rôle clé dans le développement du « vivre ensemble » et la Municipalité accorde une attention particulière au soutien de ces mouvements bénévoles. Les associations glandoises qui intègrent l'Union des sociétés locales de Gland (USLG) bénéficient de la mise à disposition d'infrastructures communales. L'USLG compte à ce jour 69 sociétés locales reconnues. Information sur le site de l'Association : uslg.ch.

CELEBRATIONS D'ANNIVERSAIRES

Après deux années sans visite aux jubilaires, la Municipalité a pu reprendre ces rendez-vous pour le plus grand plaisir des personnes fêtées, permettant l'occasion de leur offrir un arrangement floral, une boîte de chocolats, deux bouteilles de vin et un journal datant de leur anniversaire.

CELEBRATIONS	2019	2020	2021	2022
Anniversaires de 100 ans et plus	4	5	5	3
Anniversaires de 90 ans	20	13	19	12
Anniversaires de « 50 ans de mariage »	38	20	18	11
Anniversaires de « 60 ans de mariage »	3	4	5	10

MARCHE HEBDOMADAIRE

Environ 38 semaines par an, le Marché se déploie sur la Place de la Gare pour la joie des gastronomes et des férus de produits artisanaux. Producteurs locaux et population se rencontrent dans une ambiance festive et gourmande. Cette année, deux marchés de Noël ont eu lieu les mercredi 14 et 21 décembre 2022 avec la présence d'environ 40 commerçants à chaque édition.

CARTES JOURNALIERES CFF

La Ville de Gland met à disposition de ses habitants dix cartes journalières « Commune » par jour, au tarif préférentiel de CHF 45.-.

STATISTIQUES DE VENTE	2018	2019	2020	2021	2022
Cartes journalières CFF	2'823	2'807	1'588	2010	2128

RAILFAIR – GARE DE GLAND

Initié en 2011 par les CFF, le concept de parrains et marraines en gare est toujours soutenu par la Municipalité et se poursuit en collaboration avec la Ville de Nyon.

TITRES DE STATIONNEMENT

Les autorisations de stationner sur zones bleues, appelées communément « macarons », permettent aux particuliers, résidents temporaires et entreprises de prolonger le stationnement durant 72 heures au maximum, dans une zone spécifique. Le Secrétariat du Service de la population délivre des autorisations annuelles, mensuelles, hebdomadaires et journalières. Dès le 1^{er} mars, les macarons sont établis en format carte de crédit et annualisés.

TITRES DE STATIONNEMENT	2022
Macarons délivrés	85

Pour le Plan de mobilité destiné aux collaborateurs de l'Administration et des entités partenaires (Ecoles, CMS, Gendarmerie, etc.), des autorisations de stationner sont également délivrées.

PARTICIPATION	2018	2019	2020	2021	2022
Autorisation de stationner (validité annuelle)	209	192	236	282	221
Autorisation de stationner (validité mensuelle)	48	69	63	79	89
Eco-bonus (prime, part. achat ½ tarif, entretien cycle, etc.)	59	44	43	31	42
TOTAL DES COLLABORATEURS AYANT BENEFICIE D'UNE OU PLUSIEURS OFFRES DU PLAN DE MOBILITE	29	28	28	24	26

TRANSPORTS

Les prestations à la population en matière de transports doivent favoriser une transition pérenne vers des modes de déplacements doux et durables tout en restant efficaces et disponibles. Que ce soit la refonte et la modernisation actuelle des Transports urbains de Gland (TUG) ou le développement de stations de vélos en libre-service, différents projets sont pilotés par le Service de la population.

TRANSPORT URBAIN DE GLAND (TUG)

Les trajets du Transport urbain de Gland (TUG) sont faits de façon à desservir deux fois par heure et dans chaque sens les quartiers du bas et du haut de la ville. Le nombre de voyageurs transportés en 2022 est de 158'976, soit une augmentation de 13.6% par rapport à 2021. Il est maintenant supérieur au niveau de 2019 (dernière année complète avant COVID) qui était de 148'292 voyageurs transportés. D'une manière générale, le nombre de voyageurs transportés sur les lignes CarPostal de la région est revenu au niveau de 2019. Il est même plus important pour le TUG.

La refonte et la modernisation du TUG, qui a débuté en 2020 par un diagnostic de situation, est toujours en cours. Le but de ce projet est d'adapter notre transport urbain au contexte actuel (enjeux environnementaux, enjeux énergétiques, intégration à la stratégie Smart City).

RECAPITULATIF DES PRESTATIONS ET PROJETS RELATIFS AUX TRANSPORTS

TRANSPORTS

Transports urbains de Gland (TUG)	Mobility	Plan de mobilité collaborateurs et partenaires externes	
Noctambus (RdN)	Lignes intercommunales TP (Canton et RdN)	Lignes expérimentales (RdN)	Publibike (RdN)
Etude P+R (RdN)	Guichet mobile (RdN)	Plan mobilité interentreprises PME (RdN)	

COMMISSION D'INTEGRATION

M. Gérald Cretegy, Municipal, est le répondant auprès du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) durant la législature 2021-2026. La Commission d'intégration se compose de 11 personnes qui représentent les Autorités municipales, les partis politiques et certaines communautés étrangères. Elle est composée comme suit :

COMMISSION INTEGRATION

MEMBRES

M. CRETEGNY Gérald /Municipal
M. NICOLET Jean-Luc / GDG
Mme GALVEZ Angelita / PS-Les-Vert-e-s-POP
Mme PALLOTA LADISA Anna / UDC
Mme KUNZE Isabelle / PLR
Mme MOTTA LARRIVE Stella / communauté brésilienne
Mme OZDOGAN Brigitte / communauté turque
Mme SCHOPFLIN ETTALEB Bettina / communauté marocaine
M. DA SILVA José / communauté portugaise
Mme ARANDA VIRGEN Gabriella / communauté mexicaine
M. BITSAKIS Ioannis / communauté grecque

En raison des travaux de rénovation de la salle communale, la Commission d'intégration a pris la décision de ne pas organiser la Fête multiculturelle cette année. Les membres de la commission ont proposé une projection publique gratuite du film « Le Havre » au Théâtre de Grand-Champ. Une centaine de personnes ont assisté à cette séance et ont eu le plaisir de se voir offrir un apéritif dinatoire préparé par les membres de la Commission d'intégration.

CONTROLE DES CHAMPIGNONS*

Malgré sa brièveté fongique, 2022 fut une année à bolets par la quantité et par la variété du nombre d'espèces. Dans le vaste et réputé genre bolet (*Boletus s.l.*), les espèces toxiques et indigestes ne manquèrent pas. Dans les premières récoltes, le bolet satan (*Boletus satanas*) et ses proches ont tiré parti d'un sol chaud et arrosé modérément. Pour exemple cette cueillette contrôlée de 7,5 kg d'énormes bolet satan, en parfait état sanitaire, mais toxique ou encore le bolet radicant (*Caloboletus radicans*) très indigeste. Puis ce fut de très belles cueillette de cèpes (*Boletus edulis*), des têtes noires (*Boletus aereus*), des bolets des pins (*Boletus pinophilus*). Parfois plusieurs paniers pour une seule récolte.

Cette abondance de champignons très frais a entraîné des prises de risques qui, bien heureusement, n'ont pas produit d'accident. Dans 25 cueillette, il s'est trouvé des espèces très indigestes et toxiques et une fois une espèce mortelle. Jusqu'à fin août, deux contrôles officiels ont été effectués, un en avril et un en mai.

Cette année peut se résumer ainsi : le champignonneur et ses coins secrets n'est plus. Paix à son âme. Les coins perdus, la combe discrète ou le talus généreux sont dévoilés. Nul besoin de savoir lire une carte topographique, le GPS y pourvoira.

ESPECES TOXIQUES ET MORTELLES EXTRAITES DES RECOLTES	NOMBRE
Amanita phalloides	1
Tricholoma pardinum	3
Chlorophyllum brunneum	1
Hebeloma sinapizans	1
Entoloma lividum	6
Cortinarius sp	1
Lepiota cristata	1
Inocybe sp	1
Rubroboletus satanas	3
Tricholoma saponaceum	3
Caloboletus radicans	3
Russula emetia	1
Scleroderma bovista	1
Hypholoma fasciculare	2

CHAMPIGNONS / CHIFFRES-CLES	2018	2019	2020	2021	2022
Contrôles	50	115	122	95	219
Kilos contrôlés	38.37	193.65	179.14	99.57	438.78
Kilos consommables	28.25	165.5	144.47	88.57	387.05
Kilos détruits (impropres à la consommation)	10.12	28.15	34.67	11	51.7

*Source: M. Bernard Desponds, CH-1196 Gland, email: bldesponds@bluewin.ch.

RECAPITULATIF DES RESPONSABILITES DU SECRETARIAT DU SPOP

EVENEMENTS	ADMINISTRATION	PRESTATIONS DE RECEPTION	INTEGRATION	GESTION DE PROJETS
Organisation ou supervision de manifestations (1 ^{er} août, La nuit est belle, Fête du terroir,...)	Titres de stationnement	Accueil et réception téléphonique pour la Commune	Gestion Commission d'intégration	Guichet virtuel Admin 2.0
Gestion des Sociétés locales	Acte de mœurs	Vente de cartes CFF	Cafés-contacts	Projets ponctuels
Célébrations (anniversaires, jubilés avec visites municipales)	Contrôle des champignons	(Billetterie Théâtre et divers spectacles)	Fête multiculturelle	
Gestion des autorisations POCAMA et patentes temporaires	Avis de décès et concessions du cimetière		Développement d'une politique en matière d'intégration (partenariat Canton/ Commune)	
Location des salles	AIL			
Gestion du matériel événementiel (location + stock)				
Affichage politique				

SECURITE PUBLIQUE

En Ville de Gland, le Groupe de sécurité publique assure un large éventail de missions et garantit la bonne application du Règlement de police. Les Assistants de Sécurité Publique (ASP) assurent notamment la sécurité aux abords des écoles et contrôlent le stationnement. La Commission de police est en charge des procédures de dénonciations et la police du commerce se charge du respect des règlements communaux et cantonaux, en particulier concernant les établissements.

STATIONNEMENT

CONTROLES PARKINGS PUBLICS	2018	2019	2020	2021	2022
Amendes d'ordre délivrées	1 234	1 504	2 385	1 138	4 332

COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est constituée comme suit :

COMMISSION DE POLICE

PRESIDENT

M. CRETEGNY Gérald / Municipal

MEMBRE

M. RAVAL François / Greffier

INFRACTIONS DONNANT LIEU A UNE ORDONNANCE PENALE	2018	2019	2020	2021	2022
Dénonciations faites par des privés (ex. mise à ban)	166	149	399	430	327
Dénonciations faites par la Commune ou par la Gendarmerie (mises à ban, Règlement de police, Règlement sur les déchets)	102	153	136	214	286
TOTAL	268	302	535	644	613

La Commission de police a rendu également trois avertissements et trois avis d'opposition (dossiers transmis au Ministère public central).

NOTIFICATIONS POUR LE COMPTE DE L'OFFICE DES POURSUITES

Pour le compte de l'Office cantonal des poursuites, le Groupe de Sécurité publique se charge de notifier aux citoyens les commandements de payer (CP) ou les comminations de faillites (CF).

OFFICE DES POURSUITES	2018	2019	2020	2021	2022
Notifications traitées	1'136	950	1'143	1365	797

EXPULSIONS

Quatre locataires ont fait l'objet d'une exécution forcée d'expulsion de leur logement/local commercial. Pour certains, leurs effets mobiliers ont été stockés au garde-meuble communal.

ETABLISSEMENTS

La gestion et le contrôle des licences d'exploitation délivrées par la Police cantonale du commerce sont en partie de la compétence communale.

LICENCES AU 31 DECEMBRE 2022	2018	2019	2020	2021	2022
Etablissements disposant d'une licence cantonale	60	61	65	70	71

RECAPITULATIF DES RESPONSABILITES DU GROUPE DE SECURITE PUBLIQUE

CIRCULATION	POLICE DU COMMERCE	POLICE ADMINISTRATIVE	AUTRES MISSIONS
Régulation de trafic lors de manifestations, d'accidents, de services funèbres	Procédés de réclame Appareils automatiques	Application du Règlement de police	Gestion des expulsions
Encadrement des patrouilleurs scolaires	Contrôle des marchés	Notification des commandements de payer	Gestion du service de fourrière
Usage accru du domaine public	Contrôle des établissements (licences, horaires)	Tenue de la Commission de police	Contrôle immeubles (pour compte de l'OCH) Contrôle entreprises (pour compte du SFINE)
Contrôle du stationnement public (zones bleues/blanches) privé communal (mise à ban)	Contrôle des permis temporaires (par ex. vente d'alcool manifestations)	Suivi des amendes d'ordre (si procédure pénale)	Concept de sécurité pour les manifestations communales
Contrôle du trafic en mouvement Art. 20 RLVCR* aux abords des écoles		Affichage au pilier public	Gestion de sinistres sur voie publique
Entretien de la signalisation routière, des marquages au sol et de la signalisation verticale			
Information aux feux bleus			

*Règlement d'application de la Loi vaudoise sur la circulation routière.

SERVICE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

EN SAVOIR PLUS

Service des finances et de l'économie

Grand'Rue 38
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 20
E-mail : finances@gland.ch /
conomie@gland.ch / sports@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ Tenue de la comptabilité et gestion des finances de la Commune et de quatre autres entités
- ▶ Facturation et contentieux
- ▶ Traitement des factures fournisseurs
- ▶ Administration des salaires et des assurances
- ▶ Gestion de la trésorerie et des emprunts
- ▶ Fiscalité communale
- ▶ Economie
- ▶ Gestion des domaines
- ▶ Sports

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ Poursuite des projets Admin 2.0 et Smart City en collaboration avec les Services de l'Administration
- ▶ Mise à disposition d'un BoxUp Paddle à la plage de la Falaise
- ▶ Rayonnement du premier Pop Up Shop à Gland avec la participation d'une trentaine de commerçants et création de nouveaux commerces du quartier



SERVICE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

FINANCES

L'activité du Service des finances et de l'économie comprend principalement la tenue de la comptabilité et la gestion des finances de la Commune.

Les tâches principales du Service sont les suivantes :

- Etablissement des comptes annuels ;
- Etablissement du budget, en collaboration avec la Municipalité et les Services communaux ;
- Aide à l'élaboration de préavis des Services de l'Administration, pour la partie financière ;
- Rédaction de décisions de la Municipalité ;
- Planification financière et reporting ;
- Négociation, renouvellement et suivi des emprunts ;
- Gestion de la trésorerie ;
- Saisies et paiements des factures fournisseurs ;
- Facturation de taxes et prestations diverses ;
- Suivi des encaissements et du contentieux ;
- Gestion financière des camps scolaires ;
- Gestion des salaires ;
- Déclarations TVA, AVS, SUVA, LAA ;
- Gestion du portefeuille d'assurances, en collaboration avec un courtier ;
- Annonce des sinistres auprès des compagnies d'assurance ;
- Gestion de la fiscalité communale : arrêté d'imposition, domicile fiscal, remises de contributions, frontaliers ;
- Gestion des domaines et des baux.

Le Service des finances et de l'économie offre également des services à la population tels que les aides financières pour les camps scolaires et les transports des écoliers et répond aux questions des citoyens par une permanence de guichet, téléphone et via e-mail. Le Service des finances et de l'économie facture, entre autres :

- L'acheminement de l'eau potable et la location des compteurs d'eau ;
- Les taxes d'épuration et d'égouts ;
- La taxe déchets forfaitaires des ménages et des entreprises ;
- Les droits de superficie et locations ;
- Les camps scolaires ;
- Les frais d'écolage ;
- Les autorisations de stationner ;
- Les taxes de séjours ;
- Les soins dentaires délivrés par la Clinique dentaire itinérante du District de Nyon.

En plus des activités courantes susmentionnées, le Service des finances et de l'économie a :

- Géré en collaboration avec l'Office informatique et l'appui des Services de l'Administration la continuité du projet Admin 2.0 avec notamment le premier bouclage des comptes avec le nouvel ERP, la gestion des investissements, l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) et la conception du guichet virtuel ;
- Géré en collaboration avec le Secrétariat municipal la suite du projet Smart City, avec entre autres le lancement d'un site dédié et d'un sondage auprès du personnel de l'Administration et de la population ;
- Rejoint le groupe des communes pilotes pour l'adoption du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 et commencé les travaux d'analyse et l'élaboration d'une table de conversion des comptes ;
- Conduit une pré-étude relative à l'affectation de l'immeuble de l'Avenue du Mont-Blanc 27 en collaboration avec un cabinet d'architectes, le Service de la culture et des affaires sociales et le Service des bâtiments et de l'urbanisme afin d'analyser le programme de l'immeuble, de valider la faisabilité et la pertinence du projet ;

- Elaboré deux directives municipales, l'une relative aux virements bancaires et l'autre à la gestion des caisses ;
- Rédigé le rapport relatif aux comptes 2021 et les préavis municipaux suivants :
 - Préavis municipal n°17/2022 relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon ;
 - Préavis municipal n°19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n°1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable ;
 - Préavis municipal n°22/2022 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022 ;
 - Préavis municipal n°31/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023 ;
 - Préavis municipal n°32/2022 relatif au budget de l'exercice 2023.
- Co-rédigé le Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg, pour la partie relative au dispositif d'accompagnement des commerçants ;
- Co-rédigé le Préavis municipal n°34/2022 relatif à une demande de crédits pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale.

En 2022, 50'547 transactions ont été comptabilisées dans le système comptable (2021 : 35'880). Le Service des finances et de l'économie a payé et comptabilisé 8'154 factures fournisseurs en 2022 (2021 : 7'307).

Quelque 16'567 factures débiteurs ont été générées pendant l'année écoulée (2021 : 14'453). Le Service des finances et de l'économie a également envoyé 2'665 rappels pour factures impayées (2021 : 1'851) et a géré 344 poursuites (2021 : 367).

NOMBRE DE FACTURES EMISES	2022	2021
Taxe déchets personnes physiques	8'586	8'507
Services industriels (eau)	4'049	2'703
Taxe déchets personnes morales	1'218	1'310
Plan de mobilité	437	235
Permis de construire et d'habiter	101	106
Divers	2'176	1'592
TOTAL GENERAL	16'567	14'453

De plus, 178 abonnements d'élèves pour les transports urbains de Gland ont été remboursés (2021 : 181).

Par ailleurs, le Service des finances et de l'économie a rétribué mensuellement 152 collaborateurs fixes et 172 collaborateurs payés à l'heure (2021 : 141, respectivement 140). 1'067 mutations ont été traitées en 2022, y compris entrées, sorties, augmentations de salaire, jubilés, piquets, heures supplémentaires, changements de taux d'occupation, changements d'adresse, changements de coordonnées bancaires, modifications des retenues LPP et impôts à la source, avances et retenues sur salaires, remboursements de frais ainsi que remboursements d'assurances, allocations familiales et allocations pertes de gains militaires, maternité, maladie et accidents (2021 : 930).

Le Service des finances et de l'économie est également responsable de la tenue des comptabilités suivantes :

- Service de défense incendie et secours (SDIS Gland-Serine) ;
- Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon ;
- Plateforme administrative et financière du service psychopédagogique ; et
- Plateforme administrative et financière du PPLS Dôle (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire).

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'année 2022 constitue un retour à la normale tant du côté des revenus et charges de fonctionnement qu'en termes de dépenses d'investissements. Les deux années précédentes ont été marquées par la pandémie, qui avait provoqué de grandes fluctuations des chiffres réels par rapport au budget. Par ailleurs, les charges de fonctionnement ont globalement été bien maîtrisées. Ainsi, les comptes 2022 affichent un excédent de revenus sur les charges de CHF 2'200'970.- (2021 : CHF 6'754'833.-) et une marge d'autofinancement de CHF 7'660'605.- (2021 : CHF 11'937'640.-).

CHF	COMPTES 2022	COMPTES 2021
Revenus de fonctionnement	75'991'604.-	75'740'779.-
Charges de fonctionnement	- 73'790'634.-	- 68'985'946.-
Excédent des revenus	2'200'970.-	6'754'833.-
Marge d'autofinancement	7'660'605.-	11'937'640.-
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	8'389'367.-	14'567'128.-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 17'955'165.-	- 36'727'460.-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7'391'607.-	20'457'346.-
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE (MOUVEMENTS DE LIQUIDITES)	- 2'174'191.-	- 1'702'986.-

Les flux de trésorerie générés par les activités courantes, dites de fonctionnement, sont à disposition de la Commune pour financer ses investissements ou rembourser ses emprunts. Nous pouvons ainsi constater qu'un flux de trésorerie positif de CHF 8'389'367.- a été généré par les activités de fonctionnement (2021 : CHF 14'567'128.-). Conjointement avec l'utilisation des liquidités à hauteur de CHF 2'174'191.- (2021 : utilisation de liquidités de CHF 1'702'986.-), cela a permis de financer un peu plus de 40% des investissements nets consentis en 2022 de CHF 17'955'165.- (2021 : CHF 36'727'460.-) et payer les charges financières de CHF 548'393.- (2021 : CHF 482'654.-). La dette a augmenté de CHF 7'940'000, ce qui fait que le coût net du financement est de CHF 7'391'607.- (2021 : ensemble CHF 20'457'346.-).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EFFECTIVES NETTES

Comme mentionné en préambule, l'année 2022 constitue un retour à la normale en termes de dépenses d'investissements après une année 2021 marquée par un volume de dépenses d'investissements exceptionnels et inégalés dans les statistiques financières disponibles depuis 1988. L'acquisition de la parcelle n°563 de la Commune de Gland et ses bâtiments, propriétés du WWF, pour CHF 17'042'262.- en était la cause principale. En effet, les dépenses d'investissements nettes des subventions reçues pour l'exercice 2022 se montent à CHF 17'955'165.- (2021 : CHF 36'727'460.-). Par conséquent, le degré d'autofinancement, qui indique la proportion des investissements qui ont été autofinancés, a été de 42.7% en 2022 (2021 : 32.5%).

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT COMMUNAL

La dette brute (emprunts bancaires et institutionnels) se monte à CHF 83'415'000.-, soit CHF 6'090.- par habitant, au 31 décembre 2022. Elle se montait, au 31 décembre 2021, à CHF 75'475'000.- soit CHF 5'672.- par habitant.

Les comptes annuels publiés séparément montrent en détail les mouvements financiers. Ils font l'objet d'un préavis séparé qui sera présenté en une seule lecture au Conseil communal du mois de juin 2023. Les chiffres ci-dessus sont présentés sous réserve d'approbation du préavis relatif aux comptes annuels par le Conseil communal.

COMMUNICATIONS RELATIVES A L'USAGE DES COMPETENCES MUNICIPALES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

- Préavis municipal n°4/2021 relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026 :
La Municipalité n'a pas fait usage de cette compétence en 2022.

ECONOMIE

Par sa mission, le Service des finances et de l'économie de la Ville de Gland facilite le développement d'un tissu économique varié, équilibré et pérenne. Le Service offre un point de contact unique via le « guichet entreprises » (economie@gland.ch) qui accompagne les entreprises dans les démarches administratives, les recherches de locaux, la mise en relation et l'organisation des événements. Les initiatives mises en place par le Service traduisent la réactivité face au contexte actuel et la volonté de favoriser la collaboration avec les diverses entreprises locales.

COMMERCES - VALORISATION DES VITRINES

PROJET EPHEMERE POUR UN EFFET DURABLE

Initié par le Service, le premier Pop Up Shop (magasin éphémère) à Gland a ouvert ses portes en novembre 2021 à la Rue du Borgeaud 9. L'objectif principal était d'offrir aux micro-entrepreneurs la possibilité de se lancer sans risque, mais aussi de valoriser les « vitrines froides » longtemps inoccupées et de dynamiser le quartier en diversifiant son offre commerciale. Initialement prévu pour dix semaines, mais encouragé par l'enthousiasme des clients et la demande des commerçants, le magasin a prolongé son fonctionnement pendant sept mois et demi au total, jusqu'à fin juin 2022. Pendant cette période, une trentaine de commerçants ont pu y sous-louer des espaces de vente pour un prix symbolique et offrir leurs produits, services et faire des animations dans un esprit évolutif et inclusif.

Grâce au partenariat public-privé avec le propriétaire des locaux, le financement du projet a été radicalement optimisé. En somme, la Ville de Gland a pu profiter gracieusement d'une prestation (location des arcades de 400 m² pour sept mois et demi) dont la valeur, selon le prix du marché, aurait été de CHF 70'000.-. Le projet, suscitant l'intérêt spontané des médias locaux, a généré plusieurs publications en renforçant le rayonnement de la Ville de Gland et véhiculant l'image d'une commune dynamique.

Le bilan reste positif également pour le propriétaire qui a pu bénéficier de la valorisation de ses locaux. L'expérience a permis aux participants de tester leurs concepts de vente, rencontrer les clients et lancer des collaborations. Le résultat : plusieurs commerçants ont décidé de s'installer à Gland de manière pérenne. Certains ont choisi de rester dans les locaux à la Rue du Borgeaud 9, d'autres ont ouvert leur commerce dans le voisinage, à la Rue du Jura 4. L'impact sur le tissu économique du quartier reste donc concret et durable.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

FONDS DE SOUTIEN COVID-19 – AIDES FINANCIERES

En 2022, la Commission du Fonds de soutien s'est réunie pour traiter deux demandes d'aide à l'économie. Une entreprise a pu bénéficier d'une aide financière, correspondant à un montant de CHF 10'000.-, accordée sous forme de prêt à 0% et destinée au paiement des charges d'exploitation, remboursable au plus tard le 30 mai 2026. Une autre entreprise bénéficiaire a reçu un montant de CHF 13'510.-, sous forme d'aide à fonds perdu, destiné également au paiement des charges d'exploitation.

Une demande reste en suspens, en attente d'informations complémentaires.

MONTANTS ACCORDES AU TOTAL (2021-2022)		2022	2021
A fonds perdu	CHF 57'946.-	13'510.-	44'436.-
Prêt 0% / à fonds perdu (en fonction des aides reçues)	CHF 29 386.-	10'000.-	19'386.-
Visibilité	CHF 34'548.-	-	34'548.-
TOTAL	CHF 121'880.-	23'510.-	98'370.-

MESURES DE VISIBILITE – NOUVEAUX PROJETS

COFFRET GLANDOIS ET COFFRET DU MARCHÉ

Afin de soutenir les commerçants locaux, le Service a créé un nouveau produit : un coffret-cadeau mettant en vedette une sélection de spécialités alimentaires de qualité artisanale. Disponible en deux versions, le Coffret du Marché est rempli de produits proposés au marché hebdomadaire à la Place de la Gare et le Coffret Glandois contient des produits disponibles dans de petits commerces de Gland. Les coffrets ont été vendus à l'Administration communale et sur le stand au Marché de Noël en décembre où ils ont rencontré un grand succès. Au total, 160 coffrets ont été vendus en 2022. Vingt commerçants ont participé à cette opération, ce qui leur a permis de générer dans l'ensemble une augmentation du chiffre d'affaires de CHF 13'000.-.

STANDS ET EVENEMENTS

Le travail du Service en faveur du développement économique passe également par une forte présence sur le terrain. Afin de faciliter les échanges avec la population, un stand de l'économie a été aménagé à la Fête du Terroir (25 juin 2022) et à plusieurs reprises au Marché de Gland. La Déléguée à l'économie participe fréquemment à des événements de réseautage dans la région et maintient le contact régulier avec le réseau des délégués des communes romandes.

NOUVELLE ECONOMIE – UN ENGAGEMENT CONTINU

En 2022, le Service a renforcé son positionnement stratégique en accentuant l'engagement pour l'économie qui respecte le plafond des limites planétaires. La Municipalité a affirmé la volonté de positionner la Ville de Gland comme un acteur actif dans la recherche d'alternatives à l'économie traditionnelle, tout en proposant des mesures d'accompagnement pour les acteurs économiques en transition. De manière très pragmatique, il s'agit de la volonté de favoriser le circuit court, la relocalisation des compétences et la production ainsi que de renforcer la collectivité et sa résilience.

PRIX NOUVELLE ECONOMIE

Un appel à projet « Prix Nouvelle Economie » est lancé annuellement depuis 2020 avec l'objectif d'encourager à entreprendre, à se fédérer dans la recherche de nouveaux modèles d'affaires à la hauteur des enjeux actuels. En 2022, au total, 18 candidatures ont été étudiées par un Jury composé de membres de l'Administration glandoise et de deux experts externes. Chez l'Epicier, un commerce bio, zéro déchet et privilégiant les circuits courts, s'est vu récompensé pour son impact sur l'économie locale et a remporté le grand prix de CHF 10'000.-. Trois prix de CHF 2'000.- dans les catégories partenariat, innovation et proximité ont été accordés respectivement à l'Association SimplyAct, le projet Recycled Cloud – data center recyclé, et l'initiative Food Cycle Smart City visant le renforcement de la sécurité alimentaire. La remise des prix a eu lieu lors du Forum Nouvelle Economie – un événement annuel réunissant les acteurs de l'économie locale au Théâtre de Grand-Champ.

FORUM NOUVELLE ECONOMIE

La troisième édition du « Forum Nouvelle Économie – À la recherche des solutions de demain » s'est déroulée le 9 novembre 2022 au Théâtre de Grand-Champ. L'événement, gratuit et ouvert à tous les représentants de l'économie locale, a accueilli environ 170 participants. Ils ont pu découvrir les stands des entreprises et des initiatives locales pour ensuite participer à trois présentations et à une table ronde. Avec des intervenants soigneusement sélectionnés, le Forum a pour ambition de fédérer les acteurs économiques, de donner des pistes concrètes pour les entreprises locales qui souhaitent prendre un rôle actif face aux défis actuels, de même que d'anticiper les tendances de demain. Cette année, c'est l'avenir de la technologie, la décroissance et la semaine de 4 jours qui ont marqué les débats. Les enregistrements de toutes les interventions restent à disposition sur la chaîne YouTube de la Ville de Gland.

DOMAINES

Les mutations suivantes ont été réalisées en 2022 :

- Acte constitutif de servitude personnelle pour des installations photovoltaïques sur la parcelle n°436 de la Commune de Gland (propriété de la Commune de Gland) en faveur de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC), selon acte notarié établi le 6 avril 2022 par-devant Me Olivier Thomas ;
- Acte modificatif relatif à l'échange conditionnel de biens-fonds signé le 20 mars 2017 entre la Commune de Gland et M. Bertrand Barillier concernant la parcelle n°90 de la Commune de Gland (propriété de la Commune de Gland) et les parcelles n°1689 de la Commune de Gland et n°405 de la Commune de Luins (propriété de M. Bertrand Barillier), selon acte établi le 11 mai 2022 par-devant Me Gaël Chevalley ;
- Prolongation de vente à terme et droit d'emption relatif à l'immeuble n°4317 (propriété d'En la Foule SA) entre En la Foule SA et la Commune de Gland, selon acte notarié établi le 3 août 2022 par-devant Me Olivier Thomas ;
- Acte modificatif de servitudes concernant les parcelles n°4309 (parcelle de dépendance), 4310 (propriété de La Collective de Prévoyance – COPRE), 4311 (propriété de la Commune de Gland), 4312, 4313, 4314, 4315 (propriété d'En la Foule SA), 4316 (propriété de La Collective de Prévoyance – COPRE), 4317, 4318 (propriété d'En la Foule SA), entre En la Foule SA, la Commune de Gland et La Collective de Prévoyance – COPRE et complément d'acte modificatif de servitudes selon actes notariés établis les 15 août 2022 et 28 septembre 2022 par-devant Me Olivier Thomas ;
- Constitution d'une servitude de passage public à pied sur l'immeuble n°4333 (propriété privée) en faveur de la Commune de Gland, selon acte notarié établi le 16 novembre 2022 par-devant Me Gaël Chevalley ;
- Acquisition de la parcelle n°1587 de la Commune de Gland par la Commune de Gland (propriété de Swisscom Immeubles SA) et réunion avec la parcelle n°1591 de la Commune de Gland (propriété de la Commune de Gland), selon acte notarié établi le 16 novembre 2022 par-devant Me Damien Ventura ;
- Promesse de constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle n°1591 de la Commune de Gland (propriété de la Commune de Gland) en faveur d'Equitim Fondation de placement, selon acte notarié établi le 16 novembre 2022 par-devant Me Frédéric-Auguste de Luze ;
- Réquisition de transfert immobilier en exécution de l'acte de vente à terme et droit d'emption signé le 24 mars 2021 et de l'acte de prolongation de vente à terme et droit d'emption signé le 3 août 2022 relatif à l'immeuble n°4317 (propriété d'En la Foule SA) entre En la Foule SA et la Commune de Gland, selon acte notarié établi le 30 novembre 2022 par-devant Me Olivier Thomas ;
- Promesse de constitution de servitudes et d'un droit de préemption sur la parcelle n°427 de la Commune de Gland (propriété de la Commune de Gland) entre la Commune de Gland, Ronchi SA et Ronchi Immobilier SA, selon acte notarié établi le 8 décembre 2022 par-devant Me Gaël Chevalley.

COMMUNICATIONS RELATIVES A L'USAGE DES COMPETENCES MUNICIPALES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

- Préavis municipal n°9/2021 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations :

La Municipalité a fait usage de cette compétence dans un cas en 2022. Dans sa décision du 28 janvier 2022, elle a exercé son droit de préemption sur la vente du bien-fonds n°1621 de la Commune de Gland (Grand'Rue 9) aux conditions de l'acte de vente. La partie évincée (acquéreuse) a recouru contre cette décision le 2 mars 2022 auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). La Municipalité de Gland a, pour sa part, conclu au rejet du recours dans sa réponse du 29 avril 2022. Finalement, le 28 novembre 2022, la CDAP a rejeté le recours et a confirmé la décision de la Municipalité de Gland du 28 janvier 2022.

ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE GLAND

L'Association des Jardins Familiaux de Gland gère les 150 jardins mis à disposition des habitants de Gland.

SPORTS

Le programme Bouge ! a pour but de proposer des activités sportives gratuites à toutes les tranches d'âges et de tous les niveaux physiques. Durant cette année, ce ne sont pas moins de 29 activités qui ont été mises à disposition de la population.

PROGRAMME « BOUGE ! »

BOUGE! 2022

Mars

- 4 Gala de fermeture Patinoire de Gland
- 6 Initiation au Bowling Bowling
- 20 Initiation à l'escalade Totem Escalade
- 31 Mérites Sportifs Théâtre Grand-Champ

Avril

- 10 Séminaire Running La Lignière
- Mois de la santé & du bien-être

Mai

- 1 Gland Spring Run Montoly
- 8 Séminaire «améliorer ses performances sportives» La Lignière
- 22 La Suisse Bouge En Bord
- Urban Training

Juin

- 1 - 8 - 15 Yoga & Zumba Wine La Capitaine
- 22 & 29
- 19 Bike Walk Brunch & Urban plogging Gland*
- 26 Street foot & basket Perrerets
- Urban Training

Juillet & Août

- Été en ville Gland*
- Urban Training

Septembre

- 11 Conférence «Les femmes et le sport» La Lignière
- 24 Tir de l'amié Stand de tir

Octobre

- 2 Cancer du sein Gland*
- 9 Sunday Training Gland*
- 28 Halloween Piscine Piscine des Perrerets

Novembre

- 4 Inauguration de la Patinoire Patinoire
- 18 Silent Disco & fondue Patinoire
- 20 Dimanches sportifs & Ski training Mauverney A & B
- 20 Développement mental Salle des Colones

Décembre

- 4 Dimanches Sportifs Perrerets

*Le lieu sera communiqué sur le site internet

21/11 au 18/12 : Diffusion du Mondial à la Patinoire

INITIATION AU BOWLING

Encadrés par l'équipe du bowling de Gland, les enfants de 7 à 14 ans ont pu profiter d'une matinée découverte.

INITIATION A L'ESCALADE

Durant une matinée, les enfants ont pu découvrir les astuces de la grimpe encadrés par les instructeurs de Totem Escalade.

ZUMBA & YOGA WINE

Au vu du succès de l'année passée, des cours de zumba ont été ajoutés en plus des cours de yoga qui se sont déroulés sur le domaine de La Capitaine.

SEMINAIRE A LA CLINIQUE DE LA LIGNIERE

En collaboration avec La Lignière, trois séminaires ont été organisés :

- 10 avril : Comprendre sa course pour mieux performer ;
- 8 mai : Améliorer ses performances sportives grâce à son style de vie ;
- 11 septembre : Femme et sport, tenir compte de sa physiologie.

PATINOIRE & MONDIAL

Comme chaque année, la patinoire a repris place à Grand-Champ pour le plus grand plaisir des enfants mais aussi des adultes. Cette année, profitant du fait que la Coupe du monde de football avait lieu de novembre à décembre, une fan zone avec écran géant, bar et transats a été mise en place.

Les enregistrements de toutes les interventions sportives restent à disposition sur la chaîne YouTube de la Ville de Gland.

SERVICE DES BATIMENTS ET DE L'URBANISME

EN SAVOIR PLUS

Service des bâtiments et de l'urbanisme

Chemin de Montoly 1
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 80
Fax : +41 22 354 04 39
E-mail : sbu@gland.ch



FONCTIONS

BATIMENTS

- ▶ Conception et gestion des projets de rénovation et de constructions neuves
- ▶ Coordination et contrôle des travaux d'entretien, de réparation et d'assainissement
- ▶ Service de conciergerie

URBANISME

- ▶ Planification territoriale de la Commune
- ▶ Stratégie et coordination avec les projets régionaux

POLICE DES CONSTRUCTIONS

- ▶ Contrôle et suivi des dossiers de demande de permis de construire
- ▶ Procédures de mise à l'enquête
- ▶ Délivrance des permis de construire et d'habiter

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ Rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale (Préavis municipal n°89/2021)
- ▶ Travaux d'agrandissement et de modernisation de la salle de Municipalité
- ▶ Suivi de la fin des travaux et mise en service de la Crèche Bee Happy au bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz
- ▶ Mise à l'enquête publique du Plan d'affectation (PA) « La Lignière »
- ▶ Mise à l'enquête publique du Plan d'affectation (PA) « Lavasson »



SERVICE DES BATIMENTS ET DE L'URBANISME

POLICE DES CONSTRUCTIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE

33 permis de construire ont été délivrés en 2022. Ils se répartissent de la façon suivante :

- 7 projets pour changement d'affectations :

- 5 nouveaux aménagements
(un cabinet dentaire, un cabinet vétérinaire, un kiosque, un magasin de vélos et un cabinet d'imagerie médicale) ;
- 1 transformation d'un local traiteur en restaurant ;
- 1 création d'un centre d'accueil temporaire.

- 7 projets de nouvelles constructions, transformation lourde ou démolition :

- 1 construction d'un bâtiment de 14 logements ;
- 1 construction de deux bâtiments d'activités ;
- 1 construction provisoire d'une brasserie et d'un café ;
- 1 démolition de deux villas et construction de cinq logements ;
- 1 surélévation d'une usine existante ;
- 1 aménagement d'un restaurant et d'un « Drive » ;
- 1 démolition totale d'un bâtiment d'activité.

- 5 projets pour l'amélioration de la performance énergétique :

- 4 installations de pompes à chaleur ;
- 1 rénovation de chaufferie.

- 3 projets de transformation de bâtiments communaux :

- 1 surélévation d'un bâtiment scolaire ;
- 1 agrandissement des activités sportives au Centre sportif ;
- 1 extension de la galerie d'un restaurant scolaire.

- 11 projets divers :

- 1 changement d'affectation de bureaux en appartements ;
- 1 modification d'une station de base de téléphone mobile ;
- 1 aménagement d'une tente provisoire pour le stockage de matériel ;
- 1 assainissement des nuisances sonores d'une station de lavage ;
- 1 transformation intérieure et extérieure d'une villa ;
- 1 construction d'une serre multichapelle ;
- 1 agrandissement d'un pavillon par un container ;
- 1 création d'un velux en toiture ;
- 1 création d'un balcon et agrandissement de fenêtres ;
- 1 construction d'une fosse à purin et d'une fumière ;
- 1 aménagement de la place de La Combe.

CONSULTATIONS PUBLIQUES ET AUTORISATIONS MUNICIPALES

69 autorisations ont été délivrées en 2022 représentant :

- 4 projets pour changement d'affectation :

- 1 aménagement d'un cabinet de physiothérapie ;
- 2 transformations intérieures de locaux d'activités et d'un logement ;
- 1 aménagement d'un cabinet médical.

- 32 projets de constructions ou de démolitions de minime importance, transformations légères :

- 1 démolition partielle d'une cheminée industrielle ;
- 3 aménagements de couverts ;
- 3 aménagements de cabanons de jardin ;
- 8 rénovations de façades ;
- 3 changements de tuiles en toiture ;
- 1 démolition de dépendance ;
- 2 aménagements d'auvents ;
- 1 création d'une lucarne ;
- 1 ajout d'un velux en toiture ;
- 1 agrandissement d'un pavillon par un container ;
- 1 construction d'un jardin d'hiver ;
- 7 constructions de piscines.

- 17 projets pour l'amélioration de la performance énergétique :

- 13 installations de pompes à chaleur ;
- 3 rénovations énergétiques d'immeubles ;
- 1 rénovation énergétique de villa.

- 13 projets divers :

- 3 aménagements de palissades en bordure de propriété ;
- 1 création de fenêtres en façade ;
- 1 transformation d'une structure porteuse extérieure ;
- 1 rénovation d'un abri de jardin ;
- 3 nivellements de terrains en périphérie ;
- 1 aménagement d'un couvert pour piscine ;
- 1 aménagement d'une cheminée ;
- 1 transformation d'aménagements extérieurs d'une villa ;
- 1 rénovation d'une cuisine.

COMMISSION DE SALUBRITE

La Commission de salubrité n'a pas connu de changement au cours de l'année 2022. Sa composition reste donc la suivante :

COMMISSION DE SALUBRITE

MEMBRES

M. GENOUD Thierry / Municipal
 M. GROSJEAN Daniel / SDIS
 M. DURIG Nicolas / Groupe eau
 M. CHEVALLEY Steeve / Service des bâtiments et de l'urbanisme

Comme pour les années précédentes, le Docteur Abel Lanaspá complète cette commission. Il est sollicité pour les visites de logements existants susceptibles de présenter des risques d'insalubrité. Il est à relever que pour l'année 2022, aucune intervention de sa part n'a été nécessaire.

Au mois d'octobre, M. Daniel Grosjean a annoncé sa volonté de quitter la Commission de salubrité pour la fin de l'année, après neuf ans de présence active. La composition de la commission sera donc revue et complétée en janvier 2023.

Pour 2022, la Commission s'est réunie à 24 reprises et a effectué 38 visites de bâtiments.

A l'issue de ces visites, 23 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés, à savoir :

- 3 projets de transformation de bâtiments :
 - 2 | transformations de locaux d'activités ;
 - 1 | aménagement de cabinet vétérinaire.
- 18 projets de constructions, démolition ou transformations :
 - 1 | construction d'une nouvelle église catholique ;
 - 1 | construction d'un immeuble de 9 logements collectifs ;
 - 1 | construction de deux villas jumelles ;
 - 1 | construction de trois villas contiguës ;
 - 1 | extension de la galerie d'un restaurant scolaire ;
 - 1 | adjonction d'un balcon sur une villa ;
 - 3 | transformations de bâtiments en façade ;
 - 1 | transformation intérieure et extérieure d'une villa mitoyenne ;
 - 1 | transformation d'un sous-sol et création de box fermés ;
 - 1 | transformation d'un immeuble ;
 - 1 | rénovation et extension d'un bâtiment scolaire ;
 - 5 | constructions de piscine.
- 1 projet pour l'amélioration de la performance énergétique :
 - 1 | transformation et assainissement énergétique d'un immeuble.
- 1 projet divers :
 - 1 | aménagement d'un centre de formation canin.

BATIMENTS COMMUNAUX

PRINCIPAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT OU DE REFECTION, ACHATS

A l'instar des années précédentes, les bâtiments communaux ont fait l'objet d'un suivi régulier par le Service. En fonction des pannes, détériorations, besoins et demandes des utilisateurs, les principaux travaux de maintenance, d'amélioration et/ou de rénovation exécutés au cours de l'année 2022 ont été les suivants :

COLLEGE ET COMPLEXE DE GRAND-CHAMP

- Réparation et mise aux normes de l'alimentation en gaz des salles de sciences ;
- Remplacement du câble de suspension du monte-charge du complexe ;
- Remplacement de plusieurs pompes de circulation du circuit de chauffage (mesure d'amélioration de la performance énergétique imposée après un audit « Grands consommateurs ») ;
- Réfection du carrelage d'un des trois escaliers des vestiaires de la salle omnisports ;
- Remplacement du compresseur et du sècheur d'air du Collège ;
- Achat et installation de cinq nouveaux pianos électroniques ;
- Rétrofit et sécurisation de la table élévatrice du Collège et de celle du restaurant scolaire.

COLLEGE DES TUILLIERES

- Modification des éclairages inaccessibles en vue d'en faciliter l'entretien ;
- Réparation de lames acoustiques cassées.

COLLEGE DES PERRERETS

- Pose d'une nouvelle signalétique au sol de la cour du Collège (rassemblement et jeux) ;
- Installation d'un défibrillateur à l'entrée du bloc D.

COLLEGES DE MAUVERNEY A, B ET C

- Remplacement des rideaux des salles de classe du bâtiment A.

BATIMENT ADMINISTRATIF

- Ajout et modification de prises électriques et informatiques dans certains bureaux ;
- Achat de mobilier pour les bureaux de l'Office du développement durable ;
- Agrandissement et transformation de la salle de Municipalité.

HOTEL DE LA PLAGE

- Remplacement et mise aux normes du tableau électrique principal du restaurant ;
- Couverture provisoire de la terrasse du restaurant.

CENTRE SPORTIF « EN BORD »

- Remplacement du filtre de l'alimentation générale en eau ;
- Modification de l'ancienne buvette du tennis (actuelle salle de fitness).

FORTINS

- Rénovation et sécurisation des acrotères du « Fort Fontana ».

CONSTRUCTIONS NEUVES ET RENOVATIONS LOURDES

AGRANDISSEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES AU CENTRE SPORTIF « EN BORD » - PREAVIS N°92/2021

Dans le cadre du Préavis municipal n°92/2021, et pour le volet relatif au stand de tir, la pose des récupérateurs de balles a été finalisée durant l'année.



Récupérateurs

En parallèle, les études pour la construction de la nouvelle buvette se sont poursuivies.

RENOVATION DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE ET DE CERTAINS EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE LA SALLE COMMUNALE - PREAVIS N°89/2021

Conformément au préavis municipal validé par le Conseil communal en 2021, les travaux suivants ont été exécutés :

- Installation de nouvelles fenêtres isolantes équipées de stores électriques ;
- Réfection et isolation de la toiture et des murs de la façade par l'extérieur ;
- Pose de panneaux photovoltaïques, d'une surface de 182 m² ;
- Montage d'une ventilation double flux ;
- Réfection du carrelage de la buvette et de la cuisine, peinture des murs ;
- Installation d'un éclairage LED variable (possibilité de choix de couleurs) et de deux beamers fixes pour les projections ;
- Modification des sanitaires « hommes » et implantation d'un WC pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Nouvel agencement de la cuisine et pose de nouveaux équipements performants et modernes (hotte, four steamer, plaques à induction, lave-vaisselle).



Salle communale

TRANSFORMATION DE LA SALLE DE MUNICIPALITE

Cette année la salle de Municipalité a été agrandie et rénovée. Le mur de séparation avec la salle de conférence Yvoire mitoyenne a été démoli afin de libérer l'espace. La salle agrandie a été entièrement repeinte. En sus, un nouveau parquet ainsi qu'un nouveau plafond équipé d'éclairages LED ont été installés.

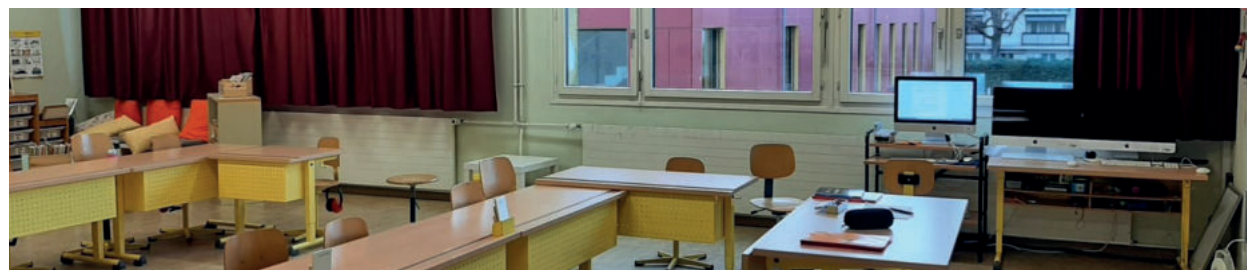
La salle est maintenant beaucoup plus spacieuse et lumineuse. Elle permet à la Municipalité de recevoir des visiteurs dans de bonnes conditions.



Salle de Municipalité

EQUIPEMENT DES COLLEGES DES TUILLIERES ET MAUVERNEY A ET B EN WI-FI PROFESSIONNEL ET EN ECRANS INTERACTIFS - PREAVIS N°50/2018

Les travaux se sont terminés par l'installation de rideaux d'obscurcissement dans les salles de classe du bâtiment A.



Salle de classe du bâtiment A

RENOUVELLEMENT DU MOBILIER SCOLAIRE DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES SUR TROIS ANS - PREAVIS N°80/2020

Conformément au Préavis municipal n°80/2020, une deuxième commande a été passée en début d'année 2022, avec une livraison du mobilier effectuée en juillet pendant les vacances scolaires. La troisième (et dernière) commande prévue au préavis municipal s'effectuera en 2023 en fonction des besoins qui seront exprimés par les Directions des écoles.

EQUIPEMENT DU COLLEGE DES PERRERETS EN WI-FI PROFESSIONNEL ET EN AFFICHAGES NUMERIQUES FRONTAUX - PREAVIS N°12/2021

La première étape des travaux (câblages électriques) s'est réalisée avec succès en juillet 2022, les antennes Wi-Fi ont été installées dans la foulée et sont fonctionnelles. L'installation des affichages numériques est prévue pour le mois de juillet 2023.

REPLACEMENT DES FILTRES A SABLE DE LA PISCINE DES PERRERETS - PREAVIS N°13/2021

Il a été profité d'une des vidanges biennuelles du bassin pendant les vacances scolaires pour débiter le chantier à l'été 2022.

La pénurie au niveau de certains matériaux (notamment l'inox) a imposé de modifier le phasage des travaux ainsi que la planification en collaboration avec les entreprises adjudicataires.

Selon ces divers réajustements du projet, la nouvelle installation de traitement d'eau devrait être opérationnelle pour Pâques 2023.

EXTENSION DE LA GALERIE DE RESTAURANT SCOLAIRE DE GRAND-CHAMP - PREAVIS N°18/2022

Afin d'éviter une hausse trop importante sur le coût des aciers ainsi que des retards éventuels de livraison, les profilés métalliques nécessaires à la construction de la structure porteuse ont été commandés dès l'octroi du crédit de construction par le Conseil communal. Les travaux ont ainsi pu débiter pendant les vacances scolaires d'été.

Dans une première étape, il a été procédé à la pose des poteaux, des poutres, du plancher et du revêtement de sol (moquette).

Une deuxième étape s'est déroulée pendant les vacances d'octobre avec la modification et repose des garde-corps ainsi que l'application d'une peinture intumescente sur la structure métallique.

La nouvelle surface créée a pu être mise à disposition des utilisateurs dès le 31 octobre 2022.

Des travaux de finitions ; faux-plafonds, éclairage définitif et profils métalliques complémentaires seront exécutés en 2023.



Extension de la galerie du restaurant scolaire

TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN DEUXIEME ETAGE SUR L'UAPE DE MAUVERNEY C ET ETUDES D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DES COLLEGES DE GRAND-CHAMP ET DE MAUVERNEY A ET B - PREAVIS N°96/2021

Les procédures d'appels d'offres (procédure ouverte) pour les trois projets concernés par ce préavis municipal avaient débuté dès le mois d'août 2021.

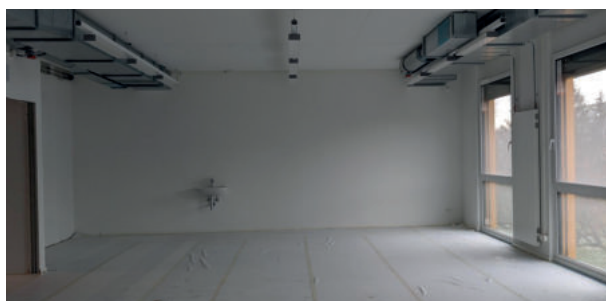
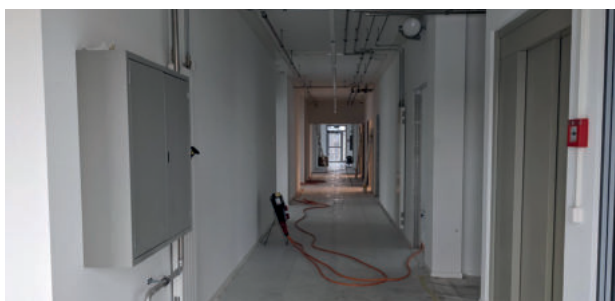
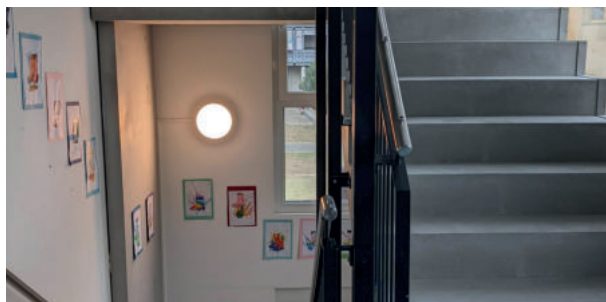
Celui concernant le projet de surélévation de Mauverney C a été finalisé en février 2022.

Le permis de construire a été délivré en mai 2022 et c'est l'entreprise totale DM BAU AG qui a été mandatée pour ces travaux d'extension.

Pour des raisons de sécurité et d'exploitation du bâtiment à maintenir, le montage des nouveaux modules sur la toiture ainsi que les travaux techniques dans les étages existants ont été effectués en été 2022, pendant les vacances de l'UAPE et de la Pause déj'. Environ 85% des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été finalisés avant fin décembre 2022.

Pour le solde, la pénurie des matériaux et les retards de livraison ont engendré un rallongement des délais pour les aménagements intérieurs du 3^e étage construit. Ceux-ci seront finalisés en mars et avril 2023.

Le nouvel étage offrira alors quatre salles polyvalentes (modulables et aptes à être divisées si besoin), une cuisine identique à celle du 1^{er} étage, deux bureaux, un local concierge, une buanderie et des blocs sanitaires.



Mauverney C

Concernant les appels d'offres pour les études d'agrandissement et de rénovation des collèges de Grand-Champ et de Mauverney A et B, et à l'issue d'une procédure « Marchés publics », deux groupements de mandataires distincts (architectes et ingénieurs) ont été désignés adjudicataires en avril 2022 :

- **Collège de Grand-Champ :**

C'est le groupement de bureaux Glauco Lombardi Architectes SA, FLK Ingénieurs civils Sàrl et SRG engineering SA qui a été mandaté.

Les aménagements des espaces de la surélévation (3^e étage du Collège) ont été étudiés et définis en collaboration avec la Direction de l'établissement secondaire, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Le dossier pour le permis de construire sera déposé à l'enquête publique au début 2023 en parallèle avec l'établissement des soumissions.

Après analyse des prix rendus par les entreprises, le préavis municipal de construction pourra ensuite être soumis au Conseil communal pour un démarrage des travaux vers la fin de l'été 2023.

- **Collège de Mauverney :**

Le groupement de bureaux Ferrari Architectes SA, Willi Ingénieurs SA et SRG engineering SA a été mandaté pour mener à bien les études.

Ces dernières sont en cours avec la collaboration de toutes les parties concernées. Dès que l'ampleur du projet et le programme précis seront finalisés, la phase des études du projet et le dossier pour le permis de construire suivront. Le dépôt du dossier pour la mise à l'enquête publique est estimé pour la fin de l'année 2023.

ACQUISITION DU BATIMENT A5.4 DU QUARTIER DE LA COMBAZ DESTINE A L'AMENAGEMENT D'UNE CRECHE ET DE QUATRE APPARTEMENTS - PREAVIS N°63/2019

L'entreprise générale Steiner SA a géré l'ensemble des travaux du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz.

Ce bâtiment a été réceptionné entre novembre et décembre 2022. Le Service des bâtiments et de l'urbanisme a collaboré au projet pendant les cinq dernières années en s'occupant entre autres :

- Du contrôle des plans et des aménagements intérieurs ;
- De la coordination avec les utilisateurs de la crèche ;
- Du contrôle financier des plus-values engendrées par les modifications apportées au projet initial ;
- Du choix des matériaux à l'intérieur du bâtiment ;
- Du contrôle de la planification des travaux.

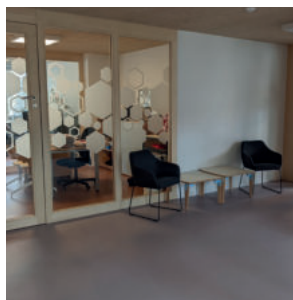
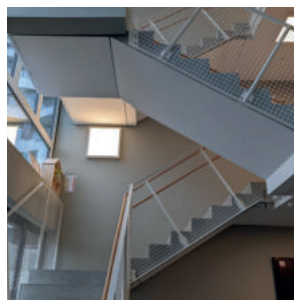


Bâtiment A5.4

Les travaux n'ont pas été facilités d'une part par la crise de la pénurie des matériaux, et d'autre part par le délai fixé pour la mise à disposition des locaux au jeune public.

Malgré les difficultés rencontrées, la nouvelle crèche Bee Happy, qui peut accueillir 44 enfants (bébés, trotteurs et grands), a été ouverte le 1^{er} décembre 2022 comme annoncé aux parents.

Les espaces intérieurs se développent sur trois niveaux (rez inférieur, rez supérieur et 1^{er} étage). Ils sont adaptés pour les enfants de chaque tranche d'âge. Les matériaux choisis et la configuration des espaces intérieurs créent une ambiance très chaleureuse ainsi que des espaces lumineux et spacieux. Un jardin extérieur avec des jeux pour la crèche sera aménagé en début d'année 2023.

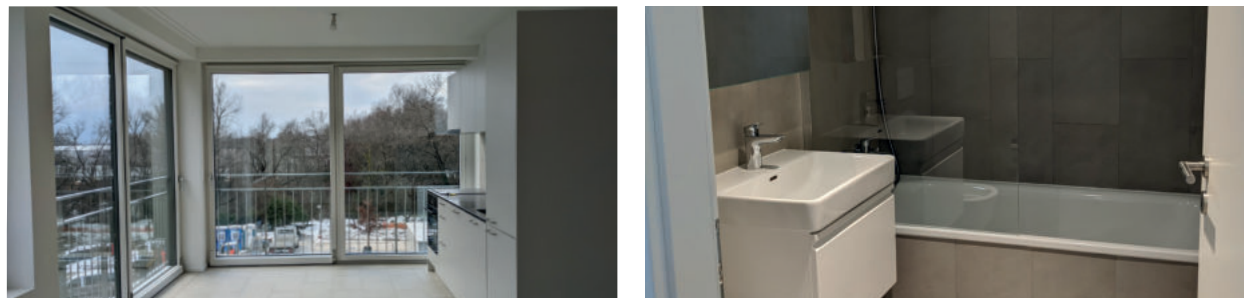


Crèche Bee Happy

Le 2^e étage du bâtiment abrite quatre logements (un studio de 24 m² et trois appartements de 3 pièces de 61 m² chacun). Une terrasse/loggia accessible de 8.5 m² au même étage sera à disposition de tous les locataires. Les espaces des appartements sont optimisés. En outre, ils sont entièrement équipés et très lumineux. Les travaux seront finalisés en début d'année 2023, avec l'emménagement des locataires prévu au 1^{er} mars.

Le hall d'entrée des logements du 2^e étage est aménagé du côté Jura du bâtiment, indépendamment de celui de la crèche située du côté lac.

Enfin, le sous-sol du bâtiment comprend les caves des appartements, la buanderie, les deux dépôts loués par la crèche ainsi que les locaux techniques. Le sous-sol est en lien direct avec le parking souterrain.



Logements

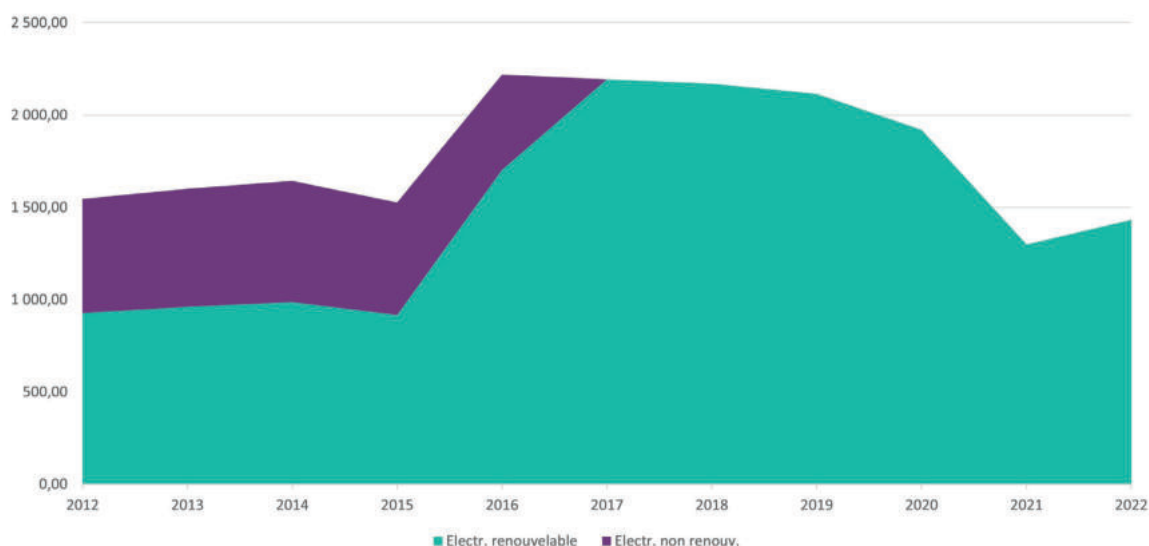
CONSOMMATION D'ENERGIE

Comme pour l'année précédente, les données de consommation énergétique concernant l'électricité et la chaleur des bâtiments communaux sont suivies et extraites directement du programme Enercoach. La comparaison de certains bâtiments est effectuée par rapport à l'année 2019, soit la dernière année significative, avant l'impact de la crise sanitaire du COVID.

CONSOMMATION D'ELECTRICITE, COUTS ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CONSOMMATION	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh
Electricité renouvelable	927	961	986	916	1 703	2 194	2 171	2 116	1 920	1 299	1 433
Electricité non renouvelable	618	640	657	611	517	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 545	1 601	1 643	1 527	2 220	2 194	2 171	2 116	1 920	1 299	1 433

CONSOMMATION ELECTRIQUE (MWH)

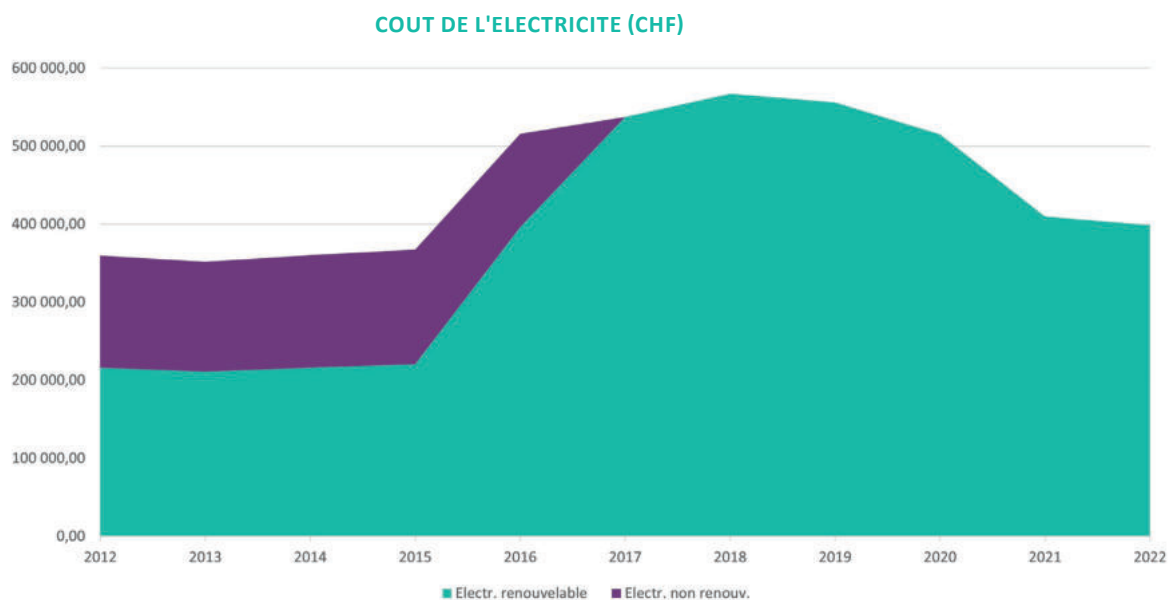


Globalement, la consommation d'électricité est en augmentation par rapport à 2021.

Plusieurs points sont à prendre en compte pour expliquer cette hausse :

- Le parc de bâtiments a augmenté avec l'acquisition du bâtiment sis Mont-Blanc 27, ancien siège du WWF ;
- La consommation de ce même bâtiment a passablement augmenté, passant de 78'394 kWh en 2021 à 262'456 kWh en 2022, ceci en raison de l'utilisation du bâtiment pour l'accueil d'environ 200 réfugiés ukrainiens ;
- On observe également une hausse de la consommation pour les bâtiments de Montoly 1 et Montoly 3-5-7-9. Cette hausse est significative par rapport aux consommations habituelles antérieures à la crise sanitaire. En effet, Montoly 1 passe de 83'280 kWh en 2019 à 92'880 kWh en 2022, et Montoly 3-5-7-9 de 75'898 kWh en 2019 à 83'539 kWh en 2022. Cette augmentation est expliquée par l'agrandissement du parc de véhicules électriques du Groupe voirie et du Groupe des espaces verts, lesquels sont rechargés les nuits et les week-ends dans ces deux bâtiments ;
- Les autres bâtiments, quant à eux, enregistrent une diminution de la consommation d'électricité, prouvant l'efficacité et l'impact des efforts pour les économies d'énergie (optimisation du fonctionnement des installations techniques, changement des luminaires, etc.) ;
- Pour sa part, le Collège des Perrerets a non seulement diminué sa consommation d'électricité du réseau grâce à l'autoconsommation de ses centrales solaires, mais il a également permis la réinjection de 137'124 kWh dans le réseau.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
COÛTS	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Electricité renouvelable	215 954	211 121	216 078	220 405	396 306	537 185	567 046	556 228	515 241	409 950	398 711
Electricité non renouvelable	143 969	140 747	144 052	146 937	119 344	0	0	0	0	0	0
TOTAL	359 923	351 868	360 130	367 342	515 650	537 185	567 046	556 228	515 241	409 950	398 711



En lien avec la conjoncture économique mondiale, le prix d'achat de l'électricité continue sa progression vers le haut. Malgré cela, les mesures déjà mises en place et visant la baisse de la consommation ont permis de maintenir des coûts globaux similaires à ceux de 2021. Un second facteur permettant cette stabilisation des dépenses est la part d'énergie produite par les centrales photovoltaïques des Perrerets et des Tuillières et autoconsommée sur place.

Ainsi, sur la totalité de l'électricité produite par ces installations pour l'année 2022 :

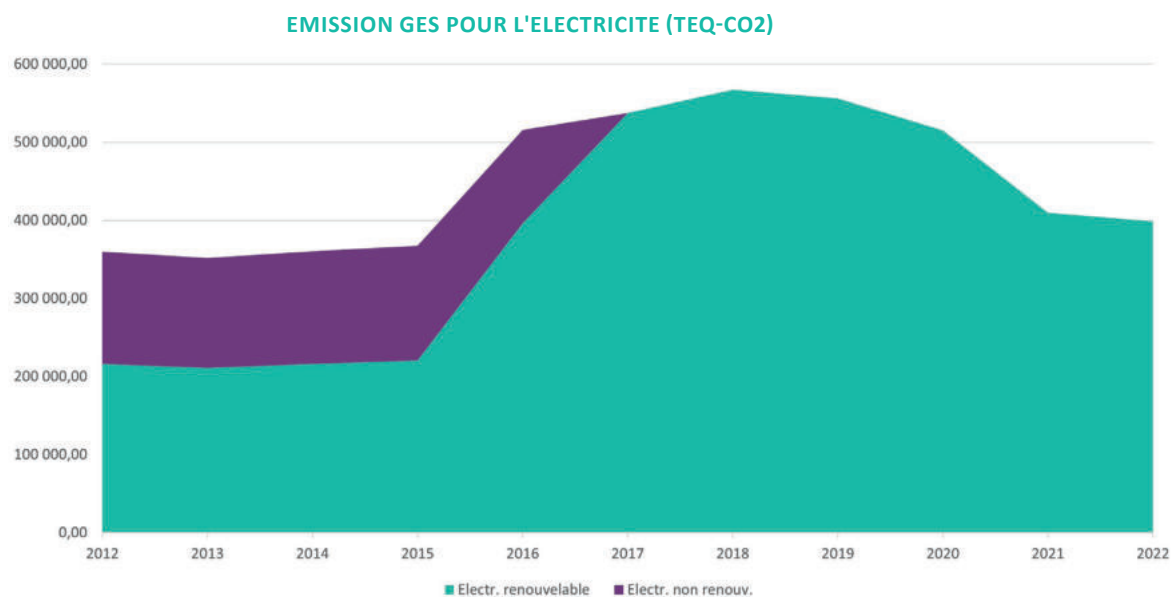
- **Perrerets :**

34% ont été autoconsommées.

- **Les Tuillières :**

38,6% ont été autoconsommées (par l'intermédiaire de la Coopérative OptimaSolar La Côte).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EMISSIONS	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Electricité renouvelable	15,40	15,90	16,30	15,20	30,50	41,90	41,40	40,40	36,60	24,10	29
Electricité non renouvelable	10,20	10,60	10,90	10,10	8,60	0	0	0	0	0	0
TOTAL	25,60	26,50	27,20	25,30	39,10	41,90	41,40	40,40	36,60	24,10	29



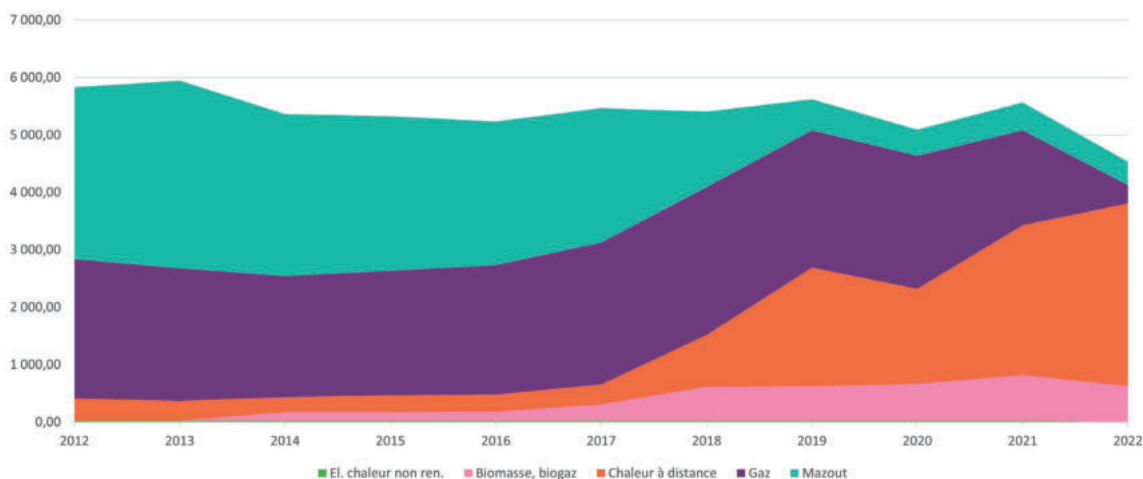
Par rapport à 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'électricité ont augmenté de 20% environ. Cette hausse est la conséquence directe de l'augmentation constatée au niveau des consommations électriques dans nos bâtiments.

Avec les travaux de rénovation à venir pour les Collèges de Grand-Champ et de Mauverney ainsi que pour le bâtiment Mont-Blanc 27, les consommations (et donc les GES) devraient diminuer dans les prochaines années.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR LA CHALEUR, COÛTS ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CONSOMMATION	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh
Electricité chaleur non renouvelable	25	27	23	23	25	25	26	26	24	23	0,38
Biomasse, biogaz	0	0	151	151	151	283	591	593	637	792	628
Chaleur à distance	387	344	260	292	301	347	898	2 073	1 660	2 613	3 183
Gaz	2 424	2 306	2 110	2 172	2 255	2 472	2 575	2 388	2 316	1 654	316
Mazout	2 992	3 267	2 819	2 687	2 504	2 342	1 316	542	453	486	404
TOTAL	5 828	5 944	5 363	5 325	5 236	5 469	5 406	5 622	5 090	5 568	4 531,38

CONSOMMATION DE CHALEUR (MWH)



Pour l'année 2022, la répartition des agents énergétiques est la suivante :

- Le mazout représente 6,8% de la consommation (Grand'Rue, Pépinière et Temple) ;
- Le gaz : 5,2% (Mauverney et Centre sportif « En Bord ») ;
- Le bois (copeaux et pellets) : 10,6% (Montoly 1 et 3-5-7-9) ;
- Le CAD de ThermorésÔ : 53,4% (Collèges des Tuillières, des Perrerets et de Grand-Champ) ;
- Les pompes à chaleur : 24% (Mont-Blanc 27 et Église catholique) ;
- L'électricité proche de 0% (ancienne Chapelle catholique durant les deux premiers mois de l'année et Refuge communal).

A la suite de la démolition de l'ancienne Chapelle catholique, seul le Refuge reste alimenté par chauffage électrique direct. Toutefois, les relevés montrent que depuis 2016, sa très faible consommation est proche de zéro.

Un indicateur fréquemment utilisé pour comparer et suivre les performances énergétiques des bâtiments est l'indice de dépense de chaleur (IDC). Ce dernier représente le rapport entre l'énergie finale (en kWh ou MJ) consommée pour la production de chaleur pendant une année normale et la surface de référence du bâtiment (SRE), exprimée en m². La valeur permet d'évaluer la performance énergétique d'un bâtiment d'une année à l'autre et de faire des comparaisons avec d'autres bâtiments de même catégorie. Elle favorise également la détection de dysfonctionnements éventuels des équipements techniques. Enfin, cet indice aide à valider l'efficacité des mesures d'amélioration mises en œuvre.

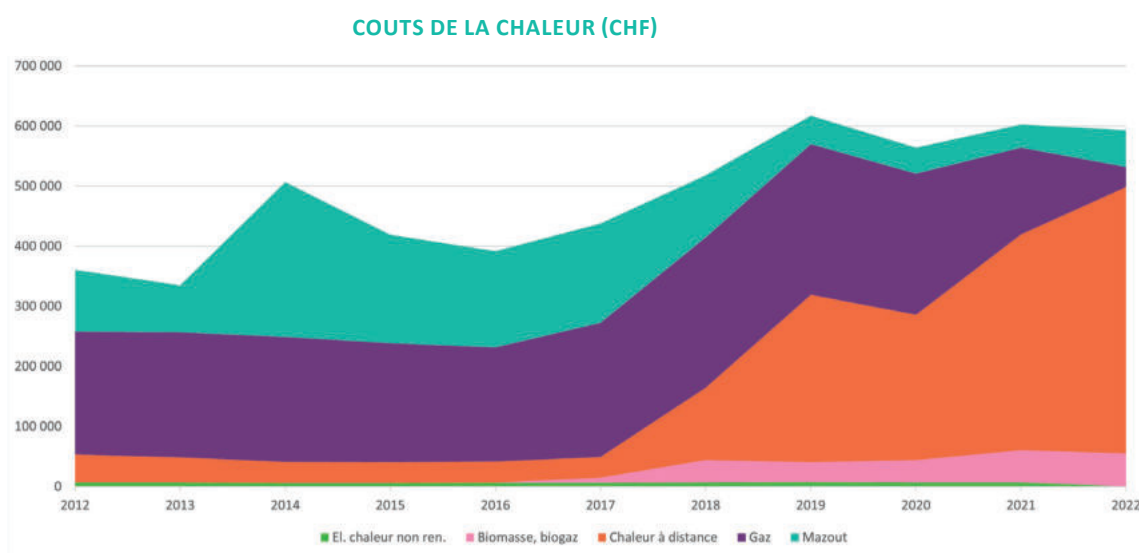
L'ancienne Chapelle catholique avait un indice énergétique de 51 kWh/m², alors que pour la nouvelle Eglise il est de 4 kWh/m². Pour sa part, le Collège des Perrerets est passé d'un IDC de 101 kWh/m² avant travaux à 88 kWh/m² en fin de chantier. Dans les deux cas, la surface de référence énergétique (SRE) a augmenté.

Concernant le chauffage à distance de Grand-Champ et dans le cadre des actions de performances énergétiques du programme « Grands Consommateurs », des réglages ont été apportés au fonctionnement des chaudières à pellets. A cause d'un début d'hiver doux, les résultats de cette optimisation ne devraient être visibles qu'en 2023.

Par rapport à 2021, la consommation de mazout est stable. Toutefois, une baisse est attendue en 2023 avec la finalisation des travaux de rénovation dans la salle communale (Préavis municipal n°89/2020).

Enfin, concernant la consommation de gaz, on observe une chute drastique, liée au changement de chauffage au Collège de Grand-Champ en 2021.

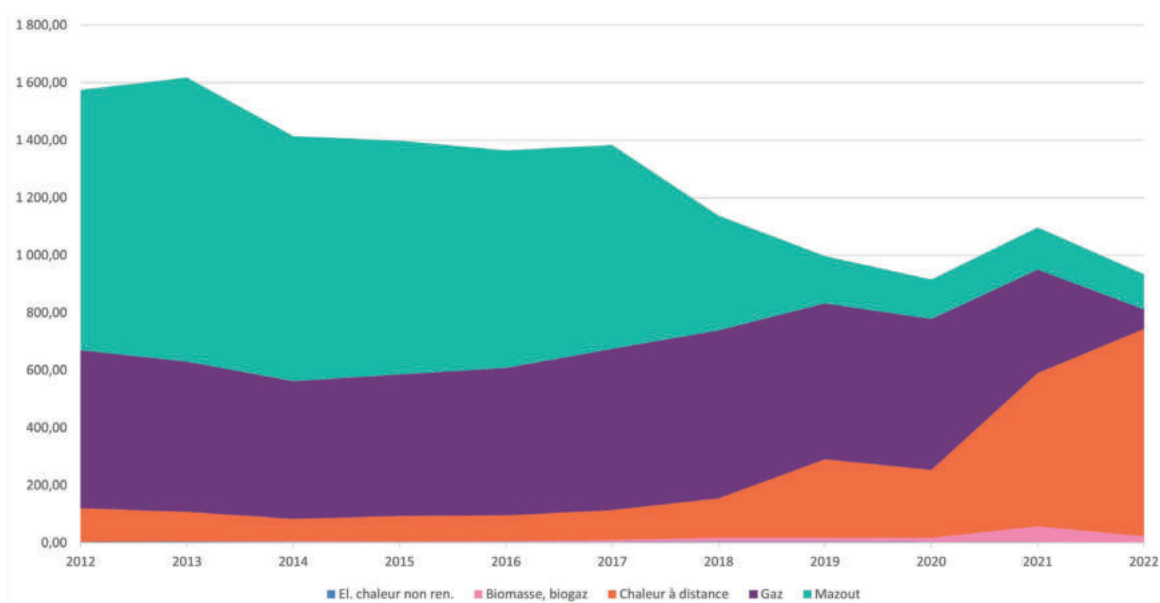
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
COÛTS	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Electricité chaleur non renouvelable	6 955	7 168	6 169	6 061	6 381	6 836	7 381	7 607	7 351	7 050	120
Biomasse, biogaz	0	0	0	0	0	8 258	36 583	32 855	36 535	53 542	55 227
Chaleur à distance	46 394	41 279	34 787	34 302	35 344	34 159	120 564	278 844	241 939	359 346	443 114
Gaz	204 423	208 513	207 944	198 167	189 737	223 112	250 268	250 524	234 867	144 064	33 573
Mazout	103 264	77 986	258 133	180 768	159 997	165 271	102 935	47 560	43 127	38 534	61 522
TOTAL	361 036	334 946	507 033	419 298	391 459	437 636	517 731	617 390	563 819	602 536	593 556



Globalement on peut remarquer que le coût total annuel pour la production de chaleur dans nos bâtiments est resté stable malgré les différentes hausses des prix qu'ont subies les énergies.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EMISSIONS	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Electricité chaleur non renouvelable	3,50	3,80	3,20	3,10	3,40	3,40	3,60	3,60	3,30	3,10	0,10
Biomasse, biogaz	0,00	0,00	1,60	1,60	1,60	5,70	14,60	14,70	15,00	54,50	23
Chaleur à distance	116,90	104,00	78,60	88,40	91,10	104,90	136,90	272,70	235,30	532,80	720,90
Gaz	549,70	522,90	478,60	492,60	511,50	560,60	583,90	541,70	525,30	359,10	67,70
Mazout	904,70	987,80	852,60	812,60	757,20	708,20	398,00	163,80	136,90	146,80	122,20
TOTAL	1574,80	1618,50	1414,60	1398,30	1364,80	1382,80	1137,00	996,50	915,80	1096,30	933,90

EMISSION GES POUR LA CHALEUR (TEQ-CO2)



Les émissions de GES ont diminué de 15% par rapport à l'année précédente. Ceci est notamment lié au changement d'agent énergétique au Collège de Grand-Champ en cours d'année 2021 (passage du gaz au chauffage à distance) et comptabilisé sur 2022 pour l'année entière.

CENTRE SPORTIF DES PERRERETS ET RESERVOIRS

ECLAIRAGE TERRAINS DE SPORTS

Terrains de sport du C.S. « Les Perrerets »	4 113 kWh	CHF	1 298,90
Place de fête du C.S. « Les Perrerets »	10 569 kWh	CHF	5 658,65
TOTAUX	14 682 kWh	CHF	6 957,55

RESERVOIRS ET STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES ET EAUX CLAIRES

Réservoir d'eau de « La Gresolière »	10 190 kWh	CHF	3 014,35
Réservoir d'eau de « Château Grillet »	2 402 kWh	CHF	654,44
Stations de pompage des eaux usées	4 458 kWh	CHF	1 291,85
Passage sous voies « CFF » (y.c. pompes)	17 647 kWh	CHF	3 471,60
TOTAUX	34 697 kWh	CHF	8 432,24
TOTAL DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE	49 379 kWh	CHF	15 3889,79

Par rapport à 2021, une hausse de consommation d'électricité est constatée pour les terrains de sport du Centre sportif des Perrerets. Cette augmentation est imputable à l'augmentation de l'utilisation des terrains pour les entraînements, passant de 2 jours/semaine à 4 jours/semaine, voire 5 jours selon la nécessité de l'équipe.

S'agissant du réservoir d'eau de « La Gresolière », la forte hausse de la consommation a été provoquée par les deux facteurs suivants : le nettoyage complet du réservoir et une hausse dans le pompage durant la période de février à avril, passant de 95'000 m³ en activité normale à 125'000 m³.

AUDIT GRANDS CONSOMMATEURS - COLLEGE DE GRAND-CHAMP

A la suite du rapport d'audit « Grands consommateurs » effectué en 2019 et validé par le Canton en 2021, les premières actions de performance énergétique (APE) ont été mises en place.

Durant l'année 2022, trois pompes de circulation ont été changées. Les consignes de chauffage ont été modifiées dans le but d'optimiser son fonctionnement.

L'APE en lien avec l'optimisation du pilotage des monoblocs de la salle omnisports a dû être réétudiée plus en détail en collaboration avec le Canton. En effet, à la suite de chiffrages précis effectués par des entreprises, les travaux se sont avérés trop onéreux par rapport aux potentielles économies d'énergie. La décision cantonale a été mise à jour et cette action a purement et simplement été supprimée.

URBANISME

La Commission d'urbanisme est composée des membres suivants :

COMMISSION D'URBANISME

MEMBRES

M. GENOUD Thierry / Municipal
M. MARCHAND Bruno / Architecte-urbaniste
M. EHRENSPERGER Hannes / Architecte
M. CHRISTEN Didier / Ingénieur
M. BRÜTSCH Thierry / Architecte

Durant l'année 2022, ladite commission a été sollicitée à deux reprises, afin de procéder à :

- L'analyse d'un dossier de construction situé au Vieux-Bourg ;
- L'analyse des propositions pour le Plan d'affectation (PA) « Cité-Ouest SA - Aux Tuillières ».

DROIT DE PREEMPTION

En application des articles 31 et suivants de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), la Commune est au bénéfice d'un droit de préemption légal sur la vente des immeubles situés sur le territoire communal. Dans ce cadre, le Service des bâtiments et de l'urbanisme a analysé 21 dossiers.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ET REGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

L'étude sur les dangers naturels a été complétée avec la thématique du ruissellement et a été intégrée au dossier du PACom.

Le projet de sécurisation des berges de la Promenthouse (Préavis municipal municipal n°66/2019) mené par le Service des infrastructures et de l'environnement a lui aussi été intégré dans le projet du PACom. Les répercussions sur les droits fonciers ont été analysées plus en détail.

Des coordinations ont eu lieu, avant l'envoi du dossier à l'examen préalable, avec la Direction générale de l'environnement, division « Eau », pour la délimitation des secteurs réservés aux eaux et avec la Direction générale de l'environnement, division « Forêt », pour la délimitation des lisières forestières.

Le dossier a été transmis en août à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), aux CFF ainsi qu'au Canton pour examen préalable. L'OFAC a émis un Préavis municipal positif avec quelques observations le 13 septembre 2022. Le 7 novembre, les CFF ont émis leur Préavis municipal avec diverses remarques à prendre en considération dans le cadre de l'établissement du projet définitif. Le retour des services cantonaux devrait parvenir à la Commune dans le courant du premier trimestre 2023.

PLAN D'AFFECTATION (PA) « GARE SUD »

Le projet a été labellisé Site 2000 watts le 12 avril 2022. La remise de ce label a eu lieu le 17 novembre 2022, conjointement avec l'obtention du label Cité de l'énergie Gold. Il est à relever que le suivi du label a été repris par l'Office du développement durable courant 2022.

En cours d'année, Site 2000 watts a également annoncé la fin du label d'ici 2023. Ainsi, plusieurs réflexions sont en cours pour la transition vers le nouveau label qui sera créé en remplacement.

Plusieurs études ont également été réalisées afin de définir l'accessibilité de la zone artisanale du Vernay et la création d'une nouvelle route de desserte en bordure de la parcelle n°611. En effet, la zone artisanale du Vernay doit pouvoir être desservie par des poids-lourds de 18 mètres de long. Dans ce sens, les gabarits routiers ont été affinés et plusieurs variantes d'accès étudiées. Des négociations sont en cours avec les propriétaires voisins du PA « Gare Sud » pour de potentielles emprises. En fin d'année 2022, les négociations étaient toujours en cours.

PLAN D'AFFECTATION (PA) « CITE-OUEST SA - AUX TUILLIERES »

De nouvelles variantes de projet de développement ont été présentées à la Municipalité. Les discussions sur le développement du quartier se poursuivent.

REVISION DU PLAN DE QUARTIER (PQ) « MAUVERNEY DESSUS - AU BOCHET DESSUS »

Plusieurs séances de Comité de pilotage ont pris place avec l'ensemble des propriétaires et les mandataires pour affiner le concept de stationnement et d'accessibilité, le projet de convention, les équipements publics mais également l'étude énergétique du quartier.

PLAN D'EXTENSION PARTIEL (PEP) « VILLA PRANGINS - LA CRIQUE »

Les réflexions concernant la déviation d'une partie du cheminement du « Sentier du baron Guiguer », pour des questions de sécurité, sur le territoire de Prangins, se sont poursuivies avec les représentants du Golf Club du Domaine Impérial, de la Municipalité de Prangins et de celle de Gland. La thématique sera reprise, par la Commune de Prangins, dans le cadre du projet de renaturation de la Promenthouse.

PLAN D'AFFECTATION (PA) « LA LIGNIERE »

Ce plan d'affectation a été soumis à l'enquête publique du 9 mars au 7 avril 2022. Aucune opposition n'a été déposée durant le délai d'enquête.

Dans sa séance du 2 septembre 2022, le Conseil communal a accepté le Préavis municipal n°23/2022 et adopté le Plan d'affectation « La Lignière » et son règlement ainsi que la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement. Le Législatif a également approuvé la délimitation de l'aire forestière en bordure de la zone à bâtir ainsi que l'inscription d'une servitude de passage public à l'intérieur du périmètre.

Le dossier a par la suite été transmis pour approbation, le 23 septembre 2022, à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). En fin d'année 2022, le dossier était toujours en cours de traitement auprès du Canton.

PLAN D'AFFECTATION (PA) « LAVASSON »

En avril 2022, le dossier du Plan d'affectation « Lavasson » a été transmis pour examen préalable aux services cantonaux, à l'Office fédéral des routes (OFROU) et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Le retour de l'examen préalable du Canton est parvenu à la Commune le 15 septembre 2022. Une séance de coordination a été organisée avec l'OFROU et le dossier a été adapté en fonction des différentes remarques. Il a été soumis à l'enquête publique du 19 novembre au 18 décembre 2022. Le rapport d'impact sur l'environnement y relatif a été soumis à consultation publique durant le même délai. Une séance d'information publique a eu lieu le 23 novembre à Grand-Champ. Six oppositions et une remarque ont été déposées durant le délai d'enquête.

PLAN D'AFFECTATION (PA) « LA CRETAUX »

La population de la ville a été amenée à voter sur le PA « La Crétaux » le 15 mai 2022 à la suite du référendum validé par le Conseil d'Etat en 2021. Les glandois ayant approuvé ce plan d'affectation, sa mise en vigueur a été soumise au Canton qui l'a constatée le 1^{er} juin 2022.

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION (PPA) « LA FALAISE II ET III »

Les PPA « La Falaise II et III » restent toujours bloqués par la procédure relative au cheminement public du bord du Lac (voir Service des infrastructures et de l'environnement).

REAMENAGEMENT « FALAISE PLAGE »

Le projet reste également bloqué, en lien avec la procédure du cheminement public du bord du Lac. La parcelle communale n°941 reste considérée comme inconstructible tant que le PPA « La Falaise III » n'entre pas en vigueur.

PLAGE DE LA DULLIVE

Dans son avis préliminaire de décembre 2021 relatif à la réalisation d'un plan d'affectation sur le domaine cantonal, la DGTL demandait de démontrer les besoins sur la globalité du site et de proposer un périmètre englobant la partie lacustre et terrestre. A la suite de cette prise de position et après une analyse de scénarios, des variantes d'aménagement temporaires ont été étudiées en coordination avec le Service des infrastructures et de l'environnement.

STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES (SRGZA)

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités a fait l'objet d'un examen intermédiaire auprès des services cantonaux de la DGTL et du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) en début d'année 2022. Le rapport d'examen a été transmis à la Région de Nyon et aux communes courant mars 2022.

Les 47 Communes du District ont été consultées sur le rapport intermédiaire et le rapport d'examen cantonal intermédiaire. Sur cette base, le dossier a été finalisé et transmis à l'ensemble des Municipalités pour validation courant décembre, l'objectif étant de pouvoir transmettre le dossier à l'examen préalable en début d'année 2023.

Plusieurs séances du Comité de pilotage et du Bureau technique ont ponctué cette année pour suivre les différentes phases du dossier.

SITE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES (SSDA)

La mesure D11 du Plan directeur cantonal (pôles de développement) prévoit la mise en place d'un réseau de site stratégique de développement d'activités (SSDA) sur l'ensemble du Canton. Sur la base de plusieurs critères, 20 sites ont été identifiés dans le Canton dont le site de Gland Ouest (zone industrielle).

Les 20 sites sont répartis de manière équilibrée dans le Canton et localisés dans ou à proximité des agglomérations et des centres cantonaux. À la suite de plusieurs séances de coordination avec la DGTL, le SPEI et la Région de Nyon, la Municipalité a validé l'inscription du site de Gland Ouest comme un SSDA en fin d'année 2022. L'avenir du secteur sera encore à étudier en regard des thématiques : mobilité, économie et urbanisme. Les objectifs climatiques fédéraux, cantonaux, du Grand Genève et communaux devront orienter les réflexions pour le secteur. La mobilité étant un élément particulièrement clé, en fonction des résultats, la classification du site en SSDA sera réévaluée.

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

L'élaboration du Plan directeur intercommunal a été mis en suspens dans l'attente de la révision du Plan directeur cantonal.

PROJET D'AGGLOMERATION DU GRAND GENEVE

La Confédération a rendu le 10 juin 2022 son rapport d'examen du Projet d'agglomération de 4^e génération. La contribution financière fédérale est passée de 40% à 35% (PA3 vs. PA4). Certaines mesures du PA2 n'ayant pas été réalisées, une pénalité de 5% a été infligée au PA4 dans le cadre de son évaluation.

Pour le territoire glandois, les mesures de mobilité suivantes ont été retenues pour un subventionnement (horizon A4, soit 2024 - 2027) :

- Mesure 12-28 : Requalification de la Route Suisse (3^e étape) : tronçon sur Prangins et Gland ;
- Mesure 31-39 : Requalification de l'axe Vy-Creuse/Rue du Perron en faveur de la mobilité douce (MD).

Dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les partenaires du Grand Genève ont lancé l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière (VTT). Afin d'identifier les spécificités du territoire du Grand Genève, l'agglomération a été divisée en quatre secteurs appelés PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération). Le Service des bâtiments et de l'urbanisme a participé aux différents ateliers relatifs à l'établissement de cette vision pour le PACA Jura.

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

EN SAVOIR PLUS

Service des infrastructures et de l'environnement

Chemin de Montoly 1
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 30
E-mail : sie@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ Garantir la viabilité et le développement des infrastructures communales, notamment par la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement, routiers, d'eau potable et des espaces publics
- ▶ Assurer la qualité de vie des citoyens par le nettoyage des chaussées, la collecte des déchets ainsi que la gestion des espaces verts, des places de jeux et des installations sportives
- ▶ Gérer la collaboration avec les mandataires spécialisés afin d'offrir des prestations professionnelles à la population (collecte des déchets, éclairage public)
- ▶ Réaliser l'interface avec l'ensemble des partenaires internes/externes liés à des projets d'envergure et d'intérêt régional

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ Inauguration et ouverture de la nouvelle déchèterie après 12 mois de travaux
- ▶ Adoption du projet de réaménagement du Vieux-Bourg
- ▶ Actions de sensibilisation et restrictions de certains usages d'eau potable durant la sécheresse estivale
- ▶ Processus participatif avec la population autour du Plan lumière, ainsi que pour l'élaboration du Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) et de l'avant-projet de la place de jeux du Ruttet



SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LES GRANDS PROJETS

TRAVAUX

Les travaux effectués cette année mettent en avant la face pluridisciplinaire du Service et sa capacité d'adaptation à exécuter des projets dans les divers domaines de la construction. En effet, hormis la réalisation d'infrastructures souterraines et routières, le Service des infrastructures et de l'environnement a réalisé un bâtiment, participé à un concours artistique et effectué l'éclairage sportif du Centre sportif « En Bord ».

AGRANDISSEMENT ET RELOCALISATION DE LA DECHETERIE

– PREAVIS MUNICIPAL N°72/2020

Un bâtiment de trois étages avec un espace loué à l'Association Pro-Jet pour y instaurer un bric-à-brac et un atelier de réparation a été inauguré au mois de juin. La déchèterie accueille maintenant la population sur un quai de déchargement possédant un mur de tri qui facilite le recyclage des matériaux et permet de séparer l'exploitation du public, garantissant ainsi la sécurité des usagers. Les travaux ont duré 12 mois et seules les finitions ont continué jusqu'à la fin de l'année. Cela a aussi permis l'ouverture d'un coin ressourcerie qui offre à la population la possibilité de déposer et de récupérer gratuitement du matériel dont la durée maximum de vie n'est pas atteinte.

Lien vers la vidéo des travaux : <https://www.gland.ch/vivre-a-gland/vie-pratique/dechets-decheterie/decheterie>.

REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA CRETAUX ET DE LA RUE DU PERRON « NORD »

– PREAVIS MUNICIPAL N°79/2020

Ce projet, en faveur de la mobilité douce aux abords Sud de la gare, a pour objectif de créer un itinéraire piétonnier avec instauration d'une zone de rencontre, ainsi que d'offrir un stationnement adéquat pour les vélos. Les travaux ont débuté à la mi-août 2021 et se sont achevés en octobre 2022 par la pose des revêtements routiers, dont plus de 1'500 m² d'enrobés colorés sur les surfaces dédiées aux piétons. Pour finir, les aménagements de surfaces ont perduré jusqu'en fin d'année, notamment avec l'installation d'une œuvre artistique.

EQUIPEMENT DES PARCELLES EN LIEN AVEC LE PPA « LA COMBAZ »

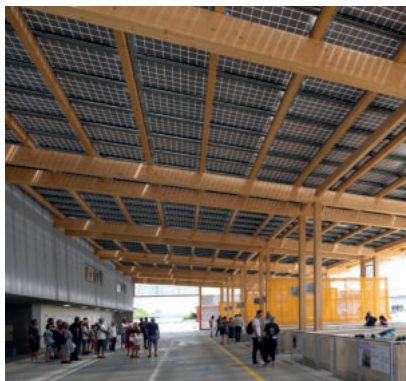
– PREAVIS MUNICIPAL N°88/2020

La Ville de Gland a procédé au rééquipement de la Rue de la Combe en prévision des futurs aménagements prévus par le nouveau quartier des Lisières, notamment concernant les besoins en assainissement et en eau sous pression de tout le quartier. Pour rappel, une première phase comprenait la réalisation d'un carrefour à feux à la jonction entre l'Avenue du Mont-Blanc et la Rue de la Combe ; celle-ci s'est achevée par la mise en service des feux à la fin juin.

AGRANDISSEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES AU CENTRE SPORTIF « EN BORD »

– PREAVIS MUNICIPAL N°92/2021

Projet réalisé par l'Unité du Sport, le Service s'est vu confier la tâche d'effectuer les travaux. Pour ce faire, des études ont dû être menées afin de pouvoir réaliser les appels d'offres y relatifs. De plus, des travaux sur la mise en conformité de l'éclairage des terrains de football ont été réalisés dans le courant de l'année afin de respecter le contrôle idoine selon l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). 17 mâts d'éclairage de 14 et 16 mètres de haut ont été mis en place par hélicoptère. Le projet des infrastructures sportives continuera en 2023.



Déchèterie - quai de déchargement



Créaux - mobilier urbain « gare sud »



Centre sportif « En Bord » - pose des mâts

ETUDES

Le Service possédant les compétences relatives au domaine du génie civil, de la mobilité et de l'environnement, s'applique à réaliser les projets communaux concernés. Les objectifs communs des différents projets visent à respecter le cadre normatif et légal des infrastructures, mais également à améliorer le cadre de vie des citoyens, notamment dans leur mode de déplacement. Le chapitre « main dans la main » du Programme de législature fait partie intégrante de ses études grâce principalement à des ateliers participatifs avec la population et/ou des consultations régulières, et ce depuis le début de la législature 2021-2026.

Les projets présentés sont répartis selon des thématiques prépondérantes, sachant que pour toutes les études, les opportunités de répondre à l'ensemble des contraintes et partenariats sur le périmètre communal sont analysées.

MOBILITE

- Sentier piétonnier le long des rives du lac au lieu-dit « La Falaise » (Préavis municipal n°38/2012) : ce projet, visant l'amélioration de l'offre de loisirs par la marche à pied au bord du lac, est toujours en négociation avec les opposants afin de se conformer à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) de 2015. Durant cette année, divers propriétaires privés ont sollicité des renouvellements de concession de ports le long du cheminement prévu par le projet. L'Exécutif ainsi que diverses associations de protection des rives et quelques particuliers, y ont fait opposition afin de trouver un consensus mutuel menant à l'octroi d'une servitude de passage public à pied.
- Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) (Préavis municipal n°95/2021) : son objectif est de se doter d'une feuille de route pour les mesures à prendre à court-moyen terme concernant la mobilité dans son ensemble (y compris la mobilité douce et active, les transports publics et le stationnement) en considérant l'entier du territoire communal. L'étude a démarré en 2021 avec l'appui du Bureau RGR, ingénieurs spécialisés en mobilité. Durant le premier semestre de l'année, le bureau d'ingénieurs a établi le diagnostic multimodal de la mobilité moyennant un atelier participatif avec des citoyens volontaires et un sondage en ligne pour permettre à l'ensemble des habitants et travailleurs du territoire communal de s'exprimer ;



PDMS - atelier participatif

- Réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg (Préavis municipal n°20/2022) : ce projet global vise à améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs et à favoriser la mobilité douce, notamment par une zone de rencontre élargie. Les réseaux souterrains seront mis en conformité et le chauffage à distance développé. L'ensemble des adjudications pour les travaux ainsi que les contrats y relatifs ont été réalisés. Le préavis de construction avec la levée des oppositions a été approuvé par le Conseil communal en juin. L'ensemble des procédures étatiques ont été réalisées et la délivrance du permis s'est faite à la fin 2022 ;



Rue de la Gare - « rue cyclable »

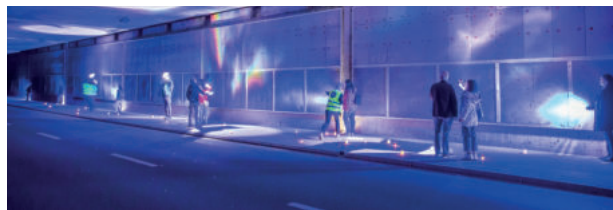
- Création d'une « rue cyclable » à la Rue de la Gare et remplacement de la conduite d'eau sous pression (Préavis municipal n°27/2022) : ce projet innovant fait de la Ville de Gland la première ville romande à posséder ce genre d'infrastructure favorisant la mobilité des deux roues. Une conduite d'eau devant être remplacée, il est prévu la requalification complète de cet axe routier, ce qui permettra également d'améliorer la mobilité piétonne grâce à un trottoir généreux. Le crédit d'investissement a été approuvé par le Conseil communal au second semestre et les travaux sont prévus pour 2023 ;
- Requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron (Préavis municipal n°28/2022) : l'objectif du projet est de décharger l'axe principal Nord-Sud de l'Avenue du Mont-Blanc (RC31b), de favoriser et de sécuriser les modes doux. Le crédit d'étude, permettant d'entamer les phases de projet de l'ouvrage jusqu'à la demande d'autorisation, a été adopté en octobre ;
- Requalification de la RC1 : l'objectif de cette requalification est d'offrir une continuité dans les aménagements routiers et d'y favoriser la mobilité douce. L'appel d'offres pour les prestations d'ingénierie permettant de réaliser le projet à l'intérieur de la localité (entre le giratoire de l'Avenue du Mont-Blanc et le giratoire « Schilliger ») est coordonné avec celui du Canton, Autorité en charge du projet hors localité pour lequel la Commune est représentée au sein du Comité de pilotage. La demande de crédit d'étude sera présentée au Conseil communal durant le premier semestre 2023.

ENVIRONNEMENT

- Aménagement de la plage de la Dullive (Préavis municipal n°55/2019) : ce projet regroupe plusieurs aménagements terrestres (plage et bâtiments publics), aquatiques et routiers. Des négociations ont été menées avec les instances cantonales pour définir les procédures d'autorisation. Le Canton a confirmé la nécessité de refaire le Plan d'affectation de la Lignière. Une analyse quant aux divers scénarios et aménagements temporaires doit être effectuée ;
- Sécurisation des berges de la Promenthouse (Préavis municipal n°66/2019) : le projet consiste à protéger des zones de berges déstabilisées par les crues de 2018, tout en aménageant des structures propices au développement de la faune et de la flore riveraines, mais également à sécuriser le chemin piétonnier des Toblerones. L'étude de faisabilité de la renaturation, finalisée fin 2021, a permis de confirmer la mise en œuvre de la réfection au droit de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC) eu égard aux enjeux en place. Le projet est mis à jour en intégrant de nouvelles contraintes environnementales identifiées dans le rapport d'étude de faisabilité de la renaturation. Les travaux devraient débuter en automne 2023 ;
- Exploitation de la nappe de la Cézille (Préavis municipal n°87/2021) : ce projet est spécifié dans le Plan Directeur de la distribution de l'eau (PDDE) comme ressource à prioriser. Son exploitation garantira la sécurité d'alimentation des réseaux de distribution d'eau potable et de défense incendie des communes d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland. Une double enquête publique a été réalisée du 25 mars au 25 avril, l'une auprès de la DGE-Eaux souterraines pour la concession et l'autre auprès des communes territoriales pour les ouvrages. Elle a suscité cinq oppositions et deux remarques. Plusieurs séances de conciliation ont eu lieu tout au long de l'année, permettant ainsi de lever trois oppositions et de répondre aux remarques.

RESEAUX COMMUNAUX

- Plan lumière : document définissant une politique stratégique et pragmatique sur la gestion de l'éclairage public tout en intégrant une vision sur l'éclairage de Noël. Une marche nocturne et deux ateliers participatifs avec la population ont eu lieu afin d'établir un diagnostic et entendre les craintes et espoirs y relatifs ;



Plan lumière

- Bouclage du réseau d'eau sous pression au Chemin des Oiseaux (Préavis municipal n°48/2018) : l'objectif de ces travaux est de sécuriser en cas de fuite le Domaine des Pins, en réalisant une liaison entre la conduite d'eau de la Crétaux et celle du Chemin des Oiseaux. Le projet a été finalisé durant l'année et présenté aux propriétaires impactés en vue de l'obtention de leur accord de principe pour effectuer les travaux ;
- Bouclage du réseau d'eau potable et réfection de la Rue de l'Etraz (Préavis municipal n°30/2022) : le projet a pour but de mettre en conformité la route et le réseau d'eau selon le PDDE et le Plan quinquennal d'entretien du réseau routier. L'ensemble des phases de projets, les demandes d'autorisations auprès des instances cantonales et les appels d'offres ont été réalisés durant l'année. Les travaux ont été adjugés à des entreprises locales.

URBANISME OPERATIONNEL

- Réaménagement des extérieurs de Montoly : le projet a comme objectifs principaux d'améliorer le cadre de vie de la population et des utilisateurs du complexe de Montoly, ainsi que de répondre aux enjeux environnementaux (Plan climat, Plan de gestion différenciée, etc.). L'élaboration de l'avant-projet a été réalisée en consultation avec les utilisateurs et les différents Services de l'Administration, et a abouti à un diagnostic des aménagements ;
- Rénovation de la place de jeux du Ruttet : la rénovation a pour but de remplacer les infrastructures de jeux et de remanier l'espace afin de répondre aux enjeux sécuritaires de la place. Un avant-projet a été élaboré durant l'année et une consultation de la population a été organisée *in situ* durant un mercredi de forte affluence. Il est prévu de présenter le projet au propriétaire au début 2023 car la Commune est au bénéfice d'un Droit Distinct et Permanent de Superficie (DDP).

PARTENARIAT PRIVE-PUBLIC

- Elargissement de la chaussée et création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles (Préavis municipal n°16/2022) : ces aménagements découlent du projet de McDonald's Suisse cherchant à s'implanter à Gland. Le Conseil communal a adopté le préavis et levé les oppositions. La procédure a été établie conformément à la Loi sur les Routes (LRou) avec notification par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et le permis de construire a été délivré en septembre. Le projet est coordonné avec les différents partenaires pour la réalisation de la phase d'exécution ;
- Giratoire de la Ballastière (Préavis municipal n°30/2022) : le projet élaboré en collaboration avec l'entreprise Ronchi Immobilier SA consiste à réaliser un giratoire au carrefour de la Rue de l'Etraz, la Route de Nyon et la Route de Pont-Farbel. Le Conseil communal a approuvé le projet. La procédure a été établie conformément à la Loi sur les Routes (LRou) avec notification par la DGMR et le permis de construire a été délivré en novembre.

INFRASTRUCTURES COMMUNALES

RESEAUX SOUTERRAINS

Le patrimoine communal est constitué de l'assainissement, de l'eau potable, de l'éclairage public et des routes. Sa valeur de remplacement représente plus de CHF 145 millions et nécessite un investissement annuel d'entretien de CHF 2'360'000.-. Le budget de fonctionnement 2022 possède une dépense totale de CHF 750'000.-. Les travaux du Chemin de la Crétaux et ceux du PPA (La Combaz) consentent à un investissement dans la modernisation des réseaux d'environ CHF 2'730'000.-. Il est constaté une dépense totale de CHF 3'480'000.-, générant une revalorisation annuelle théorique de CHF 1'120'000.-.

Le plan des investissements présenté au Conseil communal de décembre prévoit un investissement pour cette fin de législature similaire à 2022 et donc d'environ CHF 3.5 millions annuels. Cela rend possible l'objectif du maintien de la valeur du patrimoine communal et permet de combler la dépréciation de l'ancienne législature.

PATRIMOINE DE LA VILLE DE GLAND VALEUR DES RESEAUX ET INVESTISSEMENTS	VALEUR DE REPLACEMENT	DÉPRÉCIATION ANNUELLE	INVESTISSEMENT 2022	INVESTISSEMENT ANNUEL LÉGISLATURE 2016-2021
Assainissement	100'000'000	1'250'000	1'055'000	450'000
Eau potable	33'800'000	470'000	440'000	260'000
Eclairage public	2'800'000	140'000	170'000	335'000
Route	10'000'000	500'000	1'815'000	710'000
TOTAL	146'600'000	2'360'000	3'480'000	1'755'000

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées forment le réseau d'assainissement qui, selon la Loi sur la protection des Eaux (LEaux), doivent être en séparatif. La Ville de Gland répond à 96% de cette obligation. Le 4% restant correspond à la zone du Vieux-Bourg qui possède un réseau unitaire et au Chemin des Vignes.

Les travaux d'entretien annuels réalisés en 2022 ont été les suivants :

- Mise en conformité de deux chambres d'eaux claires et eaux usées au Chemin du Vernay ;
- Curage et inspection par caméra des canalisations d'eaux claires et eaux usées dans les secteurs « Les Tuillières - L'Etraz - Fossabot », « Le Manoir - Sous la Lignière - La Falaise » et « Bochet Dessus Dessous - Malagny » sur un total d'environ 15'800 ml, représentant approximativement 21% du réseau ;
- Vidange de l'ensemble des sacs de routes, soit environ 1'500 pièces.

RESEAU D'EAU SOUS PRESSION

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle (la précédente remonte à 1972), ce qui a nécessité une restriction d'usage d'eau potable auprès de la population de la fin juillet à la mi-octobre. La cause principale de cette restriction réside dans le tarissement de la source du Montant. Par voie de conséquence, l'alimentation de 1'307'584 m³ d'eau au total est représentative d'une année de fort ensoleillement accompagnée de faibles pluies. Réciproquement, l'apport en eau fournie par la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN) est supérieure à celle de l'année passée.

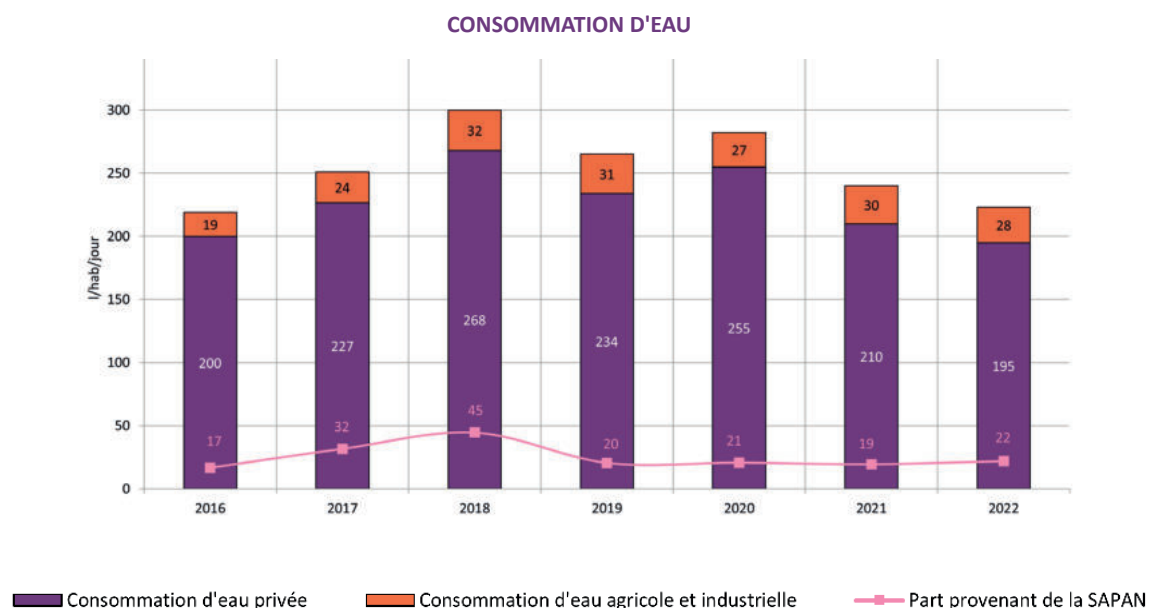
	APPROVISIONNEMENT (M ³)			CONSOMMATION (M ³)		
	2022	2021	Législature 2016-2021	2022	2021	Législature 2016-2021
Begnins	61'980	103'180	67'627			
Cézille-Confrérie	259'842	264'167	243'034			
Montant	873'158 ⁽¹⁾ 1'257'103 ⁽²⁾	881'184 ⁽¹⁾ 1'192'367 ⁽²⁾	890'379 ⁽¹⁾ 1'247'562 ⁽²⁾	1'145'074	1'177'250	1'243'996
SAPAN	112'604	95'263	123'779			
TOTAL	1'307'584	1'343'794	1'324'820			
SANE				11'899	5'494	7'466

⁽¹⁾ Part de la Ville de Gland selon quota de l'Entente intercommunale (Eaudici).

⁽²⁾ Approvisionnement total de la source du Montant à but informatif et non-comptabilisé pour la Ville de Gland.

Les restrictions d'eau estivales ont eu aussi un effet sur l'usage d'eau privée, faisant de 2022 l'année la plus basse du point de vue de la consommation, avec un chiffre record de 195 litres/jour/habitant. Nous constatons que l'usage agricole et industriel a été stable.

La différence entre l'eau produite et l'eau consommée provient principalement de la consommation d'eau du chantier des Lisières et d'une augmentation d'environ 30% des fuites sur le réseau. Malgré ce second point, le réseau présente un taux de fuites inférieur à la moyenne nationale (qui est de 10%), le qualifiant de « bon ».



Les travaux d'entretien annuels réalisés en 2022 ont été les suivants :

- Plan d'urgence réalisé et validé par l'Office de la Consommation (OFCO) à la mi-mai ;
- Réalisation de huit piquages sur les conduites dans les réservoirs de Château-Grillet et de la Gresolière, pour la chloration en cas de pollution découlant des mesures d'urgence ;
- Réparation de 13 fuites dont la majorité sont intervenues lors du second semestre après la période de sécheresse estivale. Il est probable que suite au manque d'eau, le mouvement du terrain ait provoqué ces dégâts sur les conduites les plus vétustes ;
- Contrôle de 115 bornes hydrantes sur le territoire communal réalisé par le Groupe eau ;
- Prélèvement de 114 échantillons dans l'année répartis sur l'ensemble des équipements communaux. Les résultats démontrent une eau considérée comme étant « bonne ».

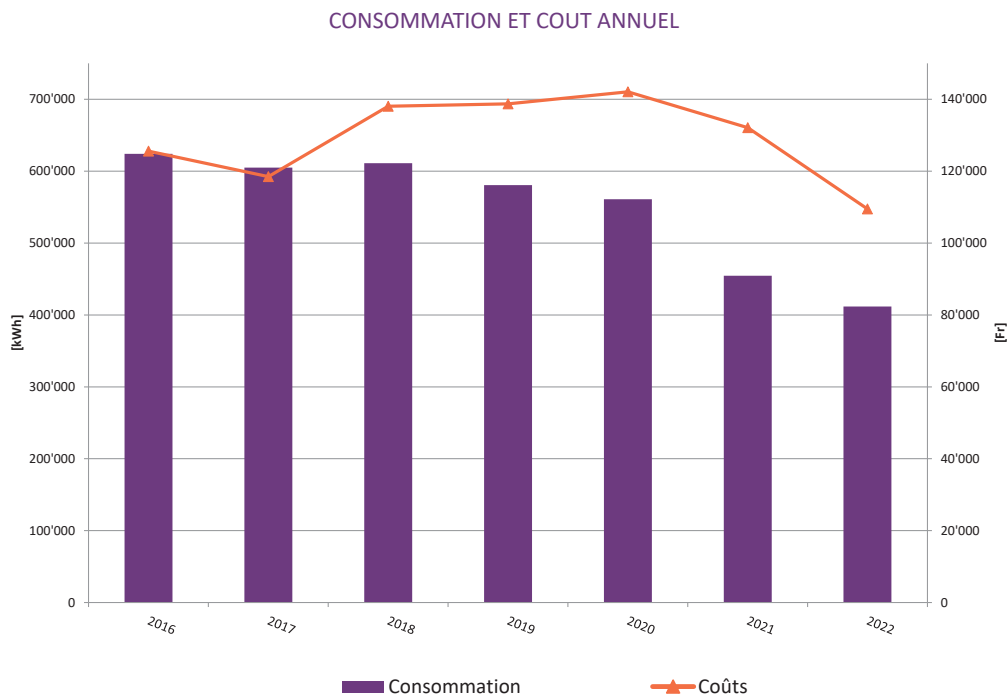
ECLAIRAGE PUBLIC

L'année 2022 représente la première année complète depuis le passage en LED d'un tiers du réseau d'éclairage public effectué en 2021. Dès lors, il est constaté une forte diminution de la consommation annuelle. Ce phénomène est accentué par les mesures d'économie énergétique de décembre, consistant à la programmation d'une extinction complète de 23h jusqu'à 5h sur les axes routiers dépourvus de passages piétons. Concrètement, une diminution proche de 43'000 kWh (9%) est constatée par rapport à 2021. Au niveau des coûts, les tarifs étant identiques à ceux de l'année précédente et par réciprocité vis-à-vis de la consommation, ils sont nettement inférieurs.

CONSOMMATION ET TARIFICATION ELECTRIQUE

TARIFS (ct./kWh) HT		2022	2021	Législature 2016-2021 ⁽¹⁾
Énergie	HP	9.00	9.00	8.36
	HC	5.90	5.90	5.08
Acheminement	HP	12.00	12.00	11.65
	HC	7.00	7.00	6.18
Abonnement SEIC		5.00	5.00	5.00
Services systèmes		0.16	0.16	0.22
Taxes		5.22	5.22	4.91
Consommation (kWh)		411'873	454'459	551'802
COÛTS TTC		109'486	132'087	137'741

(1) Ces moyennes débutent en 2018 lors du changement d'abonnement du Hydric au Bénéfic (+3ct./kWh)



Les travaux d'entretien annuels réalisés en 2022 ont été les suivants :

- Remplacement de trois éclairages au parking de la Falaise ;
- Remplacement d'un mât en mauvais état à la Cité Ouest ;
- Mise en conformité d'une armoire électrique à Malagny ;
- Remplacement d'un câble hors service à la Route Suisse ;
- Mise en place de minuteurs pour l'extinction d'une partie de l'éclairage public ;
- Contrôle mécanique de 150 mâts.

Au niveau de l'éclairage de Noël, la conjoncture énergétique exceptionnelle de cette année a poussé l'Exécutif à décider de mettre uniquement des sapins illuminés et décorés. Les rues n'ont donc pas été équipées des décorations lumineuses traditionnelles. Afin de préserver l'ambiance festive, un soin particulier a été porté à la décoration des sapins en ajoutant des ornements de type boules colorées, sucres d'orge ou pains d'épices. Pour renforcer l'esprit de Noël auprès de nos citoyens petits et grands, le Service a, par deux fois, mis à disposition de tous de vrais sucres d'orge. Cette distribution a été effectuée sur cinq sapins installés entre l'Administration à la Grand'Rue 38, la Gare et la Rue de Mauverney. Toutes les décorations lumineuses des sapins ont été munies de minuteurs ou, pour celles branchées sur l'éclairage public, télégérées avec coupure de 23h à 5h.

RESEAU ROUTIER

L'entretien du réseau routier communal est régi par le Plan quinquennal. L'élaboration de sa quatrième génération (période 2022-2027) s'est faite cette année avec l'aide du Bureau spécialisé Ertec SA. Pour la première fois, le Plan climat et les enjeux environnementaux sont intégrés dans ce document cadre afin d'identifier les technologies routières et les matériaux permettant la perméabilité des revêtements et de lutter contre le réchauffement des villes.

Les travaux d'entretien annuels réalisés en 2022 ont été les suivants :

- Chemin des Laurelles : remplacement de la couche de roulement (environ 1'600 m²) ;
- Rue du Perron : remplacement de la couche de roulement sur les zones détériorées (environ 1'200 m²) ;
- Giratoire Schilliger : remplacement de la couche de roulement (environ 1'100 m²) ;
- Route de Nyon : reprise de bordures, pavés et bords de route sur 25 ml ;
- Mise en place d'un caniveau à la Vy-Creuse 57, et remplacement de grilles cassées sur l'ancienne place de lavage au Chemin de la Perroude ;
- Vidange de l'ensemble des sacs de routes, soit environ 1'500 pièces.

Durant la période hivernale, le personnel du Groupe voirie a consacré 70 heures ordinaires et 40 heures supplémentaires (110 heures au total) pour procéder au déneigement et au salage des chaussées et trottoirs. 20 tonnes de sel ont été épandues durant l'année.

Il est constaté une évolution météorologique durant les dix dernières années, amenant des hivers doux et, par conséquent, une diminution significative des heures de déneigement. Pour comparaison, durant la législature 2011-2016, une moyenne annuelle de 50 tonnes de sel avait été utilisée pour un total de 400 heures de déneigement et durant la législature précédente, une moyenne de 25 tonnes de sel pour 150 heures de déneigement. L'année 2022 reste donc une année dite « douce ».



Campagne tapis - giratoire Schilliger

PATRIMOINE

Outre le domaine public, le Service est en charge de l'exploitation et de l'entretien des biens immobiliers extérieurs se situant sur des parcelles privées communales et sur celles dont la Ville de Gland est au bénéfice d'un Droit Distinct et Permanent de Superficie (DDP). Ces sites sont équipés par nos soins de différents mobiliers urbains (assises, poubelles, etc.) afin d'offrir des lieux de détente et d'accueil à la population. Cette année, grâce à l'arrivée des nouveaux camions (Préavis municipal n°65/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux), leur entretien et nettoyage ont été renforcés, notamment sur le parvis du Temple et les arcades de la Place Marie Thérèse Porchet. Pour finir, le Groupe voirie a réalisé des systèmes d'ombrage permettant de compléter les installations dévolues aux manifestations et/ou les places estivales de forte affluence, comme la plage de la Falaise.

CENTRE SPORTIF « EN BORD »

L'entretien des terrains de football s'est poursuivi avec le concept de Pelouse Sportive Ecologique (PSE), ce qui a permis d'éviter pour la troisième année consécutive tout épandage de produits phytosanitaires. De plus, l'augmentation de la part des engrais organiques se poursuit. Cette année, 75% d'engrais organiques et organo-minéraux ont été utilisés, pour 25% d'engrais de synthèse. Il est à préciser que le terrain de rugby des Perrerets est totalement fertilisé avec de l'engrais organique. Des travaux mécaniques du sol réguliers permettent d'offrir des terrains de football de qualité.

CIMETIERE

L'année 2022 est marquée par l'exhumation d'un corps après seulement deux ans d'ensevelissement. Cette opération a été supervisée par un médecin délégué et s'est déroulée avec toute la décence et le respect dus à la mémoire du défunt.

Les collaborateurs du Groupe espaces verts ont procédé d'une part à 13 inhumations et 20 poses de cendres. D'autre part, 18 cérémonies d'adieu ont été recensées dans les lieux de culte de notre ville. 75 décès ont été annoncés sur le territoire communal.

Enfin, quatre concessions de tombe double sont arrivées au terme du temps de repos légal et de convention. Dès lors, conformément aux dispositions du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres, leur désaffectation a été réalisée. Des contingences matérielles inéluctables, notamment de disponibilité de place, n'ont permis aucun renouvellement des concessions concernées.

PLACES DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES

A la suite des contrôles annuels réalisés par la société Top Jeux SA et par le Groupe voirie, seuls des travaux d'entretien courants ont été identifiés. Ils se résument de la manière suivante :

- Remplacement de la clôture d'enceinte à la Cité Ouest ;
- Renouvellement du toit et du plancher de la cabane au parc de Mauverney ;
- Apport de sable dans le bac à sable au parc de Mauverney ;
- Remplacement des protections « anti-pincement » sur le téléphérique du parc de la Dôle.

PLAGE

Afin d'identifier l'accueil potentiel de la future plage de la Dullive située sur le DDP de La Lignière, une tonte et la pose de trois nouveaux bancs ont été effectuées par le Groupe voirie en début d'été.

Concernant le site de la Falaise, trois poubelles à tri ont été renouvelées. Afin de répondre aux besoins de nos citoyens, celles-ci sont passées d'un contenant de 60 litres à 110 litres, offrant un volume total supplémentaire d'environ 350 litres. Du point de vue du mobilier, l'ensemble des bancs a été rénové et les vestiaires ont bénéficié d'un rafraîchissement en peinture. Après l'abattage nécessaire du seul arbre donnant de l'ombre sur le site de la Falaise, un système d'ombrage a été installé.

Il est à relever que les prélèvements effectués sur les plages durant la période estivale démontrent une eau de bonne qualité, obtenant ainsi la note A.



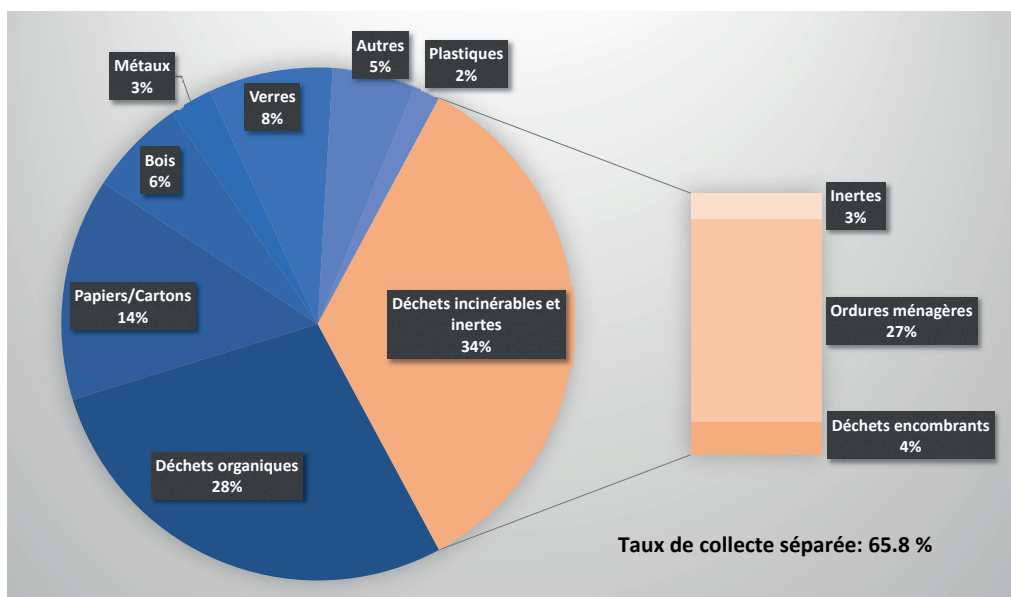
Aménagements des plages

ENVIRONNEMENT

GESTION DES DECHETS

La collecte et le tri des déchets, répondant au cadre législatif sur la protection de l'environnement, se sont vus améliorés avec l'introduction de trois nouvelles filières constituées du polystyrène (Sagex), du flaconnage et des briques à boisson. Par voie de conséquence, les plastiques souples, durs et mélangés ne sont plus autorisés à la déchèterie et doivent être éliminés avec les ordures ménagères. En effet, ces déchets sont incinérables, à l'instar des encombrants. Pour rappel, aujourd'hui il n'existe aucune filière de recyclage en Suisse.

REPARTITION DES DECHETS EN %



La quantité totale de déchets collectés en 2022 est en baisse par rapport à 2021 et à la moyenne de la législature précédente (- 329 tonnes, soit 6.1%). Cependant, le taux de collecte séparée reste stable et atteint le chiffre de 65.8% (le Canton préconise un taux de 60% et la moyenne cantonale en 2021 était de 58.8%).

Malgré la suppression de la benne de plastiques mélangés à la déchèterie, le volume d'ordures ménagères collecté au porte-à-porte continue de diminuer. Rapporté au nombre d'habitants, il se monte à 102 kg/habitant. Le tonnage par habitant collecté est le plus bas enregistré depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013 et largement inférieur à la moyenne cantonale. Concernant la collecte des papiers/cartons, le volume ramassé est en augmentation (+ 27 tonnes, pour atteindre 397 tonnes). Cette nouvelle tendance permet au volume acheminé à la déchèterie de diminuer. La diminution est supérieure à 50% par rapport au volume collecté avant l'introduction de la collecte en 2021 (de 763 tonnes sur la moyenne de la législature à 355 tonnes).

A la déchèterie, une tendance à la baisse de l'ensemble des déchets semble se généraliser. Les nouvelles politiques de restriction de production des déchets et l'engouement pour la réutilisation des déchets et objets sont peut-être la cause de cette tendance. Il est encore trop tôt pour analyser les données des nouvelles filières mises en place pour le flaconnage, les briques à boisson et le polystyrène.

QUANTITE DES PRINCIPAUX DECHETS	QUANTITE TOTALE [t]		QUANTITE SPECIFIQUE [KG/HAB.]		
	2022	2021	2022 14'096 hab.	2021 13'406 hab.	2021 Canton
Ordures ménagères	1'438	1'434	102.0	106.6	137.3
Déchets encombrants	232	256	16.5	19.0	27.3
Déchets organiques	1'518	1'578	107.7	117.3	94.3
Papiers, cartons	758	819	54.0	60.9	65.9
Déchets incinérables	1'670	1'690	118.5	125.6	164.5
Collecte séparée	3'566	3'844	253.5	285.7	263.5
Taux de collecte séparée ⁽¹⁾	65.8 %	66.9%	-	-	58.8%

⁽¹⁾ Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

DECHETERIE

Par manque de surface libre, la nouvelle déchèterie ne réalise plus le compost sur place. Pour continuer à offrir cette prestation à la population glandoise, un partenariat avec l'entreprise Denis Sippel SA a permis la livraison et la mise à disposition de compost en libre-service dans la zone « verte » de la déchèterie.

De plus, le Service a innové dans ses prestations en mettant en place une ressourcerie située sur le quai de déchargement dans laquelle les objets en bon état peuvent être déposés, puis repris gratuitement par les habitants de Gland.

ECO-POINTS

Afin d'augmenter le volume et le tri des déchets sur le site de la Falaise, trois poubelles à tri ont été renouvelées. Afin de répondre aux besoins de nos citoyens, celles-ci sont passées d'un contenant de 60 litres à 110 litres. En plus d'un usage facilité pour l'exploitation, les citoyens bénéficient d'un visuel plus approprié et d'environ 350 litres de volume supplémentaires pour le tri sur ce site. Ces nouvelles poubelles à tri peuvent recevoir chacune du verre, du PET, de l'aluminium et des déchets.

LITTERING

Dans le but d'améliorer les prestations aux citoyens et sociétés promouvant des actions de ramassage des déchets, nous avons fait l'acquisition de dix pinces à papiers ainsi que de six containers de 770 litres. Ces contenants viennent compléter la mise à disposition des « éco-points mobiles » dévolus aux manifestations ou autres événements sur le territoire glandois.

Outre le matériel, le Service administre le Comité de lutte contre le littering, présidé par Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale. Ce Comité a décidé d'offrir aux différentes associations la possibilité d'utiliser les outils de communication de la Ville de Gland pour leurs actions et leur propose une participation financière de CHF 10.-/participant, plafonnée à CHF 500.- pour une éventuelle agape de remerciement.

Pour finir, la Ville de Gland a rejoint la campagne anti-littering de Summit Foundation en déployant des panneaux de communication aux quatre coins du territoire. Ceux-ci visent à sensibiliser la population à la pollution due aux mégots de cigarettes, en particulier dans l'eau et le lac Léman.

NATURE EN VILLE

A Gland, les espaces naturels, constitués de parcs, forêts et du patrimoine arboré, s'étendent principalement sur des terrains communaux ou privés. La forêt représente plus de 50% de ces espaces et le solde se divise quasi à parts égales entre la prairie et le gazon (extensif ou sportif). Cette législature, et notamment l'année 2022, met en œuvre les différentes stratégies établies dans les documents cadres du Service.

PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE

Cette année, deux nouvelles mesures environnementales ont été mises en place. Une opération dite « Croque-Bitume » et l'entretien de surfaces de prairie à l'aide de nos amies les bêtes.

La première mesure s'est faite au Collège de Grand-Champ et a consisté à la perméabilisation de plus de 60 m² de revêtements bitumineux en les remplaçant par du gravier compacté favorisant l'infiltration d'eau pluviale. En complément de cette opération, une centaine d'élèves, encadrés par les collaborateurs du Groupe espaces verts, ont planté une centaine d'arbustes indigènes en remplacement d'une haie d'essence exotique. En plus des bénéfices pour la biodiversité, cette nouvelle haie offre une qualité paysagère grâce à sa multitude de couleurs et de fruits.

La seconde intervention a eu lieu en collaboration avec une entreprise basée à Bassins depuis 1999 et dont l'activité principale est l'entretien écologique de prairies à l'aide de moutons roux du Valais. Les moutons ont pâturé dans le courant du mois de mai, puis au mois de novembre au Centre sportif « En Bord » et à Montoly.



Lien vers la vidéo de l'intervention



Opération « Croque-Bitume » et entretien écologique

De plus, les travaux courants se sont poursuivis avec les mesures d'aménagements suivantes :

- Installation de dix hôtels à insectes dans les différents parcs de la ville ;
- Remise en eau du bassin du Temple protestant.

En collaboration avec l'Office du développement durable (ODD), la Ville de Gland a adhéré à la Charte des jardins. Celle-ci explique comment adopter dix bonnes pratiques de jardinage qui favorisent la biodiversité. Enfin, une convention a été signée avec Pro Natura Vaud concernant l'extension et l'entretien de l'aire protégée de la Villa Prangins. Les partenaires s'engagent notamment à lutter contre les néophytes envahissants, à effectuer un suivi biologique et à sensibiliser le public à l'importance du site où se développe une prairie sèche d'intérêt national.

ECHENILLAGE

Comme à l'accoutumée, le Service a effectué le contrôle annuel de l'ensemble du territoire et seulement 19 parcelles privées ont procédé à l'enlèvement et la destruction de nids (la moitié moins qu'en 2021). Ceci s'explique probablement par la période estivale très sèche.

La sensibilisation auprès de la population a été renforcée cette année par des compléments sur le site Internet de la ville, des publications sur les réseaux sociaux ainsi qu'un article dans la Newsletter.

FORETS COMMUNALES

Le rajeunissement du massif Malagny-Route Suisse (RC1) s'est soldé cette année par la plantation de 700 chênes sur ce site, aboutissant à la plantation d'un total de 2'260 jeunes chênes capables de s'adapter au changement climatique et offrir une plus grande biodiversité à ce milieu naturel. Ce projet a été soutenu par le Direction Générale de l'Environnement (DGE-FORET) du Canton de Vaud.

Les contrôles de sécurité des infrastructures en zone forestière se sont également poursuivis. Il a été observé que les effets du changement climatique se font ressentir, notamment par le constat du dépérissement des hêtres et des frênes. Cette année, des travaux d'abattage de sécurité ont été nécessaires le long du chemin pédestre du Golf, du Lavasson, des Toblerones, ainsi que sur le parcours Vita. L'ensemble de ces travaux a permis la récolte d'un volume sur pied de 98 m³ de bois destiné principalement à la fabrication de plaquettes pour le chauffage et pour le bois de feu, ainsi que du bois de service utilisé pour la construction.

PATRIMOINE ARBORE

Les travaux suivants prescrits dans le programme d'entretien du patrimoine arboré communal ont été réalisés durant 2022 :

- Contrôle annuel des haubanages et haubanage de l'arbre au Centre sportif « En Bord » ;
- Taille de rehaussement de la couronne et enlèvement du bois mort des érables se situant sur le parking du bâtiment MB27 ;
- Taille de formation de l'ensemble des jeunes arbres plantés ces dernières années ;
- Taille des divers arbres se situant dans les cours des Collèges de Mauverney et des Tuillières ;
- Taille du tilleul de la plage de la Dullive ayant subi des dommages lors d'un évènement météorologique.

Dans le courant du mois de novembre, un chêne d'une trentaine d'années a été transplanté en lieu et place de son abattage. Initialement planté en 2014, il doit aujourd'hui laisser sa place à un second terrain de beach-volley en vue du réaménagement du Centre sportif « En Bord ». L'emblème de la ville a donc trouvé un nouvel emplacement au sein même de ce Centre et continuera à offrir de l'ombre et à être un refuge pour la biodiversité.



Centre sportif – sauvegarde d'un arbre en vue des nouveaux aménagements

A l'instar des années précédentes, la taille des 190 arbres formés en « tête de chat » a été réalisée durant l'hiver et 14 nouveaux arbres ont également été plantés dans le courant de l'automne, dont neuf d'essence majeure adaptée au changement climatique et cinq d'essences indigènes. À la suite de ces nouvelles plantations, 945 arbres sont sous la gestion du Service. Toutes ces opérations permettent de conserver et de développer notre patrimoine arboré afin de végétaliser la ville pour la rendre plus résiliente.

RIVIERES ET LAC

Les travaux de renaturation du Lavasson maintenant terminés, il y a lieu d'inscrire son nouveau tracé au cadastre sous forme de domaine public. A cet effet, un bureau de géomètres a été mandaté pour mettre en place le dossier d'expropriation des parcelles concernées. Pour ce faire, il est nécessaire de signer deux conventions pour cause d'intérêt public avec le propriétaire de la parcelle n°728, mais celui-ci étant décédé au début du siècle passé sans laisser de succession, une requête a été déposée auprès du Tribunal d'arrondissement de la Côte.

ASSOCIATIONS ET ENTENTES INTERCOMMUNALES, CONSEILS D'ADMINISTRATION

APEC

Pour la collecte des égouts, la Ville de Gland fait partie de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), qui a déposé à l'enquête publique en novembre le Plan d'affectation du Lavasson permettant la planification du projet de la nouvelle STEP. En effet, la STEP actuelle étant sous-dimensionnée par rapport aux besoins, le projet visant à son agrandissement et relocalisation est en cours d'études.

Le Service fait partie intégrante du Comité de pilotage du projet et cette année a été notamment marquée par l'étude de mobilité y relative.

EAUDICI

Le Service a la responsabilité de la gestion administrative de l'Entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille, dont les communes d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland font partie. Cette année marque les 20 ans de la station du Montant. Lors de la cérémonie, le nom « eaudici » a été officialisé afin de symboliser l'exploitation des eaux de notre région et apporter un nouvel élan. Il vient remplacer l'acronyme SIDEMO ne représentant pas la nouvelle Entente et provenant du langage courant des usagers.

La sécheresse estivale a provoqué le tarissement de la source du Montant entre le 8 août et le 11 octobre. Pour pallier ce déficit hydrique, la Ville de Gland a fait appel à la SAPAN, tandis que les deux autres communes ont sollicité un apport de secours depuis Bassins. De plus, avec l'accord exceptionnel des autorités cantonales, un captage provisoire de la nappe de la Cézille par le biais d'un puit d'essais a été nécessaire entre le 14 et le 30 septembre. Ce dispositif de secours a nécessité un investissement supplémentaire de CHF 90'000.-, avec une clé de répartition d'un tiers par commune, ainsi que l'intervention de l'armée pour le déploiement de la conduite.

En ce qui concerne l'entretien annuel de la station du Montant, les travaux réalisés en 2022 ont été les suivants :

- Modernisation du système de télégestion (RITOP 2.0) ;
- Réfection de l'étanchéité de la toiture de la station.

SAPAN

Une étude des besoins futurs de la ville jusqu'en 2040 a été menée. Cette étude a montré un apport insuffisant et ceci jusqu'à la mise en service de l'approvisionnement depuis les captages de la Cézille. Une demande de quota supplémentaire de 500 litres/minute a été faite au mois d'août afin de compenser le manque depuis la source du Montant pour cause de tarissement. L'achat d'eau a représenté 112'604 m³, soit une augmentation de 18% depuis 2016, correspondant à 10% de la consommation annuelle.

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

EN SAVOIR PLUS

Service de l'enfance et de la jeunesse

Rue du Borgeaud 12
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 44
E-mail : enfance.jeunesse@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ Répond aux droits et besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans
- ▶ Accompagne et soutient les familles dans leurs missions socioéducatives
- ▶ Veille à la cohérence globale de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la ville par un travail de coordination entre les différentes institutions et associations concernées
- ▶ Oriente et soutient la Municipalité dans la définition et la mise en œuvre d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ Extension du Relax'Resto et de son équipe permettant le maintien d'un accueil de qualité face à une fréquentation d'enfants en constante évolution
- ▶ Développement d'une politique de la petite enfance, ouverture d'un accueil libre parents-enfants d'âge préscolaire, mise en lien des professionnels de la petite enfance
- ▶ Affinement de la politique jeunesse de la ville et définition des missions complémentaires pour chaque prestation proposée



SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Le Service de l'enfance et de la jeunesse répond aux droits et besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 25 ans et accompagne leurs familles dans leurs missions socioéducatives. Par ailleurs, il oriente et soutient la Municipalité dans la définition et la mise en œuvre de sa politique communale de l'enfance et de la jeunesse.

Pour mener à bien ses missions, le Service de l'enfance et de la jeunesse s'appuie sur les deux Offices suivants :

- L'Office de l'enfance répondant aux besoins des enfants âgés de 0 à 12 ans et de leurs familles ;
- L'Office de la jeunesse répondant aux besoins des adolescents et jeunes adultes âgés de 10 à 25 ans et de leurs familles.

Le présent rapport fait état des prestations et manifestations coordonnées par l'Office de l'enfance, les établissements scolaires et l'Office de la jeunesse.

OFFICE DE L'ENFANCE

En étroite collaboration avec l'Etablissement primaire, les partenaires para- et extra-scolaires ainsi que le monde associatif, l'Office de l'enfance œuvre activement en faveur de la promotion des besoins et des droits des enfants de 0 à 12 ans au sein de la Commune.

Il veille à leur bien-être, développe et encourage la participation, la prévention ainsi que l'éducation globale des enfants à travers une action coordonnée avec les différents acteurs impliqués dans la vie de l'enfant.

Pour répondre à sa mission, l'Office de l'enfance développe des projets en lien avec l'enfant dans sa ville, propose des prestations destinées aux enfants au travers de la Maison de l'enfance et s'engage activement pour favoriser une bonne collaboration des différents acteurs gravitant autour de l'enfant.

MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'enfance est gérée par une Coordinatrice pédagogique et une Coordinatrice administrative, soutenues par la Déléguée à l'enfance. 14 auxiliaires fixes travaillent au sein des différents dispositifs. En complément du personnel fixe, du personnel temporaire est engagé pour les besoins du Centre aéré.

La Maison de l'enfance se déploie sur les sites des Perrerets et de Mauverney et regroupe trois dispositifs que sont la Pause déj', les Devoirs accompagnés et le Centre aéré.

Par gestion simplifiée grâce à l'application gland.monportail.ch, les familles peuvent avoir une vision globale des dispositifs, tant dans leur gestion administrative que financière (facilitation des modifications de modèles d'abonnements). Elle implique les parents en les rendant acteurs de l'organisation journalière des prestations parascolaires de leurs enfants. Cette plateforme gland.monportail.ch réunit désormais les prestations de la Pause déj', du Relax'Resto, des Devoirs accompagnés, du Centre aéré mais également la gestion des sports facultatifs.



PAUSE DEJ'

La Pause déj' est un dispositif communal d'accueil parascolaire proposé, comme son nom l'indique, sur la pause de midi (de 11h50 à 13h25) les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ayant pour but de répondre aux besoins d'accueil des enfants scolarisés à Gland de la 1^{ère} à la 6^e année primaire.



Les locaux de la Pause déj' se situent à Mauverney (72 places) et aux Perrerets (72 places) et sont destinés aux enfants scolarisés au sein de ces deux sites respectifs. Six intervenantes prennent en charge les enfants sur chaque site, dès leur sortie d'école et jusqu'à la reprise des cours. Le dispositif comprend un temps de repas et un temps d'activités ludiques. Les repas labellisés « fourchette verte junior » sont préparés par la société Eldora et livrés sur les sites.

La Pause déj' est avant tout un espace éducatif d'échanges, de partage, de détente et de loisirs, centré sur les besoins, le bien-être et le respect des droits de l'enfant.

En 2022, la Pause déj' a accueilli en moyenne 116 enfants par jour.

Afin de répondre au mieux à l'égalité des chances et à la prise en compte de la diversité des besoins des enfants (en lien avec le Concept 360° des écoles), la Maison de l'enfance a engagé une intervenante supplémentaire dans son groupe d'encadrants, moyennant une prestation directe d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA).

Ainsi, la Maison de l'enfance offre la possibilité aux enfants qui le nécessitent de pouvoir profiter des activités sans restriction liée à leurs difficultés et garantit leur sécurité physique et affective.

RELAX'RESTO

Lors de la rentrée d'octobre 2022, le Relax'Resto, en constante évolution, s'est agrandi grâce à une mezzanine venant s'ajouter aux balcons de l'étage supérieur du restaurant scolaire. Désormais sous la responsabilité de l'Office de l'enfance, en alignement avec l'Etablissement primaire, ce nouvel espace permet d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés en 7-8P ; le rez-de-chaussée restant réservé aux élèves de l'Etablissement secondaire.

Le Service de l'enfance et de la jeunesse, en collaboration étroite avec Eldora, le Centre de rencontres et de loisirs et la Ludothèque régionale de Nyon, offre aux enfants de 7-8P un encadrement par des intervenants sur leur temps de repas, suivi d'un accompagnement dans des activités sportives et ludiques.

L'équipe, composée en 2022 de sept personnes, permet l'accueil de 100 enfants en 7-8P avec des pics de fréquentation à 115 enfants.

Relevons pour les élèves du secondaire que le Relax'Resto a accueilli jusqu'à 163 jeunes répartis en deux services.

DEVOIRS ACCOMPAGNES

Le Service de l'enfance et de la jeunesse a permis en 2022 à environ 40 enfants de fréquenter les Devoirs accompagnés chaque jour.

Les Devoirs accompagnés sont ouverts trois jours par semaine, les lundis, mardis et jeudis pour les enfants fréquentant les classes de la 3^e à la 11^e année au sein des établissements scolaires de la Ville de Gland.

Les enfants de la 3P à la 6P sont accueillis au sein de la Maison de l'enfance des sites des Perrerets et de Mauverney de 15h00 à 16h30.

Depuis la rentrée 2022, les élèves de 7P à 11S accomplissent leurs devoirs dans l'espace du Relax'Resto de 16h20 à 17h20. En effet, pour amener plus de flexibilité et de possibilités pour les enfants, notamment avec l'engagement de parrains issus des classes de 9S et 10S, l'Office de l'enfance propose cette nouvelle prestation dans cet espace réaménagé. Grâce au partenariat avec l'Etablissement secondaire et sous la responsabilité des intervenants de la Ville de Gland, les enfants bénéficient d'un dispositif renforcé qui apporte de nouvelles ressources aux élèves de 7-8P. Les Devoirs accompagnés accueillent jusqu'à 30 enfants durant les lundis après-midi.

Les équipes au nombre de huit intervenants garantissent un espace de travail calme et bienveillant. Elles favorisent l'autonomie des enfants dans la réalisation de leurs devoirs et les aident à s'organiser dans leur travail.

CENTRE AERE

Le Service de l'enfance et de la jeunesse met sur pied, durant la totalité des vacances d'été, une semaine en automne et une semaine au printemps, un Centre aéré local et participatif accueillant prioritairement les enfants de la 1P à la 8P domiciliés à Gland, ainsi que les enfants des employés de la ville.

Le tarif est de CHF 200.-/semaine pour le premier enfant et de CHF 175.- dès le deuxième enfant, collations et goûters inclus.

La capacité d'accueil est de 30 enfants par jour, assurée par un responsable et trois moniteurs, favorisant



une meilleure gestion des dynamiques de groupes et respectant les besoins de chaque âge. Les enfants sont accueillis de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi à la Maison de l'enfance sur le site des Perrerets. En collaboration avec la Fondation Coup d'Pouce, le Centre aéré permet également l'intégration des enfants en situation de handicap.

Durant l'été 2022, un projet de fresque participative, en collaboration avec le Service des bâtiments et de l'urbanisme, le Service de la culture et des affaires sociales ainsi que d'une artiste de la ville, a permis à 142 enfants de « marquer leur empreinte dans leur ville », thématique travaillée durant tout l'été sous divers angles d'approche (empreinte carbone, recherche d'empreintes avec des jeux de piste, sensibilisation écologique et projet artistique). Dès lors, les murs du couvert des Perrerets se sont vus embellir de ronds colorés, travaillés chaque semaine par les enfants dans le respect des couleurs des bâtiments scolaires nouvellement rénovés.



Projet de fresque participative

POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Le Service de l'enfance et de la jeunesse a mis en place et rassemblé à l'automne 2022 un réseau de professionnels de la petite enfance. Les objectifs de cette rencontre étaient de prendre conscience de la richesse des champs de compétences des professionnels de Gland et de celle des offres existantes à différents niveaux pour les familles (soins, accueil, éducation, social). Ce réseau, désormais biannuel, permettra un meilleur soutien et optimisera la visibilité des prestations grâce au travail effectué en amont par les professionnels.

Durant cette même période automnale, un accueil libre parents-enfants a vu le jour tous les mercredis de 9h00 à 11h00 (en période scolaire) à la Maison de l'enfance des Perrerets. Cet espace dédié à l'enfance profite aux parents et aux enfants d'âge préscolaire, grâce à l'accueil d'une intervenante de la Maison de l'enfance et de la Déléguée à l'enfance. Ainsi, les enfants de 0 à 5 ans peuvent rencontrer leurs pairs, profiter de jeux et apprendre à se socialiser avant leur entrée à l'école. Les parents peuvent aussi y découvrir les offres de Gland et faire connaissance avec d'autres familles.

Cette nouvelle offre vient également compléter les Mots piccolo, dispositif répondant aux enfants allophones avant l'entrée à l'école.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion des établissements scolaires dans la vie locale et permet l'échange d'informations et de propositions entre les établissements, les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Présidé par Mme Jeannette Weber, Municipale en charge de l'accueil de l'enfance, des écoles et de la jeunesse, le Conseil d'établissement se compose de 24 membres issus à parts égales de :

- Représentants des Autorités communales ;
- Parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements ;
- Représentants des professionnels actifs au sein des établissements scolaires.

Le rôle du Bureau est de collaborer à l'établissement de l'ordre du jour, de nommer les commissions et de s'assurer du quorum de l'Assemblée. Il a statué les 8 février, 17 mai et 11 octobre 2022.

Le Conseil d'établissement s'est réuni les 1^{er} mars, 7 juin et 1^{er} novembre 2022 avec les membres de la législature 2021-2026.

Les sujets discutés lors des séances 2022 ont été les suivants : Fête du Chêne, travaux des bâtiments scolaires, accueil des 7-8P au Relax'Resto, nouveau Centre sportif, programme de prévention/projets pédagogiques et camps, examens cantonaux et nouvelles normes de promotion, ancien et nouveau règlement de l'Etablissement secondaire, doublure de bus scolaire à Grand-Champ (à 12h45), demande d'une demi-journée de congé avant le pont de l'Ascension 2023, et d'une demi-journée de congé avant les vacances d'été, projet pilote Agir contre la précarité menstruelle, patinoire Glisse, politique de la petite enfance et brainstorming sur le rôle du Conseil d'établissement et les attentes de la Commune et des écoles envers les parents d'élèves.

ETABLISSEMENT PRIMAIRE

L'Etablissement primaire accueille les élèves glandois de la 1P à la 8P. Les bâtiments scolaires sont répartis sur trois sites : Perrerets, Mauverney et Tuillières. A la rentrée, 1210 élèves ont été répartis dans 61 classes et encadrés par 128 enseignants et assistants à l'intégration et cinq membres du Conseil de direction. Deux secrétaires à temps partiel, un stagiaire MPC ainsi qu'un dépositaire et responsable de l'économat viennent compléter l'équipe administrative.

Le site Internet www.ep-gland.ch permet de trouver toutes les informations liées à la scolarité vaudoise ainsi qu'aux spécificités de l'Etablissement primaire. Afin de favoriser la communication dématérialisée, les circulaires sont mises sur le site Internet et les parents sont avertis via l'agenda de l'élève.

COVID-19

Sous l'égide du Médecin cantonal, des mesures sanitaires ont dû être poursuivies dans les établissements scolaires, dont le port du masque pour les élèves à partir de la 5P, en janvier 2022. Malgré la propagation du virus, il n'y a eu aucune fermeture de classe ou de mise en quarantaine. Les établissements ont dû mettre sur pied un protocole d'autotesting dès le mois de décembre 2021. Les séances d'informations aux parents ont pu avoir lieu lors de la seconde partie de l'année.

ACTIVITES CULTURELLES, ANIMATIONS DIVERSES

Chaque année, enseignants et autres professionnels de l'Etablissement primaire s'engagent à la mise sur pied d'événements en lien avec le sport, la culture et la santé, que ce soit au sein de l'équipe de Promotion de la santé, la Commission bibliothèque, la Commission culturelle, le Conseil d'établissement ou des conseils de délégués.

Depuis la rentrée d'août 2022, les classes de 3P à 6P bénéficient d'animations de musique.

Au mois de mars, tous les enfants ont pu venir déguisés à l'école pour la Fête du printemps. Ils ont défilé dans la cour. Autrement, tous les élèves ont pu assister à des spectacles et des films au Théâtre de Grand-Champ. Les classes de 4P, 5P et 6P ont aussi profité d'un spectacle proposé par La Côte Flûte Festival au mois d'octobre. Au mois de juin, la chorale Couleurs Enchantées a présenté son traditionnel concert de fin d'année.

CAMPS ET ACTIVITES SPORTIVES

D'août 2018 à juillet 2022, les enseignants de 3P à 6P ont pu bénéficier d'animations données par le référent d'établissement en soutien à l'enseignement en éducation physique et sportive.

Au mois de juin, les élèves de 2P à 4P, ainsi que les 6P et les 8P ont participé à des joutes sportives.

En raison de la fermeture de la piscine pour raisons techniques, les classes de 3P à 6P ont eu des initiations à l'escalade à Totem Escalade, en lieu et place des sessions de natation, en septembre et octobre.

Les camps et sorties des 7-8P, demeurant un moment fort de l'année scolaire, ont pu avoir lieu en septembre 2021 pour les 7P et en février-mars 2022 pour les 8P. Les camps prévus en mai et juin ont également eu lieu. Les sports facultatifs ont toujours beaucoup de succès auprès des élèves. Il est important de préciser que tout au long de l'année, les classes de 1P à 8P ont pu effectuer diverses sorties et/ou courses d'écoles.

La Commune prend en charge les frais inhérents à ces activités.

PREVENTION SANTE

L'équipe de Prévention santé mène un projet Grandir en Paix dans les classes de 3P à 6P. Les classes de 7P ont pu bénéficier, au mois de février, d'une animation-prévention donnée par l'Association D'ECOLE dans

le but de construire une cohésion et une dynamique de classe. Des interventions en lien avec Internet ont été menées dans toutes les classes de 1P à 8P. Les animatrices de PROFA (éducation sexuelle) sont intervenues dans les classes de 3P, 6P et 8P en octobre.

CONSEIL DES DELEGUES

Trois conseils des délégués pour les classes de 5P à 8P se réunissent quatre fois durant l'année scolaire sur les trois sites de l'établissement. Ils sont composés d'un ou deux délégués élus par les élèves de chaque classe, du Doyen du demi-cycle, du Délégué PSPS, du Médiateur, du Délégué à la jeunesse (7-8P) et de la Déléguée à l'enfance (1-6P).

COMMISSION BIBLIOTHEQUE

La Commission bibliothèque s'est réunie à deux reprises en 2022. Elle est composée d'un membre de la Direction, d'enseignants des différents degrés et d'un bibliothécaire. Cette commission est chargée de définir des orientations pour la politique documentaire scolaire et la politique des prestations données, notamment pour les animations scolaires.

COMMISSION CULTURELLE

La Commission culturelle est composée d'un membre de la Direction et d'enseignants des différents degrés. Elle se réunit deux fois par année, au mois de septembre pour définir quels films seront présentés aux élèves des différents cycles, et au mois de mai pour choisir les spectacles. Au mois de mai, la Cheffe du Service de la culture et des affaires sociales est présente pour proposer à la commission plusieurs spectacles à choix.

ETABLISSEMENT SECONDAIRE

L'Établissement secondaire de Gland – Grand-Champ accueille 520 élèves répartis dans 28 classes (11 classes de VP, 14 classes de VG, 1 classe d'accueil et 2 classes de raccordement), encadrés par 67 enseignants et cinq membres du Conseil de direction. Deux secrétaires à temps partiel, une apprentie ainsi qu'un dépositaire et responsable de l'économat composent l'équipe administrative. Depuis août 2022, l'établissement a ouvert une classe d'accueil pour les réfugiés ukrainiens et les élèves allophones.

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES, MANIFESTATIONS DIVERSES

Chaque année, la Direction et les enseignants s'engagent à mettre sur pied diverses activités en lien avec la culture, le sport et la santé. Au mois de janvier, l'établissement scolaire, en collaboration avec la Fondation Pro Juventute, a offert l'opportunité aux élèves de 11VG de participer au projet Entretiens fictifs. Des sorties ski ont eu lieu au mois de février pour les élèves de 9S et 10S. Une semaine hors cadre a été organisée pour les élèves de 10S durant le mois d'avril. Au mois d'octobre, nous avons accueilli le bus des sciences de l'EPFL qui a proposé diverses activités aux 10S. En 2022, les élèves ont pu assister à divers spectacle : Anne Frank, The Game of Nibelungen, les Absolues et Stay with me.

COURS FACULTATIFS, VOYAGES ET CAMPS

Au mois d'avril, les 11^{es} sont partis en voyage d'études dans différentes villes en Suisse telles que Zurich, Berne, Lucerne, Bâle et Locarno et les 9^{es} sont partis une semaine en camp multisports à Cerniébaud, en France. Sept cours facultatifs ont lieu le jeudi durant la pause de midi : cuisine, photographie, théâtre, film d'animation, jeux de société, programmation et illustrations BD. Depuis septembre, deux des cours FAC sont ouverts aux élèves de 7P et 8P (film d'animation et théâtre).

PREVENTION SANTE

L'équipe PSPS a pour but de promouvoir la santé en milieu scolaire et de faire de la prévention, ceci pour créer un climat propice aux apprentissages et au bien vivre ensemble. Le projet global intitulé LOVE RESPECT lutte contre les intimidations, harcèlements et autres violences physiques ou verbales.

CONSEIL DES DELEGUES

Un Conseil des délégués, composé d'un élève de chaque classe, du Directeur et de deux enseignants, se réunit cinq fois par année. Il a pour but de favoriser le développement harmonieux de la vie commune et individuelle des élèves au sein de l'établissement.

OFFICE DE LA JEUNESSE

L'Office de la jeunesse a pour but de soutenir la Municipalité dans la conceptualisation de sa politique de la jeunesse. Afin de la rendre opératoire, cette entité définit les axes stratégiques des interventions sociales destinées aux 10-25 ans. En se référant au cadre légal cantonal (Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse - LSAJ), ainsi qu'à la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, cet Office agit en fonction de cinq thématiques transversales : promotion et soutien aux activités de jeunesse, citoyenneté des jeunes, prévention, protection et éducation globale.

L'année 2022 a permis la consolidation de plusieurs projets et la solidification du réseau et des acquis de l'Office de la jeunesse. Le travail accompli par les professionnels qui fondent cet Office a permis de créer des espaces de dialogues, de soutien à la parentalité et de résolution de conflits, dans lesquels la population juvénile glandoise a pu trouver du réconfort.

Par ailleurs, la définition de la politique jeunesse de la ville a permis de clarifier entre autres la collaboration complémentaire entre les Travailleurs sociaux de proximité communaux et les Animateurs socioculturels du Centre de rencontres et de loisirs.

GROUPE DE TRAVAIL JEUNESSE

Le Groupe de travail jeunesse est une cellule de coordination interdisciplinaire regroupant les professionnels intervenant auprès des 10-25 ans que sont le Délégué à la jeunesse, les Travailleurs sociaux de proximité, la Conseillère en insertion professionnelle (dispositif communal Activ'Action), la Conseillère école-famille et les animateurs socioculturels du Centre de rencontres et de loisirs. Par des rencontres régulières, cette instance a pour objectif premier de répondre de manière efficace et pluridisciplinaire aux problématiques liées à cette population.

TRAVAILLEURS SOCIAUX DE PROXIMITE

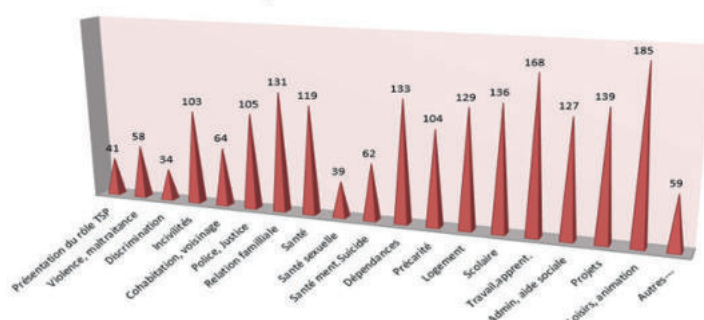
Les Travailleurs sociaux de proximité (TSP) s'appuient sur une présence régulière sur les espaces/temps de socialisation des jeunes (travail de rue). Leur rôle est de créer, maintenir et renforcer une relation de confiance avec les adolescents et jeunes adultes présents au sein de la Ville de Gland. Ils accompagnent le public-cible (10-25 ans) dans leurs projets individuels et collectifs, assurant le lien entre l'espace public, les espaces de socialisation intra-muros et les différents acteurs du milieu associatif et institutionnel local, régional et cantonal.

A travers la présence sociale sur l'espace public, l'équipe a pour objectifs de prévenir les comportements à risque et de favoriser les rapprochements entre générations, genres ou classes sociales. Il s'agit de chercher à influencer les dynamiques collectives et à renforcer les liens sociaux entre les habitants et habitantes.

L'impulsion et l'accompagnement de projets collectifs tels que le projet Sitcom sont des outils de cohésion sociale précieux. Les jeunes tournent actuellement les différents épisodes de la série. Cette expérience renforce leur engagement citoyen en créant un sentiment d'appartenance très fort entre la ville et sa jeunesse. Il a été constaté que de nombreux jeunes ont intégré, parallèlement au projet Sitcom, le Parlement des jeunes de Gland dans le but de s'investir plus largement dans le développement de leur ville.

Les TSP échantent avec les jeunes sur leurs loisirs et centres d'intérêts afin d'instaurer une relation de confiance leur permettant de répondre au mieux à leurs besoins. Par la suite, au fil des échanges, des thématiques plus ciblées et/ou personnelles sont abordées avec les jeunes.

SUJETS ABORDES ENTRETIENS



ACTIV'ACTION

Initié en 2016 par le Service de l'enfance et de la jeunesse avec le soutien du Canton qui continue à subventionner la démarche à l'heure actuelle, Activ'Action est un dispositif local d'insertion socioprofessionnelle de proximité, accessible sans intermédiaire institutionnel, proposant des accompagnements individualisés, gratuits et adaptables aux besoins spécifiques de chaque jeune (proximité, accessibilité, libre adhésion, non-exclusion). Partenaires des autres dispositifs et institutions locales et cantonales, Activ'Action peut être mobilisé en amont, en aval ou en parallèle d'un accompagnement complémentaire visant également l'insertion ou la formation post-obligatoire.

Dans un contexte pédagogique et social non jugeant, bienveillant et favorisant l'amélioration de l'estime de soi, il s'agit de mettre ou remettre le jeune dans une dynamique participative de projet social et professionnel, puis de l'accompagner dans la réalisation progressive de ce projet.

Après une interruption de plusieurs mois, le poste de Conseillère en insertion professionnelle a été repris le 1er novembre 2022 à un taux de 70%. Cela a permis de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en ce qui concerne leur insertion socioprofessionnelle.

27 jeunes ont trouvé une solution professionnelle ou repris les études. Activ'Action reprend également le projet de développer le réseau avec les entreprises locales afin de faciliter l'insertion des jeunes en recherche d'apprentissage ou d'emploi. Activ'Action a maintenu la collaboration avec les écoles et le Guichet régional de la Transition 1, les TSP restant bien entendu les intermédiaires majeurs entre les jeunes et le dispositif en place.

PARLEMENT DES JEUNES DE GLAND

Le Parlement des jeunes de Gland (PJG) est un collectif soutenu par la Ville de Gland et ouvert à tous les jeunes de la ville entre 16 et 25 ans. Ses objectifs sont d'encourager l'engagement citoyen des jeunes, d'organiser, en collaboration avec l'Office de la jeunesse, des projets et événements pouvant intéresser les jeunes et/ou plus largement la population, de faire part de leurs aspirations aux Autorités communales, mais également de prendre position sur quelques demandes ou projets que ce soit sur requête de ces mêmes Autorités.

Dans ce sens, il est constitué sous la forme d'une commission consultative. Lors de l'année 2022, le PJG a réalisé plusieurs activités/projets : diffusion du mondiale, Pépi Movie (film open air), Grill & Sound en collaboration avec le Service de la culture et des affaires sociales autour du projet L'été en ville, Fête du Skatepark et tournoi de ping-pong. Les nouvelles élections du PJG ont également eu lieu le 27 octobre 2022 et c'est une nouvelle équipe qui est désormais en place. Cette dernière est composée de neuf membres dont une nouvelle Présidente : Mme Zohra Salsac.

65 Jeunes accompagnés
en 2022

18 filles
47 garçons



Parlement des jeunes de Gland

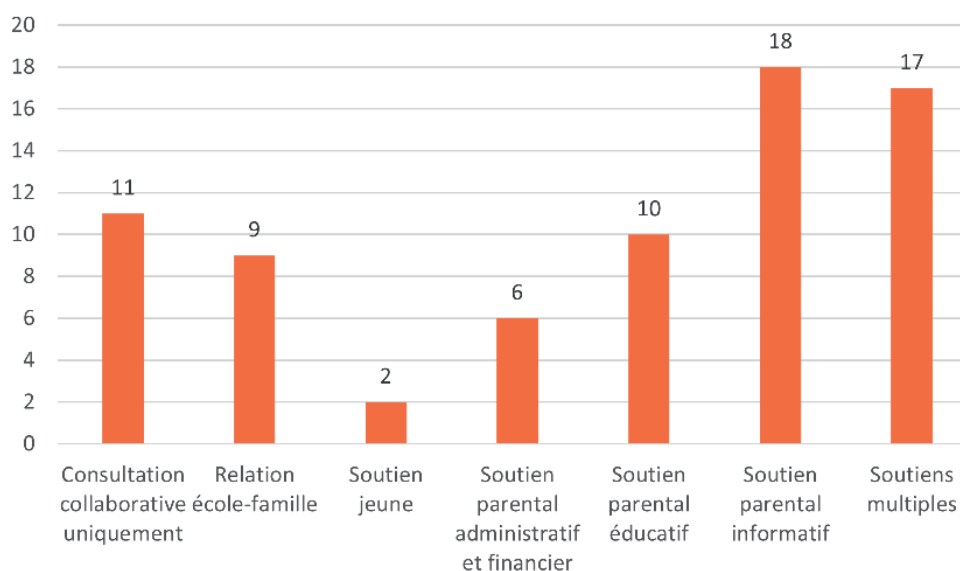
TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

L'objectif principal de la Conseillère école-famille est de favoriser la collaboration entre les familles, les établissements scolaires et les différents intervenants qui gravitent autour de l'enfant, en offrant un soutien aux parents d'élèves leur permettant d'élaborer des stratégies d'amélioration de leur contexte social et familial.

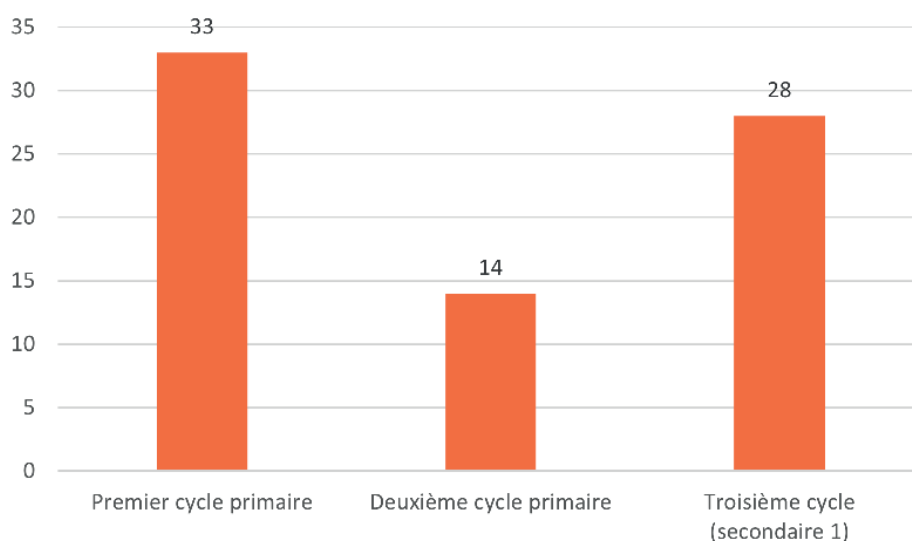
L'arrivée complémentaire des éducateurs sociaux en milieu scolaire, depuis mars 2021, a également conduit à un changement des pratiques. Le pôle socio-éducatif a dès lors été renforcé.

L'Office de la jeunesse continue ainsi à travailler sur les modalités de collaboration avec les partenaires insérés dans le milieu scolaire, notamment via son implication au sein du groupe d'élaboration du Concept 360° du Collège de Grand-Champ. La collaboration avec le PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) a été par ailleurs renforcée par le Service de l'enfance et de la jeunesse dans la mesure où le travail de réseau avec les instances externes à l'école reste une priorité pour permettre un soutien efficace à la parentalité.

TYPE DE SUIVI



CYCLE D'ETUDE DES ENFANTS



CENTRE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS

Le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) a ouvert pendant 178 jours en 2022. La fréquentation du Centre a été un peu plus forte qu'en 2021. Le nombre de passages annuels se chiffre à 2'286. Concernant la répartition par genre, la mixité dans la fréquentation est moins importante qu'en 2021 (filles : 36% ; garçons : 64%). La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11-12 ans qui représentent la moitié des effectifs.

Le CRL a animé un accueil libre au Relax'Resto pour les secondaires et des aides ponctuelles pour l'encadrement des 7-8P. Des animations ont été réalisées avant chaque vacances. A Montoly mais aussi à travers les différents quartiers de la ville, plusieurs événements ont été organisés au cours de l'année (Soirées Disco, Fête du Skatepark, Forum des jeunes, animations pour L'été en ville, Portes ouvertes aux parents, Soirée des 18 ans, etc.).

Le CRL a mis en place différents projets en 2022. En ce sens, l'Espace Filles, réservé aux jeunes filles de 11 à 18 ans, leur permet de développer des activités – le cours de boxe du mardi en est le premier exemple. L'équipe d'animation du CRL a participé au projet CAP (Chill' and Prév'), en collaboration avec les TSP. Le projet de studio d'enregistrement, porté par un groupe de jeunes souhaitant bénéficier d'un espace de création musicale dans leur centre d'animation, a été créé. Ce projet est subventionné par la commission de coordination de la Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ). Notons également que le CRL a engagé une équipe de moniteurs et monitrices, permettant au Centre d'élargir ses horaires d'ouverture et de développer des activités hors-murs.

MANIFESTATIONS

FETE DU SKATEPARK

L'Office de la jeunesse, en collaboration avec Nyon Région Skateboard Association, le Parlement des jeunes et le Centre de rencontres et de loisirs, a organisé le samedi 14 mai 2022 la désormais traditionnelle Fête du Skatepark au Centre sportif « En Bord».

Au programme, concours de skate et démonstrations de trottinettes avec la possibilité de se restaurer sur place.

FETE DU CHENE

En raison de prévisions météorologiques annonçant un avis de tempête comprenant de forts orages, le cortège de la Fête du Chêne a malheureusement dû être annulé le 30 juin, jour même de la manifestation, afin de garantir la sécurité des enfants. Le village de stands sur le site des Perrerets a néanmoins été maintenu. Il était alors possible de se restaurer sur place et ainsi profiter des mets et boissons proposés par les partenaires.

GLAND ÇA MARCHE !

Le 24 septembre s'est tenue la 8^e édition de Gland ça marche !, un rallye pédestre permettant aux habitants de découvrir les entreprises et institutions glandoises. Grâce à un parcours inédit au départ de Montoly pour lequel de nombreuses enseignes ont ouvert leurs portes afin de partager leurs passions et savoir-faire avec les participants : le Centre de rencontres et de loisirs, le Groupe voirie, l'Association des parents d'élèves de Gland (APE), Thermocape SA, Valflo SA, Chantier naval Aebi SA, Glaces et Sorbets Bongainvillier, le Canapé forestier, La Petite Lignière et les Travailleurs sociaux de proximité.

A chaque étape du rallye, un quiz attendait les participants.

Malgré un temps pluvieux, près de 80 habitants se sont prêtés au jeu. Les plus assidus dans leurs réponses ont pu participer au tirage au sort et ainsi gagner de très beaux lots offerts par la ville et ses partenaires.



8^e édition de Gland ça marche !

La partie officielle accueillant les nouveaux habitants s'est déroulée à Montoly, ainsi que la remise des prix. Tout au long de la journée et jusqu'à 20h00, les participants étaient accueillis à Montoly dans une ambiance musicale assurée par le groupe Swiss n' Folk et les DJs du Centre de rencontre et loisirs, où il était possible de profiter des stands de nourritures, boissons et jeux tenus par la Ludothèque de Nyon, Dive Bär, Anime Ta Ville, le Volleyball Club La Côte et le Comité de Gland ça marche !.

SOIREE DES 18 ANS

Après deux éditions annulées en raison de la crise sanitaire liée au COVID, la Soirée des 18 ans s'est tenue le 30 novembre à la salle des colonnes du Complexe de Grand-Champ pour célébrer le passage à la majorité des jeunes glandoises et glandois fêtant leurs 18 ans en 2022.

Cette soirée co-organisée avec le Centre de rencontres et de loisirs en présence des représentants des Autorités communales ainsi que des professionnels et partenaires de l'Office de la jeunesse a permis, au travers d'un quiz, de sensibiliser les jeunes à leur devoir citoyen et aux dispositifs mis en place pour les aider dans leurs démarches administratives, professionnelles et personnelles. Tous les participants ont été récompensés pour leur zèle par de nombreux lots offerts par la ville et ses partenaires.

Un moment convivial autour d'un bon repas et une ambiance festive avec DJ, cocktails et photobooth ont clôturé la soirée.



Soirée des 18 ans

SERVICE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

EN SAVOIR PLUS

Service de la culture et des affaires sociales

Rue du Borgeaud 12
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 70
E-mail : culture@gland.ch



FONCTIONS

- ▶ **Organe de mise en œuvre de la politique culturelle, de la politique du logement, de la promotion de la santé et des aînés, et des affaires sociales**
- ▶ **Interlocuteur des acteurs culturels/interface avec les partenaires culturels et sociaux locaux, régionaux et cantonaux**
- ▶ **Organisateur et coordinateur des manifestations culturelles initiées par la ville**
- ▶ **Gestion des lieux culturels communaux (Bibliothèque, Théâtre et Pépinière)**

LES POINTS FORTS DE 2022

- ▶ **Préavis et lancement du projet Vieillir chez soi**
- ▶ **Concours et interventions artistiques pour la Déchèterie et Gare Sud - La Crétaux**
- ▶ **Création d'un site Internet dédié à la Bibliothèque**



SERVICE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

LES MESURES DE SOUTIEN

BOURSES D'AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE

Pour la troisième année consécutive, le Service a mis au concours deux bourses destinées à des artistes professionnels glandois ou ayant de fortes attaches avec la ville.

Quatre dossiers au total ont été reçus et deux lauréats ont bénéficié d'un soutien financier pour pouvoir consacrer du temps au développement d'un projet artistique personnel. Le but des bourses artistiques est d'apporter un soutien financier lors du processus de création et de permettre aux artistes d'y consacrer un temps significatif. Ce dispositif permet également de donner de la visibilité au tissu artistique local professionnel et d'en montrer la diversité.

L'objectif est de reconduire ces mises au concours chaque année, tout comme de suivre le parcours de ces artistes et de faire connaître à la population le fruit de leur travail, par le biais d'actions de promotion culturelle.

SUBVENTIONS ANNUELLES

La subvention annuelle se destine à soutenir les efforts de développement et de diversité culturelle, portés par des entités, des acteurs culturels ou des artistes et qui s'inscrivent dans des projets à long terme.

Le soutien le plus fréquent, et souvent le plus essentiel, se traduit sous forme de prestations, c'est-à-dire de la mise à disposition de locaux pour des activités régulières, de matériel et de prestations techniques.

Les associations et/ou entités culturelles qui ont bénéficié de subventions annuelles financières et/ou en prestations sont la Société de développement, La Côte Flûte Festival, le Festival Visions du Réel, l'Association Orgue en jeux, le Carabouquin, les écoles de formation musicale (COV – Conservatoire de l'Ouest Vaudois et EMN – Ecole de musique de Nyon), l'Adac, la Fanfare de Gland et le Chœur mixte – Le Chêne, les ateliers théâtraux, Les petits artistes et le Carrousel, les Peintres et sculpteurs de La Côte et le Photoclub de Gland.

SUBVENTIONS PONCTUELLES

Les subventions ponctuelles permettent de soutenir un projet artistique, culturel ou socio-culturel pour lequel le soutien en espèces est déterminant. En 2022, elles ont pu être octroyées à différents projets de création ou d'événements. 15 dossiers ont bénéficié de soutien dans des domaines variés comme les arts visuels, la musique, le cinéma et les arts de la scène. Ils se répartissent comme suit :

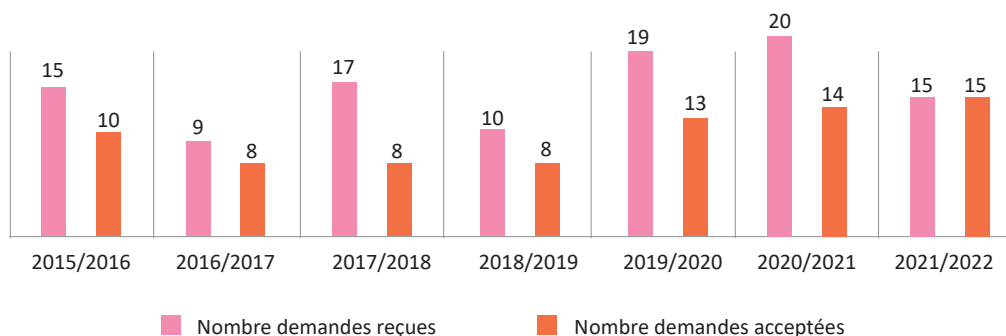
DOMAINE CONCERNE	NOMBRE DE DOSSIERS	GENRE	NOMBRE DE DOSSIERS
Musique	9	activités association	2
		création	2
		événement/manifestation	5
Cinéma	2	activités association	2
		création	0
		événement/manifestation	0
Arts visuels / Edition	1	activités association	0
		création	1
		événement/manifestation	0
Arts de la scène	3	activités association	2
		création	1
		médiation	0
		événement/manifestation	0
REPARTITION DES MONTANTS ALLOUES			
< CHF 1'000.-	entre CHF 1'000.- et CHF 5'000.-	entre CHF 5'000.- et CHF 10'000.-	CHF 10'000.- et +
2	8	5	0

SUBVENTIONS INDIVIDUELLES

Le subventionnement des études musicales permet d'apporter une aide directe aux familles tout en soutenant les écoles de formation musicale reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), selon la Loi sur l'Enseignement de la musique.

En 2022, si nous avons constaté une légère diminution des demandes, nous constatons en revanche une augmentation du soutien moyen attribué. Ces élèves fréquentent le COV (Conservatoire de l'Ouest Vaudois) et l'EMN (Ecole de musique de Nyon).

NOMBRE DE DEMANDES DE SUBVENTION PAR ANNEE SCOLAIRE



ANNEE SCOLAIRE	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	MOYENNE % SUBV.	MOYENNE CHF SUBV.
2015/2016	15	10	43%	578.03
2016/2017	9	8	30%	508.03
2017/2018	17	8	34%	545.84
2018/2019	10	8	49%	681.51
2019/2020	19	13	52%	647.83
2020/2021	20	14	34%	597.63
2021/2022 (au 31.12)	15	15	38%	787.80

LA PROMOTION DE LA CULTURE AUPRES DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Par promotion culturelle, nous entendons les actions de valorisation, de diffusion et d'accessibilité qui favorisent la rencontre entre la population et toutes sortes « d'objets culturels ». Il s'agit avant tout de mettre à la portée de tous les possibilités de se divertir, d'apprendre, de découvrir et de partager ainsi la diversité des formes culturelles.

LA COMMISSION CULTURELLE

La Commission culturelle contribue de façon significative à la promotion culturelle par ses projets, essentiellement tournés vers les acquisitions artistiques et leur diffusion.

La Commission culturelle est composée de :

COMMISSION CULTURELLE

PRESIDENTE

Mme MONNEY Isabelle / Municipale

MEMBRES

Mme RAO Alexandra / PLR
M. BINGGELI Steve / GDG
M. DE HADELN Moritz / Plateforme de gauche
M. DI FELICE Maurizio / UDC

CONSULTANTE

Mme SCHUMACHER Aline

CHEFFE DE SERVICE

Mme FAURE Sandrine

La Commission culturelle a pu travailler activement en 2022 :

- Participation au jury du concours pour le projet d'intervention urbaine pour la zone de rencontre à l'interface Sud de la gare de Gland ;
- Sélection d'œuvres pour le fonds d'art de la ville ; et
- Participation au jury des bourses d'aide à la création.

L'ART EN VILLE

Dans la lignée de la promotion de la culture auprès de la population et en collaboration avec la Commission culturelle, le Service développe des projets d'art en ville aussi bien à travers des pourcents culturels ou des appels à projets que des actions de médiation. Ces projets sont l'occasion de collaborer avec d'autres Services, comme celui de l'enfance et de la jeunesse en 2022.

Plusieurs projets ont ainsi vu le jour :

- Inauguration de la nouvelle déchèterie avec l'œuvre Bis repetita de Mmes Delphine Renault et Anna Saint-Pierre ;
- Installation de trois plateaux de jeux sur des bancs de la cour de l'école Mauverney B créés par M. Josselin Dang, graphiste et illustrateur ;
- Atelier de médiation autour de l'œuvre de M. Frédéric Gabioud aux Perrerets avec le Centre aéré d'été ;
- Installation du projet lauréat de mobilier urbain à Gare Sud ;
- Exposition éphémère Via Alpina de M. Antoine Martin dans le quartier d'Eikenott.

LA COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET FÉDÉRATEURS

L'ÉTÉ EN VILLE

Cette 2^e édition de l'Été en ville s'est déroulée sur trois mois et dans différents lieux. En reprenant les ingrédients qui ont fait le succès de la première, l'édition 2022 a toutefois été un peu plus légère compte tenu de l'explosion de l'offre dans la région.

La manifestation est partie à la rencontre de la population à travers la ville pour devenir un élément fédérateur et novateur au sein de la Commune. L'Été en ville permet aussi d'associer les différents Services communaux autour d'un même projet tout comme d'impliquer les partenaires locaux.

Le Service de la culture et des affaires sociales, le Service de l'enfance et de la jeunesse, la Bibliothèque, les Sports, le Groupe voirie et le Groupe des espaces verts ont contribué à proposer activités et équipements estivaux pour animer différents espaces en ville ainsi qu'amener la population à découvrir et vivre ces espaces durant la saison estivale.

L'objectif principal pour les prochaines éditions consistera à maintenir de la vie et des propositions pour la population durant l'été, tout en valorisant le tissu associatif local pour animer cette période. De nouveaux emplacements vont être sélectionnés pour continuer d'aller à la rencontre de la population et de faire découvrir la ville dans une ambiance conviviale.

QUELQUES CHIFFRES

Le programme de l'Été en ville a ainsi proposé 90 rendez-vous du 22 juin au 10 septembre, toutes thématiques confondues, dont :

- | | |
|----|---|
| 5 | concerts ; |
| 5 | projections lors du Cinéma Open air ; |
| 6 | ateliers artistiques ; |
| 40 | rendez-vous littéraires (Carabouquin et Bibliothèque communale) agrémentés de contes, ateliers et petits spectacles/ concerts participatifs ; |
| 25 | rendez-vous sportifs (yoga, pilates, samba, tai-chi, paddle yoga, silent yoga) ; |
| 8 | rendez-vous pour les jeunes avec le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) et le Parlement des jeunes. |



Été en ville

FETE DE LA DANSE

Cette septième édition a eu lieu en mai 2022, concentrée sur Grand-Champ. Un spectacle jeune public a été présenté à la Bibliothèque communale pour ouvrir ce week-end de fête. Une soirée swing a fait danser le public lors d'un afterwork festif. Un deuxième spectacle jeune public, cette fois-ci participatif, a été proposé dans la cour du Théâtre et une silent party a fait danser le public de tous âges en collaboration avec les DJ en herbe du CRL. Un spectacle de nouveau cirque tout public s'est déroulé en extérieur et les nombreux danseurs et danseuses ont fait chauffer le parquet lors des treize cours de danse et la désormais traditionnelle démo des écoles.



Fête de la danse

CINEMA OPEN AIR

La 11^e édition du Cinéma Open air a gardé sa formule « ciné-transat » instaurée pendant la pandémie, à la suite des retours positifs des spectateurs. Cette édition a donc pu s'installer à nouveau dans le champ derrière le Théâtre, proposant aux spectateurs deux espaces distincts, un dédié aux concerts avec des foodtrucks et un dédié à la projection des films. D'une capacité d'environ 400 personnes par soir, la manifestation a pris ses quartiers au mois d'août sur cinq jours pour clôturer les vacances scolaires. C'est donc un concept convivial et bucolique qui a été proposé et offert à la population. Du 16 au 20 août, plus de 2'150 spectateurs ont pu profiter de l'événement (concert et/ou film).



Cinéma Open air

LIEUX CULTURELS

LA MEZZANINE

Lors du premier semestre 2022, l'espace d'exposition du Théâtre de Grand-Champ a accueilli le projet Carnet de bord de Mme Sarah Bovet, artiste glandoise soutenue par la ville lors de sa résidence artistique au Groenland. Elle y a présenté le fruit de ses recherches et les œuvres réalisées issues de son voyage. Son exposition ainsi que les ateliers d'aquarelle, organisés en lien avec l'exposition, ont rencontré un vif succès, lui ouvrant les portes de nouveaux lieux d'exposition en Suisse et à l'étranger, et donnant naissance à des nouvelles collaborations avec d'autres services de la ville et commerçants locaux.

Depuis la rentrée de septembre et jusqu'au mois de juin 2023, les photographies de Mme Anne Colliard sont exposées dans un accrochage évolutif qui suit la vie du Théâtre. La photographe suit cette saison avec son œil aiguisé et offre des images drôles et touchantes qui montrent l'envers du décor.

LA PEPINIERE

La création de La Pépinière est le fruit de la collaboration entre le Service de l'enfance et de la jeunesse et le Service de la culture et des affaires sociales. Elle se destine à soutenir et promouvoir les jeunes, artistes ou acteurs socio-culturels en leur mettant à disposition des locaux partagés. Lieu d'échanges et de création, cet espace continue donc d'évoluer sous cette forme inédite et permet aux projets sélectionnés d'y trouver un espace vivant, pluriel, ouvert sur la Cité, ce qui permet à chacun d'y concevoir son projet selon son rythme et sa temporalité, afin de le porter plus loin.

Depuis 2022, les salles dédiées aux arts visuels accueillent des artistes pour des résidences de longue durée afin de développer leur travail dans de bonnes conditions et pour répondre au mieux à leurs besoins. Dès 2023, un espace commun aux utilisateurs du lieu va permettre de montrer des projets aux habitants tout en proposant par exemple des ateliers artistiques ouverts à tous de façon régulière.

LE THEATRE DE GRAND-CHAMP

LA SAISON 2020-2021

Si les restrictions sanitaires ont été levées, elles ont cédé la place au certificat COVID dès mi-septembre 2021, mesure qui a eu des impacts significatifs en termes de fréquentation sans compter les quarantaines et mesures de protection qui ont fait vivre une saison sous tension à toutes les équipes ; le maintien des spectacles ayant été parfois suspendu à un test ou finalement reporté pour cause de quarantaine. L'ensemble de la saison a donc été impactée, à l'instar du milieu culturel, et la fréquentation s'en est ressentie.

Cependant, le Service a eu la satisfaction d'avoir pu reporter la quasi-totalité des spectacles annulés à cause des deux fermetures intervenues en 2020 et 2021 et d'avoir trouvé les solutions pour que les spectacles puissent aller à la rencontre du public, même moins nombreux, et ainsi avoir pu contribuer à ce que les créations poursuivent leurs tournées.

Il a également fallu anticiper sur d'éventuelles limitations de jauge. Le parti pris de limiter la jauge de la salle à la moitié de sa capacité, grâce à des paravents construits par l'équipe technique pendant la deuxième fermeture COVID, a permis de démultiplier les représentations et d'allonger les périodes de présence des spectacles. Cette expérience a été positive et conduira la suite des saisons, pour offrir systématiquement plus de représentations, en ce qui concerne les spectacles principalement (théâtre et jeune public).

EN QUELQUES CHIFFRES

La saison 2021-2022 fut donc intense :

- 89 représentations pour présenter 38 spectacles/concerts et 14 séances cinéma ;
- 8 spectacles ont été joués pour les Etablissements primaires et secondaires de Gland, mais également pour ceux de la région proche, sur 14 représentations ;
- 2 festivals en partenariat (La Côte Flûte Festival et Visions du Réel) ;
- 2 programmes de mise en réseau : Scènes communes et Côte à Côte.

SAISON 2021-2022	NBR REPRÉSENTATIONS	NBR SPECTATEURS	FRÉQUENTATION EN %
Musiques actuelles	9	837	72
Saison classique	6	856	42
La petite saison	21	2 206	75
Théâtre et spectacles	39	3 279	70
Cinéma	14	1 485	-
TOTAL	89	8 663	

EN COLLABORATION

Les difficultés rencontrées par le monde de la culture entre autres pendant la pandémie ont stimulé les collaborations régionales des lieux culturels. Grâce notamment au soutien du Canton par le biais d'un fonds dédié aux projets de transformations, le projet Côte à Côte a été soutenu en 2021 pour une durée de deux ans.

COTE A COTE

Une carte · trois théâtres · douze spectacles · une communauté



Le Théâtre de Grand-Champ, le Casino Théâtre de Rolle et l'Usine à Gaz à Nyon ont uni leurs forces pour créer un projet commun qui invite la population à naviguer entre les trois lieux, collectionner les découvertes et constituer au fil du temps une communauté de spectateurs. Les membres Côte à Côte partent à la découverte d'une sélection de spectacles et bénéficient d'une série d'ateliers découverte autour des thèmes abordés dans les spectacles, emmenés par une Chargée de projet qui tisse les liens entre les spectateurs, les lieux et les spectacles.

Une formule complémentaire, en édition limitée, a été lancée en décembre : L'abô. Ce nouvel abonnement destiné aux 18-30 ans permet un accès à une centaine de propositions des trois lieux partenaires pour la somme de CHF 100.-.

Avec ces deux propositions, Côte à Côte continue de faire rayonner les trois institutions en fidélisant un public toujours plus nombreux.

SCENES COMMUNES



Dès le début des fermetures, les cinq théâtres communaux de Cossonay, Morges, Yverdon et Gland se sont attelés à trouver des forces communes pour agir, soutenir et fédérer.

Le projet *Scènes communes* en est né.

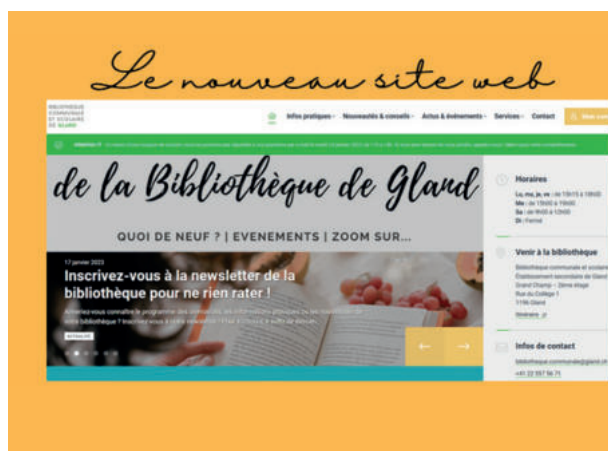
Ayant pour objectif de soutenir les créations de formes légères en provenance des quatre localités, de les faire tourner entre les quatre villes dans des lieux insolites au cœur des cités pour des publics variés et saisonniers, ce projet commun a permis pour cette première édition de réunir les cinq salles (L'Echandole, Benno Besson, le théâtre du Pré-aux-moines, Beausobre et Grand-Champ) et ainsi faire de leurs missions spécifiques, de caractère public, un élément fort. Présentés hors des murs pour quatre d'entre eux et intégrés au programme l'Été en ville, le dernier spectacle « The Game of Nibelungen » de la Cie du Botte-cul a été proposé dans les murs et en salle de classe du collège attenant dans le cadre de la saison 2021-2022.

Ce projet que les cinq théâtres ont développé est amené à se poursuivre et à s'adapter aux réalités de la reprise culturelle.

LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE

L'objectif principal des diverses missions de la Bibliothèque communale et scolaire est de permettre à chacun de se cultiver, d'étudier et de se rencontrer autour de la thématique de la culture et de l'information sous toutes ses formes.

En 2022, après plusieurs années de préparation et de développement, le site Internet de la Bibliothèque est accessible au public depuis le 15 septembre 2022. Cette étape fait partie des événements marquants de l'année apportant une plus-value considérable. L'équipe de la Bibliothèque peut communiquer directement avec son public de manière très réactive, ce qui dynamise fortement le Service et contribue à une plus grande visibilité des activités proposées. Désormais, une seule adresse internet : biblio.gland.ch pour s'inscrire, rechercher et réserver des documents sur le catalogue en ligne, consulter son compte, visualiser les actualités et les activités, faire des propositions d'achat, s'inscrire à la newsletter et plus encore.

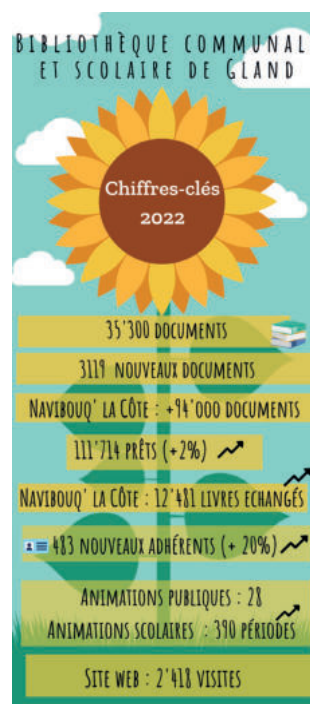
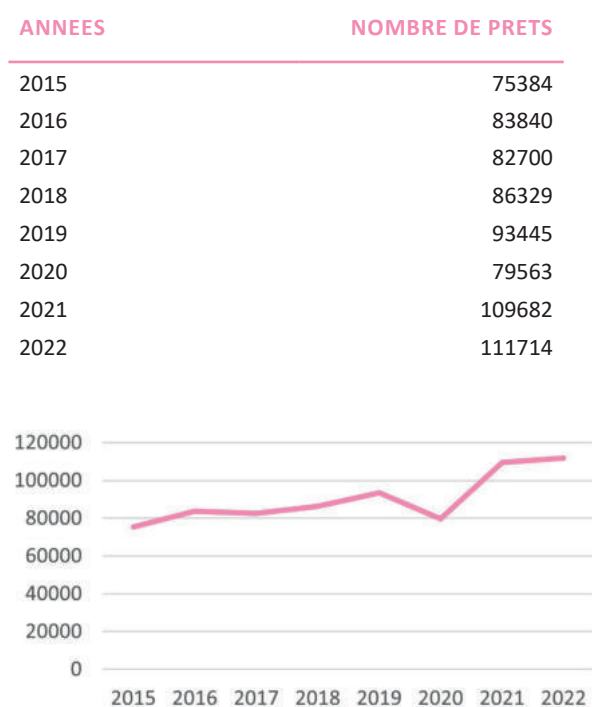


Nouveau site web de la Bibliothèque

Autre événement notable de l'année : la Bibliothèque de Gland a intégré dès août 2022 le mouvement international *Fine Free Library* né aux États-Unis consistant à abolir les frais de retard. Cela permet notamment de ne pas entraver l'accès aux ressources et aux services pour les personnes financièrement défavorisées, et de renforcer les liens existants entre le personnel et les citoyens en évitant les conflits. L'aboutissement de ce projet de longue haleine est très satisfaisant.

Une bibliothèque participative d'échanges de livres en langues étrangères a également été créée. Cet espace, mis à disposition du public devant l'entrée de la bibliothèque, est géré par et pour les habitants de Gland et des environs.

Cette année, les prêts ont augmenté d'environ 2%. Après la croissance très significative de 2021, il est réjouissant de remarquer que les utilisateurs restent fidèles et que de nouveaux adhérents, toujours plus nombreux, les rejoignent.



Le fonds documentaire s'élève à 35'300 documents et 3'119 nouveaux documents ont été mis à disposition du public.

SECTION PUBLIQUE

Les Bibliothèques de Nyon et Coppet ont rejoint le service *Navibouq' La Côte*, prêt intersites gratuit lancé en août 2021 entre les villes de Rolle et Gland. Cet accès élargi promettait une optimisation de l'offre. Son succès a largement dépassé les attentes. En effet, 12'481 documents ont été échangés entre les quatre bibliothèques, ce qui correspond proportionnellement à environ cinq fois plus de documents que l'an passé.

Dans le cadre des animations publiques, de nombreuses activités ont été organisées tout au long de l'année :

- Pour les enfants : les contes du mercredi (six spectacles) ; La Nuit du conte ; Halloween : des maquillages par Mme Marina Bermudez et des photos déguisées des participants.
- Pour les adultes : dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec les cafés-contacts, un spectacle « Le petit cabinet de lecture » a été offert par Bibliomedia (Fondation pour la promotion de la lecture) aux femmes allophones. Cela a permis de faire découvrir un fonds de documents à destination de ce public et d'organiser une rencontre mensuelle à la bibliothèque. Plusieurs femmes s'y sont inscrites à cette occasion. Le partenariat devrait se poursuivre en 2023 avec l'espoir de faire participer les femmes allophones à la sélection de documents dans leurs langues.
- Pour tous : la 1^{ère} édition du Biblioweekend, événement annuel des bibliothèques publiques suisses sur le thème *Décrocher la lune* ; la *Journée de la lecture à voix haute* proposant aux visiteurs d'emprunter un lecteur bénévole ; les livres voyageurs de l'ISJM (Institut suisse Jeunesse et Médias) ; le vernissage de la bande dessinée de Mme Marie Kolly – lauréate de la bourse d'aide à la création 2021 de la Ville de Gland ; sept stands animés dans le cadre de L'Eté en ville, agrémentés de divers ateliers et contes ; un calendrier de l'Avent animé par le Carabouquin ; des chants de Noël accompagnés par la chanteuse romande Mme Amélie Daniel.

Enfin, le service de livraisons à domicile a comptabilisé cinq visites pour deux utilisateurs réguliers (15 en 2021).

SECTION SCOLAIRE

Les animations pédagogiques à destination des élèves ciblent les trois axes suivants : visites « découverte », visites « méthodologie » et activités « autour du livre ». Celles-ci visent à faire travailler les objectifs du Plan d'études romand liés entre autres à l'accès à la littérature. En 2022, les bibliothécaires ont animé 390 périodes scolaires pour 88 classes (343 en 2021). Cela correspond à une moyenne de 4,4 périodes d'animations pédagogiques/classe. Additionnées aux accueils de classes simples (emprunts d'ouvrages), cette moyenne s'élève à 4,7 périodes/classe pour tous les niveaux.

CONCLUSION

La levée des mesures sanitaires en début d'année a grandement soulagé l'équipe de la Bibliothèque et lui a permis de renouer avec sa mission première : l'accès à tous gratuitement et sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.

L'évolution du nombre de prêts, après un fort accroissement en 2021, est plus modérée cette année. Toutefois, il est à relever que le nombre de prêts n'est pas le seul indicateur de la valeur d'une bibliothèque. La satisfaction du public est tout aussi importante, même si elle est difficile à quantifier. A Gland, l'implication de la Bibliothèque auprès des citoyens, des élèves et de la formation professionnelle depuis de nombreuses années a favorisé une très bonne considération du public et des professionnels envers ses services. L'augmentation significative des nouveaux adhérents le confirme tout comme les nombreux commentaires positifs des utilisateurs. La Bibliothèque va continuer à proposer des services innovants pour tous. Le site Internet et la newsletter seront des outils performants pour recueillir les attentes et les commentaires du public, nécessaires au choix des actions à mener.

A l'avenir, l'équipe désire lancer une réflexion concernant sa mission auprès des publics empêchés, que ce soit parce qu'ils ne veulent pas, ne peuvent pas ou n'osent pas venir – tout en prenant conscience des publics ignorés par l'institution. Sujet sensible, cela demandera un soin particulier de la part des professionnels pour comprendre, analyser et trouver des solutions ciblées pour atteindre ces publics.

AFFAIRES SOCIALES

Depuis le début de la nouvelle législature, les affaires sociales ont intégré le Service, se renommant Service de la culture et des affaires sociales. Ce domaine comprend la politique du logement, la politique de promotion de la santé et des aînés, la cohésion sociale et les cultes.

CAFES-CONTACTS

La Ville de Gland propose des rencontres destinées aux femmes allophones le premier mardi du mois. Il s'agit d'une occasion de pratiquer le français, de tisser des liens sociaux, et de découvrir la Commune en échangeant autour d'un café. Durant l'année 2022, les cafés-contacts ont repris, timidement au premier semestre et de façon plus enthousiasmante dès septembre. Plusieurs interventions thématiques ont permis de tisser des liens entre les lieux, les contenus et les participantes (visite de la patinoire, présentation du programme du Théâtre, ateliers et contes participatifs à la Bibliothèque).

DONS A DES ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET ONG

Des dons ont été versés à des organismes et associations à but non lucratif en Suisse et à l'étranger afin de contribuer à différents projets sociaux et humanitaires.

REPARTITION DES DONS	2019	2020	2021	2022
Suisse - nombre de dons (<i>montant moyen</i>)	46 (CHF 321.-)	40 (CHF 337.-)	35 (CHF 428.-)	38 (CHF 404.-)
Etranger - nombre de dons (<i>montant moyen</i>)	16 (CHF 821.-)	11 (CHF 1318.-)	10 (CHF 1300.-)	10 (CHF 2091.-)

FONDATION BELLE-SAISON

La Fondation Belle-Saison gère l'EMS Le Chêne et l'EMS Les 4 Saisons. Durant 2022, les travaux de construction de l'EMS Bellevue à Begnins ont abouti et l'ouverture, prévue pour début 2023, permettra d'accueillir les 20 résidents de l'EMS Les 4 Saisons. En fonction de l'engagement de nouveaux collaborateurs, de futurs résidents en attente de placement pourront prendre possession des lieux. La Fondation propose des prestations pour l'accompagnement des habitants des logements protégés d'Eikenott grâce à un référent social ainsi que dans les nouveaux appartements protégés des Lisières, dans le quartier de La Combaz.

REPAS A DOMICILE

L'EMS Le Chêne confectionne des repas qui sont livrés à domicile aux bénéficiaires glandois par des bénévoles encadrés par la Fondation de la Côte. Cette dernière gère le CMS de Gland, qui est chargé de la distribution des repas à domicile. La Municipalité alloue un subside de CHF 2.50 par repas aux bénéficiaires qui ne reçoivent pas d'aide individuelle de la part du Canton de Vaud.

LOGEMENT

La Ville de Gland encourage la construction de logements d'utilité publique (LUP) sur son territoire et garantit l'application de la Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). L'Unité du logement coordonne la location des logements d'utilité publique en collaboration avec le réseau médico-social, les gérances, et ce, en respectant les listes de personnes inscrites auprès de l'Unité.

Il existe actuellement sur la Commune de Gland trois catégories de logements d'utilité publique (LUP) : des logements à loyer modéré (LLM), des logements à loyer abordable (LLA) et des logements protégés (LP).

LOGEMENTS A LOYER MODERE (SUBVENTIONNES)

98 logements à loyer modéré sont en location sur le territoire de la Ville de Gland. Ils permettent à des familles et à des ménages ayant des revenus modestes de se loger convenablement. Le loyer est abaissé grâce à une subvention financée à parts égales par le Canton et la Commune.

LOGEMENTS A LOYER ABORDABLE

185 logements à loyer abordable ont été construits à ce jour sur le territoire communal. Ces logements, dont le prix est en-dessous de celui du marché, sont destinés à toutes les catégories de locataires (familles, personnes seules, seniors, étudiants, etc.) faisant partie de la classe moyenne. Ce type de logement ne bénéficie d'aucune subvention.

LOGEMENTS PROTEGES

62 logements protégés sont disponibles à la location sur le territoire communal. Les logements protégés ont une architecture adaptée qui favorise le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap. Ils peuvent être conventionnés avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ce qui est le cas pour les logements proposés à Gland. Les locataires bénéficient d'un encadrement sécurisé et peuvent profiter d'une salle communautaire équipée pour des moments de partage et des repas pris en commun.

AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT

L'aide individuelle au logement (AIL) fournit un soutien financier direct aux familles pour le paiement de leur loyer. L'AIL est calculée en fonction de la situation familiale, des revenus et du loyer du ménage.

STATISTIQUES AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes	80	125	94	78	93	104	116
Nombre de bénéficiaires durant l'année	48	62	65	59	56	56	61
Nombre de bénéficiaires encore actifs au 31.12.21	37	43	41	40	43	45	45

QUARTIER DE LA COMBAZ

Le nouveau quartier des Lisières (La Combaz) a accueilli ses premiers locataires en mai 2022, puis une deuxième volée en août. A la fin 2022, à part quelques logements à loyer abordable (LLA), tous les appartements à loyer libre ont trouvé preneurs. Pour mémoire, plus de 20% des logements bénéficient d'un loyer inférieur au prix du marché d'environ 20%. Ces logements à loyer abordable sont réservés aux ménages ayant des revenus de la classe moyenne. L'attribution de ces appartements a été réalisée par une Commission ad hoc qui privilégie les habitants de Gland ou les personnes travaillant dans la Commune et tient compte du taux d'effort en fonction de leurs revenus. La première étape du quartier offre également 12 appartements protégés destinés aux seniors et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'un Centre d'accueil temporaire (CAT) qui ouvrira début 2023.

ACQUISITION DU BATIMENT A5.1 (LA COMBAZ)

Dans le cadre de l'approbation du Plan partiel d'affectation (La Combaz), le Conseil communal a demandé l'aménagement d'une salle communautaire dans le quartier. Afin de répondre à cette requête, la Municipalité a fait l'acquisition du bâtiment A5.1. Ce bâtiment sera donc destiné à l'installation d'une salle communautaire au 1^{er} étage et d'une surface commerciale au rez-de-chaussée. L'objectif d'une salle communautaire est de fournir un espace d'accueil et de réalisation de projets et d'activités de quartier. Ce projet permettra également d'offrir des espaces ouverts à toute la population glandoise, dans le but de favoriser le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Les travaux ayant pris du retard, le bâtiment sera livré début 2023. Des travaux destinés à équiper et accueillir les activités, notamment pour la vie du quartier, seront entrepris ensuite.

COMMUNE EN SANTE

La Ville de Gland a été désignée « Commune en santé » en août 2020, en reconnaissance pour son engagement en faveur de la promotion de la santé des habitantes et habitants. Ce label est décerné par Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, rattaché au CHUV. Elle a rejoint les 15 communes vaudoises labellisées. Le label « Commune en santé » répertorie les mesures de promotion de la santé selon six domaines : politique communale, offre de loisirs, famille et solidarité, école, santé au travail, espaces publics et infrastructures. A travers la collaboration avec Unisanté, la Ville de Gland compte sur un réseau d'expertise, de soutien et d'information afin de déployer et d'adapter sa politique de promotion de la santé.

Les actions et manifestations menées dans ce cadre visent à favoriser les échanges et les rencontres, la culture, les loisirs et le sport et à construire un lieu de vie agréable pour toute la population. Les activités sont offertes à toutes et tous, enfants, jeunes, adultes et seniors.

MOIS DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE

Le but de cette manifestation est d'encourager le mouvement et le bien-être par des cours de sport, des portes ouvertes dans les clubs et entreprises ou des séminaires, répartis sur une période d'un mois. L'édition 2022 a eu lieu du 3 avril au 1^{er} mai, proposant pas moins de 18 activités à la population : ateliers diététiques, prévention des chutes, entraînements cardio, Pure Jump ou encore course à pied. Il y en a eu pour tous les goûts et tous les âges.

PREVENTION DU CANCER DU SEIN

La Ville de Gland sensibilise la population sur la prévention et le dépistage du cancer du sein à travers plusieurs actions. Le cancer du sein constitue la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans et une femme sur huit souffre de cette maladie. Depuis octobre 2019, la Ville de Gland participe à l'action *Une tulipe pour la Vie* portée par l'Association L'aimant rose qui agit pour une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage. Plusieurs massifs de tulipes blanches et roses fleurissent au printemps,

symbolisant les femmes touchées par le cancer du sein. 4'000 bulbes de tulipes ont été plantés pour garnir des parterres.

PLAN CANICULE

La Préfecture ayant déclenché à deux reprises le Plan canicule (du 16 au 22 juin, puis du 18 au 25 juillet), celui-ci a été activé, mobilisant l'ensemble des Services de l'Administration pour effectuer les appels et en cas de doute par des visites à domicile. Cela a concerné près de 516 ménages de 75 ans et plus, résidant sur la Commune. Préalablement sensibilisés aux précautions à prendre en cas de canicule, tous ces habitants ont été contactés et un suivi particulier a été fait pour les personnes ayant manifesté le besoin d'être contactées. Plus de 1'000 appels ont ainsi été réalisés, mobilisant une quinzaine de collaborateurs à chaque canicule. Environ 80 visites de vérification ont été réalisées par les Assistants de sécurité publique, permettant de s'assurer de l'état de santé des habitants concernés. Un résultat positif pour cette organisation puisqu'aucune situation inquiétante n'a été constatée.

PROJET VIEILLIR CHEZ SOI

Ce projet, mené en partenariat avec Pro Senectute et les Retraites Populaires, a fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil communal en septembre 2022. Projet innovant et pilote, il a comme objectif de faciliter un maintien à domicile des seniors glandois grâce à une adaptation architecturale des logements et par le renforcement des solidarités de proximité. Il se déploie sur quatre ans, avec un accompagnement au plus près des habitants concernés par un Référent social itinérant qui aura pour mission de stimuler et tisser les solidarités de proximité. La première phase a débuté en automne avec les rencontres et le sondage des habitants dans chacun des quartiers concernés. Ce projet représente une plus-value non seulement pour les habitants mais aussi pour les quartiers y relatifs. Il concrétise cette nouvelle stratégie destinée à faire face au vieillissement de la population, à répondre aux besoins des seniors et à maintenir les liens sociaux. Ce projet devrait se déployer et voir sa dernière phase achevée en été 2026.

CULTES

TEMPLE REFORME

2022 marque le départ à la retraite du Pasteur M. Sauter et l'arrivée de la Pasteure Mme Rapin.

NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE

11 ans après le lancement du projet, la nouvelle église catholique Saint-Jean-Baptiste a été consacrée par l'Evêque le 13 février 2022 et a accueilli ses paroissiens. Quelques éléments provenant de l'ancienne chapelle comme la cloche et quelques vitraux y sont installés, permettant d'en conserver le souvenir.

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX FORMULES PAR LA COMMISSION DE GESTION, LES COMMISSIONS TECHNIQUES, LA COMMISSION DES FINANCES ET CELLE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

VŒUX DES COMMISSIONS

COMMISSION DE GESTION

1. « Souhaite être informée des futurs mesures prises à la suite de l'étude collaborateurs 2020 »

Les mesures prises à la suite de l'étude des collaborateurs se déploient au travers de plusieurs axes.

L'un des axes consiste à prendre en compte les suggestions des employés issues de l'enquête de satisfaction dans le cadre de la révision du règlement du personnel et des directives de la Municipalité, lesquelles sont actuellement en cours de relecture auprès de l'avocat-conseil de la ville.

Sont notamment pris en compte :

- La flexibilisation des horaires de travail (arrêt des horaires bloqués sauf pour les fonctions de guichet) ;
- Grille salariale : une nouvelle grille qui permettra une meilleure visibilité (critères) et une amplitude des salaires par classe salariale ;
- Evolution : les possibilités d'évolution dites « verticales » n'ont pas pu être prises en compte de manière systématique du fait de la composition des équipes des Services qui s'élève en moyenne de quatre à cinq personnes. La possibilité est toutefois offerte si les circonstances le permettent ;
- Outil de développement personnel : grâce à une formation réalisée par la Cheffe de l'Office des ressources humaines sur l'outil INSIGHTS DISCOVERY, cette dernière organisera, dans un premier temps, pour les Chefs de Services, d'Offices et les Chefs de groupes un exercice sur cette thématique. Cette méthode vient renforcer les outils actuels en mettant l'accent sur la communication, la collaboration inter-Services et inter-collaborateurs ;
- Formation continue : il est rappelé que l'Administration gère un budget de formation continue généreux permettant à celles et ceux qui le souhaitent de se spécialiser et/ou se développer de manière régulière. Sur le thème de la transversalité, il est à noter que dès 2024 il est prévu de créer une bibliothèque de formation par métier (incluant les compétences métiers et personnelles) en collaboration avec la Cheffe de projets transversaux et Smart city. Il convient de préciser qu'en 2022, une formation réunissant 50 personnes de tous les Services a été organisée sur la thématique de la durabilité qui est l'un des super axes de la législature 2021 – 2026. Cette opération sera renouvelée en 2023, puisque ce type de formation favorise l'échange entre les collaborateurs issus des différents Services et garantit une transversalité optimale ;
- Bilatérales : il est rappelé que l'Office des ressources humaines maintient l'organisation des bilatérales avec chacun des Chefs de Service sur une base mensuelle. Ces rencontres permettent de soutenir le travail des équipes et de s'assurer de leur fonctionnement ;
- Auxiliaires : la Municipalité et l'Administration souhaitent intégrer les auxiliaires dans les réflexions menées dans le cadre de la révision du règlement du personnel afin qu'une cohésion existe entre toutes les personnes au bénéfice d'un contrat (quel qu'il soit) avec la Commune. D'ailleurs, l'Administration intègre déjà les auxiliaires dans tous les événements organisés à l'interne (Glandsemble, soirée du personnel, etc.).

2. « Sollicite la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité d'étendre l'opération du passeport Glandois à la région de Nyon »

La « possibilité d'étendre l'opération du passeport Glandois à la région de Nyon » peut être interprétée de plusieurs manières :

- Distribution sur le périmètre de Région de Nyon pour toucher davantage de consommateurs ;
- Impliquer la Région de Nyon dans le financement du passeport ;
- Impliquer les participants non-glandois pour rentabiliser la démarche.

Il serait beaucoup trop onéreux de faire une distribution tout ménage sur un territoire plus grand que la Ville de Gland, étant rappelé que les deux éditions du Passeport Glandois ont été financées par le Fonds Covid dont l'usage serait difficile à argumenter dans le contexte actuel.

Le Passeport Glandois étant au surplus financé par les contribuables glandois dans le but de favoriser les commerces de la Commune, il n'est pas envisageable de l'étendre à des commerçants non-glandois.

Enfin, la Région de Nyon est libre, si elle le souhaite, de financer un tel projet au niveau régional, avec dès lors toutes les communes qui font partie de cette association.

A noter qu'en 2023, la Ville de Gland et son Office de la communication ont choisi de lancer la création d'une brochure d'information communale 2023-2026 destinée à tous les habitants glandois et distribuée gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la ville, ainsi qu'aux nouveaux habitants, d'ici le mois de septembre 2023. Pour ce faire, elle a confié un mandat à la société Terre & Nature à Préverenges pour son élaboration. Cette brochure a pour objectif de contribuer à mieux faire connaître Gland et ses acteurs économiques en leur donnant l'occasion de présenter leurs activités. Les entreprises participent financièrement à la création de cette brochure ce qui permet de limiter le coût pour la commune.

3. « Demande à la Municipalité de rendre les cours de musique extra-scolaires plus accessibles (comme les sports facts) afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de développer des compétences musicales »

Les activités extra-scolaires sont du ressort pédagogique des établissements primaires.

Au niveau communal, la politique de soutien et d'accessibilité à l'enseignement musicale fait l'objet d'aides individuelles aux familles, conformément à la Loi sur l'enseignement de la musique (règlement communal validé en 2015 auprès du Conseil communal). Les critères d'octroi permettent de toucher des enfants/jeunes inscrits dans les écoles reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), en l'occurrence le Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV) et l'Ecole de musique de Nyon (EMN) pour les écoles présentes sur le territoire glandois, et selon un barème qui permet de prendre en considération les revenus familiaux jusqu'à CHF 120'000.-/année.

Un élargissement du barème permettrait de toucher plus de familles ou de les aider de façon plus substantielle. Pour ce faire il faudrait augmenter le budget annuel alloué à ces aides.

4. « Incite la Municipalité à ce que la consommation d'énergie fossile du CAD tende le plus rapidement possible vers zéro »

La Municipalité peut agir sur le mix énergétique du CAD via le soutien au déploiement de ThermorésÔ SA. Ainsi, la Municipalité favorise au maximum les agents renouvelables dans le CAD, comme par exemple :

- En soutenant le projet de géothermie ;
- En louant les locaux techniques pour l'établissement d'une sous-station CAD, alimentée aux pellets, dans le Collège de Grand-Champ ;
- En collaborant avec ThermorésÔ SA et en incluant le CAD dans ses réflexions pour d'autres travaux en lien (comme par exemple les sites Mont-Blanc 27 (ex WWF) et Mauverney) ;
- En comptant un de ses membres de la Municipalité au Conseil d'administration permettant ainsi d'insister à chaque opportunité sur cette volonté de développer des projets en lien avec les « énergies renouvelables ».

5. « Encourage la Municipalité à solliciter le canton afin de terminer dès que possible la révision du plan d'affectation communal »

Dans le cadre de l'examen préalable, il manquait toujours en date du 7 mars, le préavis de la Direction générale du territoire et du logement, « Direction des projets territoriaux, Agglomérations et région ». Une séance de suivi a toutefois été tenue le 16 mars dernier. La Municipalité suit de près l'évolution du dossier auprès des services cantonaux.

6. « Souhaite à l'avenir recevoir davantage d'information statistique démographique, notamment sur le nombre de naissance et décès, le pourcentage femme/homme et l'âge moyen de notre population. Il aurait en outre été justifié de connaître le nombre de décès directement liés à la pandémie du COVID dans notre commune en 2020 et 2021 »

Les éléments suivants peuvent être communiqués à la commission :

- Nombre de naissance en 2022 : 83
- Nombre de décès en 2022 : 81
- % hommes-femmes en 2022 : hommes : 48.85 % femmes : 51.15 %
- Age moyen : 38 ans et 7 mois

En revanche, interrogé sur le nombre de décès liés à la pandémie COVID, l'Office du médecin cantonal informe que les statistiques des décès ne permettent pas une communication par commune.

COMMISSIONS TECHNIQUES, COMMISSION DES FINANCES ET COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. « La commission désire ardemment que la zone du projet passe le plus vite possible en zone 30 km/h et donc souhaite que la municipalité anticipe le plus possible les démarches allant dans ce sens » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°16/2022 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles

La Municipalité a souhaité renforcer, avec des éléments physiques et/ou de signalisation, l'interdiction d'accès au chemin des Fontenailles (Nord-Sud) avant la fin du chantier. En ce qui concerne la modération de vitesse, la procédure y relative impose de faire appel à la Sous-commission des limitations de vitesse (SCLV) pour une détermination de l'Autorité cantonale. Cette démarche devra être faite après le chantier afin de tenir compte de la situation future du secteur et non pas de la situation actuelle.

2. « La commission remarque qu'il serait indispensable de posséder une étude globale sur la mobilité sur la totalité du territoire de la ville de Gland. Cela permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble lors de l'étude de préavis tel que celui-ci » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°16/2022 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles

Le Conseil communal a validé le Préavis n°95/2021 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'élaboration d'un Plan directeur de la mobilité et du stationnement. L'objectif est d'obtenir une "feuille de route" pragmatique et concrète pour les services de l'Administration en tenant compte des modes de transport et du contexte local du développement de la ville. Le calendrier intentionnel prévoyait la fin de l'étude pour le printemps 2023. Or il a été décidé de la coordonner avec le Préavis municipal n°93/2021 relatif à la demande de crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG). Cette coordination a généré un certain retard mais permettra aux deux études d'être plus pertinentes et de travailler sur les synergies.

3. « La commission demande à la Municipalité de faire attention aux coûts des matières premières et au délais des livraisons » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°18/2022 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ

Afin d'anticiper une hausse trop importante sur le coût des aciers ainsi que d'éventuels retards de livraison, les profilés métalliques nécessaires à la construction de la structure porteuse de l'extension ont été commandés dès l'octroi du crédit de construction par le Conseil communal. Les travaux ont ainsi pu débuter

pendant les vacances scolaires d'été 2022. Dans cette première étape, il a été procédé à la pose des poteaux, des poutres, du plancher et du revêtement de sol (moquette).

Une deuxième étape s'est ensuite déroulée pendant les vacances d'octobre avec la modification et la repose des garde-corps ainsi que l'application d'une peinture intumescente sur la structure métallique, ainsi la nouvelle surface créée a pu être mise à disposition des utilisateurs dès le 31 octobre 2022. Quand à la pose des faux-plafonds et de l'éclairage définitif, ils seront exécutés pendant l'été 2023.

Pour ce projet, tout a donc bien été mis en œuvre afin de minimiser d'une part l'impact de la hausse des coûts des matières premières et d'autre part les délais de livraison.

- 4. « La Commission émet le vœu qu'à l'avenir la Municipalité mette à disposition des futures commissions un projet de l'acte constitutif et de convention. L'analyse de ces documents permet de mieux cerner les conditions auxquelles le Conseil communal accepte l'octroi d'un droit distinct et permanent »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable*

Il en sera fait ainsi à l'avenir, notamment pour le Préavis municipal n°41/2023 relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur la parcelle n°1689. Il convient toutefois de rappeler que le projet d'acte de DDP a été soumis dans le cadre du Préavis municipal n°7/2023 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n°91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire.

- 5. « Concernant le nouvel hangar à vélos il a été indiqué qu'il n'est pas prévu d'éclairage. La Commission estime que cela peut favoriser du vandalisme ou autre problème en début de journée ou fin d'après-midi (surtout l'hiver). Elle souhaite par conséquent que ce point soit réexaminé »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable*

L'installation d'un éclairage sera étudiée au moment voulu, mais ne pourra être exécutée que dans la mesure où cela est possible techniquement et sans surcoût qui ferait dépasser le crédit d'investissement accordé. Le vœu de la commission n'a pas donné lieu à un amendement des conclusions du Préavis municipal n°19/2022 et ainsi une augmentation du crédit d'investissement. Un vœu d'une commission ne saurait aller à l'encontre d'une décision du Conseil communal.

- 6. « La Commission souhaite également que priorité soit donnée à l'espace au rez-de-chaussée pour un point de rencontre ou un lieu d'activités pour les jeunes »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable*

En effet, la parcelle n°1591 de Gland et plus précisément ses 435 m² de surface utile au rez-de-chaussée, à proximité immédiate des Collèges de Grand-Champ et des Tuillières, constituent une opportunité idéale pour y implanter une « Maison de la jeunesse » (dans la continuité de la Maison de l'enfance aux Perreretts et à Mauverney) comprenant : le Relax'Resto (Primaire), les Devoirs accompagnés, un Centre aéré à mettre en place pour les 7P et + sur les vacances de printemps, d'été et d'automne et des bureaux et/ou un open-space mutualisable entre les Travailleurs sociaux de proximité et les animateurs du Centre de rencontres et de loisirs hors temps parascolaire. Une lettre d'intention confirmant cette affectation a été signée entre les parties, la Commune de Gland et la superficière respectivement le développeur immobilier, la Fondation Equitim.

7. **« Que le règlement de PPE soit transmis au Conseil lorsqu'il sera finalisé »** - *Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable*

Nous en prenons note et le règlement de PPE sera transmis au Conseil communal pour information lorsqu'il sera finalisé.

8. **« Que la Municipalité s'engage à s'assurer que des marges de promotion ou de courtage en faveur d'Equitim, ne soient effectivement pas perçues »** - *Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable*

La Municipalité s'assurera qu'aucune marge de promotion ou de courtage ne soient perçues par Equitim.

9. **« La commission souhaite que la Municipalité puisse prévoir le câblage pour des bornes électriques pour le parking sous le bâtiment communal et demander à la SEIC d'être proactive à ce sujet »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

L'Office du développement durable (ODD) réalisera une étude en 2023 pour établir une véritable stratégie d'électrification de la mobilité sur le territoire. Cette étude devra identifier les points d'intérêt pour le déploiement de bornes de recharges. Dans ce cadre, les parkings sous le bâtiment communal seront évalués et considérés en vue d'un équipement prochain.

10. **« La commission souhaite que la Municipalité puisse réfléchir à l'installation de jeux d'échec ou autre jeu « géant » dans le périmètre du Vieux Bourg et pourquoi pas, également, la place du Temple »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

Voir réponse du point 11 concernant les vœux de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022.

11. **« La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de mettre un sol perméable (par ex. : dalles alvéolées) mais carrossable sur la place de l'Administration communale »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

Le projet « nature en ville » consiste principalement à l'instauration d'éléments favorisant la biodiversité, l'ombrage, la perméabilisation des sols, etc., mais prévoit également la rénovation et l'aménagement de la Place du Temple. Dès lors, les différents jeux proposés par la commission sont intégrés dans cette étude pour définir les sites d'accueil éventuels.

Ce projet annexe au réaménagement du Vieux-Bourg, déterminera aussi le choix final des revêtements de surface et répondra ainsi à la question sur les dalles alvéolées.

12. **« La Commission n'étant pas convaincue par la date annoncée du début des travaux souhaite avoir une information sur ce sujet lors du/des prochains conseils »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

Le projet a débuté le 13 février 2023 après une séance publique d'information. Le préavis prévoyait un début des travaux pour début septembre 2022. Or il a toujours été mentionné que ce calendrier était optimiste et dépendait de l'autorisation de construire octroyée par le Canton. Celle-ci est parvenue au Service des infrastructures et de l'environnement à la fin décembre 2022.

- 13. « De renoncer au marquage spécifique au sol de la zone de rencontre si aucune solution pérenne n'est trouvée en relation avec les interventions subséquentes sur la chaussée »** - *Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier Préavis 20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

Voir réponse du point 11 concernant les vœux de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022.

- 14. « Que la Municipalité soit attentive à la notion de propriété artistique dans le cadre des œuvres mises en place avec le pourcent culturel »** - *Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

Les propriétés artistiques sont prises en compte à chaque acquisition ou concours (qu'il s'agisse de la propriété intellectuelle ou de l'indication/de la mention du créateur de l'œuvre). Il en est de même concernant les entretiens sur le long terme destinés à préserver l'intégrité des œuvres.

- 15. « De renoncer au volet « valorisation » dans la stratégie de soutien aux commerces »** - *Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg*

Le Préavis municipal n°81/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg - réaménagement (espace public + sous-sol), validé par le Conseil communal, comprend la proposition de mettre en place un dispositif d'accompagnement des commerçants, composé de trois volets : visibilité, valorisation et soutien financier. Aucun amendement n'a été proposé pour modifier le texte du préavis concernant le dispositif. Il n'est donc pas possible pour la Municipalité de renoncer aux principes déjà approuvés par le Conseil communal.

L'enveloppe globale du dispositif est estimée à CHF 400'000.- pour les trois volets : visibilité, valorisation et soutien financier. Il est important de noter que le préavis préconisait une certaine flexibilité pour répartir les montants entre ces trois volets. Par conséquent, le montant dédié au volet valorisation n'est donc pas défini et son application reste ouverte. Ce volet permet de rénover les vitrines, d'embellir et de renforcer la qualité des équipements destinés aux usagers du quartier, il est donc considéré que son impact sera profitable au grand public. La Municipalité rappelle que chaque demande sera analysée, au cas par cas, par la commission dédiée au dispositif d'accompagnement des commerçants, dans le souci du bon emploi des deniers publics et en lien avec les objectifs du préavis.

Quoiqu'il en soit, un vœu d'une commission ne peut aller à l'encontre d'une décision du Conseil communal.

- 16. « La Municipalité tient informé le Conseil communal de l'avancement des travaux et des dépenses »** - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n° 21/2022 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1*

Comme indiqué lors de la séance du Conseil communal du 23 février 2023, l'exécution du préavis a pris du retard en raison d'un problème lié à la résistance au vent des panneaux sur la halle. Actuellement, les seuls montants acquittés représentent CHF 8'845.40 (prestations du bureau d'ingénieur accompagnant le projet et vérification de la résistance des matériaux (dépenses conformes aux prévisions et donc sous contrôle début mars 2023)).

- 17. « Aménagement de la RC1 en parallèle du projet de la société philanthropique de La Lignière. A défaut, la CAT souhaite que ces derniers procèdent aux aménagements adéquats, conformément au règlement »** - *Vœu de la Commission d'aménagement du territoire chargée d'étudier le Préavis municipal n°23/2022 relatif au plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale)*

A ce jour le dossier du PA La Lignière I est en cours d'examen pour approbation auprès du service cantonal compétent. Le dossier n'est donc toujours pas finalisé.

La question des aménagements routiers sera à traiter en fonction de l'état d'avancement du projet de réaménagement de la RC1 et des futurs permis de construire des bâtiments de La Lignière. Une coordination des projets sera à mettre en place en fonction des plannings de réalisation. Comme relevé dans le rapport 47 OAT qui accompagne le dossier, les modalités de sécurisation de la RC1 seront à définir dans une convention d'équipements entre la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la commune et le propriétaire et devront être coordonnées avec le projet routier « RC1 3^{ème} étape ».

18. « Le projet devrait distinguer l'adaptation des appartements et l'itinérance sociale. Ce sont là 2 projets en 1 » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°25/2022 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »*

En effet, le projet « Vieillir chez soi » se déroule en deux étapes et propose ces deux volets :

- L'analyse des besoins et mesures d'adaptations des logements des personnes concernées, adaptations qui seront mises en œuvre par le propriétaire des logements (Les Retraites Populaires en l'occurrence) ;
- La création du rôle de Référent social itinérant, dont l'objectif est d'aller à la rencontre des aînés locataires de ces logements, d'identifier leurs besoins – uniquement sociaux – et de contribuer à créer un tissu de solidarité dans les immeubles où ce projet se focalise en premier lieu, comme de tisser des liens avec le voisinage et inciter une vie de micro-quartier solidaire, dont l'ensemble des habitants bénéficiera.

19. « Le projet devrait mettre en équivalence, l'adaptation des appartements et l'adaptation de l'accessibilité des immeubles (extérieur) et des zones communes (intérieur) » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°25/2022 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »*

Ces deux aspects sont inclus dans le projet et ont déjà fait l'objet de discussions avec le propriétaire des immeubles. Les mises en œuvre des adaptations sont en revanche soumises à des contraintes différentes (qu'il s'agisse de l'intérieur des logements ou de l'accès aux immeubles). Le propriétaire en est conscient et les problématiques sont en cours d'identification, afin de trouver les meilleures solutions pour le volet accessibilité aux immeubles.

20. « La commission demande un retour au Conseil communal, des résultats de l'enquête préliminaire de Pro Senectute » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°25/2022 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »*

Cela a été pris en compte et une première communication a été adressée au Conseil communal, lors de sa séance du 8 décembre 2022 par la Municipale en charge, Mme Isabelle Monney. Les communications continueront de la sorte au fur et à mesure de l'avancée du projet.

21. « La commission demande à la Municipalité d'évaluer la plus-value de la poursuite de ce projet suivant la qualité des résultats de l'enquête » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°25/2022 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »*

En effet, le résultat de l'enquête déterminera l'intérêt de l'élargissement du projet. Pour mémoire, un premier sondage a été fait, avec rencontre des seniors concernés, afin de recenser les besoins et les mesures d'adaptations à prendre sur le parc locatif des Retraites Populaires. Par la suite, une enquête élargie à l'ensemble des propriétaires sera réalisée, dans le but de connaître l'intérêt de ces derniers à entreprendre les mêmes démarches.

22. « Un revêtement anti-chaleur a été posé à Lyon (FR) en 2021 pour lutter contre les îlots de chaleurs. Il serait intéressant que la Municipalité se renseigne sur les résultats de ce test, pour savoir si ce type de revêtement pourrait être utilisé pour recouvrir les trottoirs de la rue de la Gare » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°27/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression*

Cette question est transmise au bureau d'ingénieur s'occupant de la direction des travaux. La priorité étant les travaux qui ont commencé début mars 2023 pour une durée approximative de 12 mois, cette question n'a, à ce jour, pas encore été répondue. Bien entendu, une analyse sera faite avant la pose des revêtements définitifs.

Toutefois, le Service des infrastructures et de l'environnement étant en charge des routes a, d'ores et déjà, mené des réflexions avec le Bureau Ertec SA, en charge du plan quinquennal d'entretien du réseau routier, afin d'identifier les solutions de revêtement répondant aux enjeux environnementaux. Il s'avère qu'à l'heure actuelle, les entreprises spécialisées possèdent peu de recul sur ce type de matériel et de ce fait, ne garantissent pas forcément leur longévité.

23. « La commission souhaite que l'étude comporte également un comparatif des différentes mises en œuvre possibles concernant les pistes/bandes cyclables en incluant également des itinéraires en dehors de la route Vy-Creuse-Perron. Un tableau listant les avantages et inconvénients de chaque solution serait bienvenu » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°28/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron*

Voir réponse du point 24 concernant les vœux de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°28/2022.

24. « La commission souhaite que l'étude tende à réduire au maximum les expropriations en étudiant des cheminements alternatifs pour les cyclistes dans la zone Perron » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le préavis 28/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron*

L'étude de mobilité, ayant l'objectif de reprendre les différents scénarios envisageables sur les itinéraires et types d'infrastructures, notamment pour la mobilité douce, est en cours. Il est prévu qu'elle soit terminée pour la fin 2023. Le mandat prévoit des mises à jour régulières pour tenir compte du contexte évolutif du domaine sachant que l'exécution des travaux est prévue pour 2027.

25. « A l'ère du tout numérique, la commission souhaite que la Municipalité rende vivant le livre en attirant son attention par des moyens actuels à l'exemple de code QR disséminés sur le territoire communal qui suscitent la curiosité en diffusant de court extrait et renseignant l'utilisateur sur le moyen et le/les endroits où se procurer ce livre » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°29/2022 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland*

La Municipalité a pris note de ce souhait et intégrera cette volonté de disséminer des QR codes dans des lieux stratégiques de la ville dans le plan de promotion du Livre de Gland lors de sa sortie.

26. « Il est demandé à la Municipalité de tenir le conseil communal informé de façon régulière sur l'état d'avancement du nouvel itinéraire de mobilité douce sur l'axe Gland-Prangins. De même, il est demandé à la Municipalité de mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour que ce projet aboutisse durant la présente législature » - *Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°30/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière*

La Municipalité est en relation étroite avec la Commune de Prangins pour faire avancer ce dossier. Une séance plénière s'est tenue le 15 mars 2023 afin d'obtenir une offre d'ingénieur permettant aux deux communes d'identifier la procédure administrative y relative. L'objectif est d'effectuer l'étude d'ici la fin de la législature et de réaliser les travaux à l'horizon 2027 afin de respecter les échéances du projet d'agglomération.

27. « Il est demandé à la Municipalité d'examiner la possibilité d'installer un panneau de signalisation invitant les automobilistes à adapter leur vitesse sur la route de l'Etraz, de part et d'autre vers le giratoire » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°30/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière

Des discussions sont en cours avec les instances cantonales afin d'identifier l'installation de l'ensemble de la signalisation routière dans le périmètre du projet.

28. « Dans la mesure où le giratoire représente une porte d'entrée à Gland (argument mis en avant par la Municipalité), il convient de marquer de manière plus officielle cet emplacement par la réalisation d'une œuvre culturelle ou par la mise en place d'une signalisation routière ad hoc (par exemple un grand panneau de qualité supérieure) indiquant au conducteur le passage de la frontière glandoise » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°30/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière

Le préavis est divisé en deux parties : celle pour le giratoire et celle pour l'entretien des réseaux. La première est entièrement financée par l'entreprise Ronchi SA dans le cadre du Droit distinct et permanent (DDP) de la parcelle n°437 de l'ancienne déchèterie. Dès lors, le projet ne prévoit pour le moment aucune œuvre artistique.

La Municipalité tiendra compte des disponibilités financières du préavis pour entreprendre une réflexion sachant que la volonté actuelle est d'avoir une pastille centrale répondant aux enjeux environnementaux et paysagers.

29. « Que les annonces d'offres d'emploi communales s'adaptent dorénavant aux normes actuelles du marché, en indiquant une fourchette de temps de travail, par ex. de 60 à 80%, avec un calcul budgétaire basé sur la fourchette supérieure » - Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°32/2022 relatif au budget de l'exercice 2023

L'historique des demandes de créations de postes démontre qu'un poste mis à 100% est généralement revu à la baisse voire refusé par le Conseil communal, alors que le besoin de ressources humaines supplémentaires a été identifié par les services de l'Administration et la Municipalité ; ajouter à cela une possibilité de taux de - 20% supplémentaire viendrait inévitablement déplacer la charge de travail ailleurs ou retarder des projets en cours ou à venir. Les équipes sont en moyenne composées entre quatre et cinq personnes au maximum ; proposer un taux +/- 20% viendrait mettre en péril l'équilibre des équipes sans nécessairement pouvoir répercuter l'EPT sur un autre membre de l'équipe. Le risque de perdre un 0.2 EPT existant (i.e. correspondant à une journée de travail par semaine) est trop grand pour la composition des équipes actuelles.

Au 31 décembre 2022, sur 118 personnes au total, 52 travaillent à temps partiel représentant ainsi 44% de l'effectif total. Offrir une fourchette de taux d'activité +/- 20% est certes attractif car elle permet de toucher un public plus large, notamment en période de pénurie de personnel. En revanche, d'un point de vue organisationnel et pratique cela viendrait intensifier le volume de travail de certaines équipes en cas de taux inférieur offert.

Pour finir, un cahier des charges ne serait décemment pas équitable entre, par exemple, un 60% et un 80%. Par conséquent, alors que le volume de travail justifierait un 80%, le processus de recrutement serait inévitablement biaisé par une sélection de dossiers correspondant aux taux d'activité supérieur. Cette pratique ne s'inscrit pas dans la politique RH de la Ville de Gland.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité ne souhaite pas offrir, de manière systématique, une fourchette de temps de travail. Pour de rares exceptions et à condition que l'équilibre au sein des équipes est soit maintenu, la Municipalité pourra proposer une fourchette de temps de travail.

- 30. « Que les services fournissent plus de détails dans la trame du budget à propos des tâches à réaliser en lien avec les nouveaux postes ou les augmentations de temps de travail soumis au Conseil pour approbation » - Vœu de la Commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°32/2022 relatif au budget de l'exercice 2023**

La Municipalité et le Service des finances et de l'économie veilleront à ce que les tâches à réaliser en lien avec les nouveaux postes ou les augmentations de temps de travail soient plus détaillées dans les prochains budgets.

- 31. « Que la Municipalité ressente le nombre de génératrice sur le territoire afin d'éviter la location de ce matériel et qu'elle s'approche de la PC pour évaluer le potentiel des centres PC qui pourraient fonctionner comme PRU » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n°33/2022 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie**

La Municipalité dispose actuellement de quatre génératrices : l'une de 18 kW et trois autres inférieures à 2 kW. Si la première est déjà retenue pour secourir les PRU en complément des génératrices à louer, les trois autres sont de puissance trop peu élevée pour être plus qu'un petit appoint lors de manifestations. En cas de situation de délestage, les génératrices appartenant aux privés seront vraisemblablement utilisées par leurs propriétaires et ne pourront pas être réquisitionnées par la Municipalité. En regard des centres PC, la Municipalité a formellement émis la demande, avant le dépôt du préavis, de pouvoir utiliser les locaux de la PC de Grand-Champ et des Perrerets pour l'établissement de PRU. Nous avons obtenu des réponses négatives pour l'utilisation des centres PC en temps de délestages, pour la simple et bonne raison que ceux-ci seront déjà utilisés par la Protection civile.

- 32. « Ouvrir une discussion avec l'Association Economique de Gland et Région (AEGR) afin d'étudier la faisabilité d'offrir la place pour 1 à 2 stands autogéré pour une meilleure visibilité de nos commerces et artisans locaux » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le postulat de M. Caiano intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché Hebdomadaire »**

Ce vœu ainsi que les vœux aux points 33 et 34 sont actuellement traités dans le cadre de la réponse au postulat de M. José Caiano : « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché hebdomadaire ». La réponse à ce postulat a été présentée en 1^{ère} lecture au Conseil communal le 27 avril 2023.

- 33. « Rédaction d'une charte visant à mettre en avant les bonnes pratiques réglant les us et coutumes des commerçants (par exemple annoncer son absence, etc.) » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le postulat de M. Caiano intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché Hebdomadaire »**

Voir réponse du point 32 concernant les vœux de la Commission technique chargée d'étudier le postulat de M. Caiano.

- 34. « Revue des règlements et directives (travail déjà en cours d'élaboration selon M. Cretegy) tout en prenant en considération, dans la mesure de l'acceptable, les points soulevés par M. Caiano dans sa motion et de les inclure dans le travail de réflexion » - Vœu de la Commission technique chargée d'étudier le postulat de M. Caiano intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché Hebdomadaire »**

Voir réponse du point 32 concernant les vœux de la Commission technique chargée d'étudier le postulat de M. Caiano.

CONCLUSIONS

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'Exécutif, à l'Administration communale et aux divers Services communaux.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration s'est poursuivi entre le Conseil communal et l'Exécutif. Nous souhaitons que ce climat de confiance se perpétue et se renforce, car il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

vu - le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que les comptes de l'exercice 2022 ;
ouï - le rapport de la Commission de gestion ;
ouï - le rapport de la Commission des finances ;
considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. - de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2022 ;
2. - d'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
 - b) le bilan.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



La Secrétaire adjointe



A. Lokaj

LISTE DES ANNEXES ¹

PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE

- › SOCIETE ANONYME POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA COTE (SADEC)
- › SOCIETE ANONYME POUR LE POMPAGE ET L'ADDUCTION D'EAU DU LAC POUR LA REGION NYONNAISE (SAPAN)
- › SOCIETE ELECTRIQUE INTERCOMMUNALE DE LA COTE (SEIC)
- › THERMORESO SA
- › FONDATION DE LA COTE POUR L'AIDE ET LES SOINS A DOMICILE ET LA PREVENTION (AVASAD)

ASSOCIATIONS ET ENTENTES INTERCOMMUNALES

- › REGION DE NYON
- › RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)
- › LE SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS DE GLAND-SERINE (SDIS)
- › ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)
- › ORGANISATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)
- › ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA COTE (APEC)
- › ASSOCIATION DU GROUPEMENT FORESTIER DE LA SERINE (AGFORS)
- › CLINIQUE DENTAIRE

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la Ville de Gland dès réception



**« Le changement positif,
c'est la vision qui nourrit la créativité
et devient innovation. »**

ERIC MATEU HUON

VILLE DE
Gland